

Partage des bonnes pratiques en matière de protection des travailleurs et des victimes d'esclavage moderne pendant la pandémie de COVID-19

Rapport d'un projet de recherche

Authors: Tomoya Obokata, Forough Ramezankhah, Rasha Al Saba, Samrawit Gougsa



In partnership



Juin 2021

Sommaire

| | |
|--|----|
| Remerciements | 3 |
| Résumé | 4 |
| Introduction | 9 |
| Section 1: Impacts multidimensionnels de la COVID-19 sur l'esclavage moderne | |
| 1.1. Impacts sur les mesures contre l'esclavage et la protection des victimes | 11 |
| 1.2. Impacts sur l'emploi | 12 |
| 1.3. Impacts sur l'esclavage moderne | 13 |
| Section 2: Bonnes pratiques en matière de protection des victimes d'esclavage moderne et des travailleurs touchés par la pandémie | |
| 2.1. Mesures contre l'esclavage | 17 |
| 2.2. Création et rétention des emplois | 18 |
| 2.3. Soutien économique et social étendu des travailleurs au chômage | 18 |
| 2.4. Amélioration des conditions de vie et de travail | 20 |
| Section 3: Analyse critique des bonnes pratiques émergentes | |
| 3.1. Mesures contre l'esclavage | 23 |
| 3.2. Soutien économique et social étendu des travailleurs au chômage | 23 |
| 3.3. Conditions de travail et de vie | 26 |
| Section 4: Conclusions et recommandations | |
| 4.1. Conclusions | 28 |
| 4.2. Recommandations | 30 |
| 4.2.1. Mesures contre l'esclavage | 30 |
| 4.2.2. Protection des travailleurs touchés par la COVID-19 | 31 |
| 4.2.2.1. Mesures immédiates | 31 |
| 4.2.2.2. Mesures du moyen à long terme | 33 |
| Section 5: Principes fondamentaux des actions de lutte contre l'esclavage moderne lors de situations d'urgence | 34 |

Remerciements

L'équipe de cette recherche souhaite remercier le Modern Slavery and Human Rights Policy and Evidence Centre (le Modern Slavery PEC – centre de données et de politique des droits de l'homme et de l'esclavage moderne) pour lui avoir donné l'opportunité de réaliser cette recherche opportune. En plus de financements, le centre a fourni des conseils pratiques sur divers aspects du projet.

L'équipe aimerait également faire part de son immense gratitude aux syndicats et organisations de société civile qui ont participé aux interviews et qui ont apporté diverses perspectives précieuses aux impacts multidimensionnels de la COVID-19 sur l'esclavage moderne et les bonnes pratiques d'atténuation de ces impacts en question :

American Federation of Labor and Congress of Industrial Organization (AFL-CIO) (USA), Mouvement anti-racisme (Liban), Anti-Slavery Australia (Australie), Anti-Slavery International (Mondial), Arbeit und Leben (Allemagne), Awareness against Human Trafficking (HAART)(Kénya), Canadian Labour Congress (Canada), Caribbean Migration and Development Observatory (OBMICA)(République dominicaine), Center for Economic and Social Rights (Mondial), Comité Contre l'Esclavage Moderne (France), Elom Empowerment (Malaysia), English Collectives of Prostitutes (Royaume-Uni), Focus on Labour Exploitation (FLEX) (Royaume-Uni), Initiative pour la Résurgence du Mouvement Abolitionniste en Mauritanie (Mauritanie), Human Development Organisation (Sri Lanka), Inclusivity Project (Mondial), Institute on Statelessness and Inclusion (Mondial), International Committee on the Rights of Sex Workers in Europe (ICRSE)(Europe), International Dalit Solidarity Network (Mondial), International Trade Union Confederation (Mondial), Ivorian Community in Greece and Greek Forum for Refugees (Grèce), La Strada International (Mondial), LEFÖ-IBF (Autriche), Nagorik Udyog (Bangladesh), National Campaign for Dalit Human Rights (Inde), Pakistan Dalit Solidarity Network (Pakistan), Platform for International Cooperation on Undocumented Workers (PICUM) (Mondial), Platform for Labour Action (Uganda), Proyecto de Derechos Económicos, Sociales y Culturales AC (Mexique), Samata Foundation (Népal), Syndicat du Travail Sexuel (STRASS) (France), The Passage (Royaume-Uni), et Timidria (Niger).

Deux organisations de société civile de la Thaïlande et du Sénégal ont aussi participé aux interviews mais sur une base anonyme.

Enfin, l'équipe aimerait remercier Keele University et le Minority Rights Group International qui ont apporté une assistance administrative et autre pendant toute la durée du projet.

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du Modern Slavery PEC.

Juin 2021

Tomoya Obokata (Responsable de la recherche – Keele University)

Forough Ramezankhah (Cochercheur – Keele University)

Rasha Al Saba (Partenaire – Minority Rights Group International)

Samrawit Gougsa (Partenaire – Minority Rights Group International)

Résumé

Ce projet permet d'évaluer rapidement et globalement les impacts majeurs de la COVID-19 sur l'esclavage moderne, et il permet d'identifier les bonnes pratiques pour protéger ses victimes et les travailleurs touchés par ce phénomène. La pandémie a influencé les réactions des gouvernements envers l'esclavage moderne et la protection des victimes, et elle a exacerbé les vulnérabilités liées à l'esclavage moderne. Le projet identifie et analyse de manière critique les bonnes pratiques émergentes qui cherchent à atténuer les impacts négatifs de la pandémie sur l'esclavage moderne et le chômage. Enfin, la recherche détermine les principes fondamentaux des mesures de lutte contre l'esclavage moderne lors de situations d'urgence, telles que des pandémies.

Méthodologie

Cette recherche se base sur une analyse auxiliaire des données, rapports et recherches universitaires fournis par les gouvernements, les organisations de société civile, les syndicats, outre les organisations régionales et internationales. Des rapports des médias ont aussi été utilisés, le cas échéant. Cette recherche auxiliaire a été complétée par une série d'entretiens semi-structurés avec plus de 30 parties prenantes non gouvernementales travaillant dans les domaines de l'esclavage moderne et des droits des travailleurs.

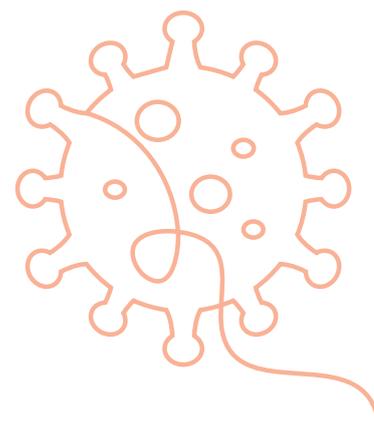
Impacts de la COVID-19 sur l'esclavage moderne

La pandémie a eu un impact majeur sur les personnes sujettes à une forme d'exploitation couverte sous l'appellation générale « d'esclavage moderne ». La recherche s'est concentrée sur deux aspects de l'impact : d'abord sur les mesures de lutte contre l'esclavage, y compris la protection et le soutien apportés aux personnes touchées par l'esclavage moderne, puis la manière dont la pandémie a rendu les personnes plus vulnérables à des pratiques d'exploitation en raison du chômage.

1 Perturbation des actions de lutte contre l'esclavage

Le projet a découvert que les investigations, poursuites et sanctions pour esclavage moderne, y compris les inspections du travail et les procédures juridictionnelles ont été perturbées ou retardées dans plusieurs pays et territoires. Tout cela en raison du télétravail imposé par les confinements et / ou les transferts de ressources passant de la lutte contre l'esclavage à la lutte contre la pandémie.

Mais surtout, d'un point de vue des droits de l'homme, la protection des personnes victimes de l'esclavage moderne a été négativement impactée partout dans le monde. Les services en personne ont été interrompus en dépit de la demande constante pour ces services pendant la pandémie. Tandis que plusieurs organisations se sont adaptées et ont fourni leurs services en ligne ou par téléphone, elles n'étaient néanmoins pas disponibles pour les populations les plus vulnérables, particulièrement dans les régions aux revenus faibles. D'autres obstacles incluent l'incapacité de communiquer avec les autorités publiques, le manque de financement et un risque accru d'infection par la COVID-19 parmi les travailleurs de première ligne et les victimes d'esclavage moderne.



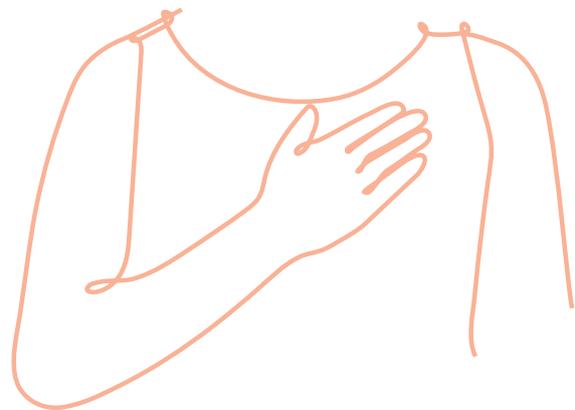
2 Vulnérabilités accrues

La pandémie a exacerbé les vulnérabilités sur divers plans, à commencer par le chômage qui a poussé certains travailleurs impactés dans l'esclavage, le travail forcé, la traite humaine, et d'autres formes d'exploitation. La recherche a identifié certains mouvements de personnes de l'économie formelle à l'économie informelle, caractérisée par la précarisation, la précarité et le manque de protection contre les gouvernements, dans diverses régions du monde. Un grand nombre de travailleurs informels, dans le monde, ont aussi perdu leur emploi. Les régions les plus touchées sont évidemment celles aux revenus les plus faibles (à savoir l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine) où le travail informel représente plus de 90 % de la main-d'œuvre. Ces travailleurs se sont retrouvés dans des situations encore plus précaires puisqu'ils n'avaient pas d'autre solution que d'accepter n'importe quel travail pour survivre.

Par ailleurs, une hausse de la demande en main-d'œuvre dans certains secteurs a facilité l'exploitation et la maltraitance des travailleurs. Par exemple, la charge de travail pour les employés domestiques et les travailleurs dans les secteurs de la santé et de l'aide sociale a augmenté pendant la pandémie. Des problèmes de maltraitance et d'exploitation, y compris des conditions de travail et de vie difficiles, ont été signalés dans les usines produisant des équipements de protection individuelle et également dans le secteur agricole. Au lieu de mieux protéger, de nombreux gouvernements ont décidé d'assouplir, voire suspendre les protections sociales et des travailleurs, pour pouvoir surmonter l'impact économique de la pandémie.

De plus, la pandémie a eu un impact négatif sur les enfants. Les fermetures temporaires des écoles ont engendré une hausse du travail des enfants dans des secteurs comme l'agriculture, le bâtiment, la mine et les travaux domestiques. Pour les filles, des mariages forcés ont été rapportés dans certaines régions, dont l'Afrique et l'Asie, sans oublier l'exploitation sexuelle des enfants en ligne qui a également connue un essor pendant la pandémie.

Enfin, des mouvements des travailleurs de l'économie informelle à l'économie illégale sont apparus. Il y aurait apparemment des femmes au chômage qui recourent au « sexe transactionnel » pour gagner leur vie. D'autres formes d'exploitation criminelle, dont la production de drogues, la mendicité forcée et les vols organisés, facilités par des groupes criminels sophistiqués, ont continué pendant la pandémie.



Bonnes pratiques de protection des victimes d'esclavage moderne et des travailleurs frappés par la pandémie

1 Mesures de lutte contre l'esclavage

Il est important de reconnaître que beaucoup de gouvernements ont continué leurs actions en matière de respect des lois et de protection des victimes, y compris la facilitation d'une coopération transfrontalière ou internationale en matière de droit pénal. Certains pays et territoires ont rapidement eu recours à des audiences virtuelles pour que tous ceux impliqués dans l'esclavage moderne soient poursuivis et punis dans les plus brefs délais. En outre, les organisations de société civile ont joué un rôle crucial dans la protection des victimes, avec notamment la continuité des services en personne.

2 Mitigation du chômage

Des bonnes pratiques de mitigation du chômage engendré par la pandémie sont également en train d'émerger. Une mesure commune instaurée par plus de 100 pays et territoires est la rétention des emplois par le biais de subventions salariales, où les gouvernements couvrent un certain pourcentage du salaire des travailleurs. Des projets ou des travaux publics ont également été proposés en Europe centrale, en Asie, en Afrique et en Amérique latine en plus de formations et apprentissages professionnels. En outre, des transferts de liquidités et autres soutiens économiques et sociaux ont été fournis aux populations vulnérables, comme les travailleurs indépendants, les travailleurs informels, les femmes, les jeunes et les travailleurs migrants avec et sans papiers.

3 Meilleures conditions de vie et de travail

Plusieurs mesures d'amélioration des conditions de travail sont graduellement apparues. Des mesures d'hygiène et de sécurité au travail qui ont inclus du télétravail, des horaires échelonnés, la promotion de la distanciation sociale et la fourniture d'EPI, ont été instaurées par de nombreux gouvernements et pays. Certains ont même légiféré ces mesures. Des traitements et tests médicaux gratuits ont aussi été introduits, même s'ils sont plus fréquents dans les territoires et pays aux revenus moyens à élevés. De plus, des soutiens financiers supplémentaires et des programmes de congés spéciaux ont été offerts aux personnes malades avec le virus, pour qu'ils ne perdent pas leur emploi ni leur salaire.

En ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des travailleurs, des secours alimentaires d'urgence ont été distribués aux pauvres et aux vulnérables dans plus de 80 pays et territoires. Le projet a découvert que les syndicats et organisations de société civile dans le monde ont été très actifs en matière d'approvisionnement en nourriture et autres nécessités pendant la pandémie. Par ailleurs, l'interdiction d'expulsion temporaire a été organisée par plusieurs gouvernements en Europe, en Asie et dans le Pacifique, ainsi que l'Amérique latine, tandis que d'autres ont offert un soutien financier pour couvrir les paiements de factures d'eau, d'électricité, de chauffage ou de loyer/prêt immobilier en collaboration avec les entreprises de services publics et des institutions financières nationales.

Analyse critique des bonnes pratiques émergentes

1 Mesures de lutte contre l'esclavage

Le projet a découvert qu'une marge d'amélioration, notamment en matière de protection des victimes de l'esclavage moderne, subsiste. Il est dit que le soutien offert aux individus pendant la pandémie n'est pas suffisant, et il semble que les contributions des organisations de société civile n'ont pas été reconnues ni soutenues par divers gouvernements.

2 Soutien apporté aux travailleurs sans emploi

En termes d'assistance sociale et économique apportée aux travailleurs sans emploi, elles sont d'une nature temporaire et beaucoup ont cessé pendant la pandémie. Le niveau de soutien est considéré inadéquat dans toutes les régions du monde, en partie en raison du fait que plusieurs gouvernements, notamment ceux des pays aux faibles revenus, ne pouvaient pas payer.

3 Groupes vulnérables particulièrement touchés

Il est devenu évident que, d'une manière ou d'une autre, la plupart des populations impactées et vulnérables ont été exclues du soutien et de l'assistance. Par exemple, les programmes de maintien dans l'emploi s'appliquent surtout au secteur formel, faisant qu'un grand nombre de travailleurs informels n'a pas pu en profiter en réalité. Il y a d'autres raisons, comme le manque d'infrastructure ou de mécanismes efficaces pour distribuer le soutien, la bureaucratie excessive, et l'incapacité d'inscrire correctement les bénéficiaires, ce qui a fait que souvent les femmes, les jeunes, les travailleurs migrants avec et sans papiers, les populations indigènes, les minorités, et les populations déplacées dans leur propre pays ou à l'étranger ont eu du mal à bénéficier du soutien disponible.

4 Conditions de travail et de vie

Plusieurs problèmes ont été identifiés en ce qui concerne les conditions de vie et de travail. Par exemple, les logements pour les travailleurs, organisés ou gérés par les employeurs, sont apparemment encore insalubres et surpeuplés, ce qui fait que les travailleurs ne peuvent pas pratiquer la distanciation sociale, ce qui accroît leur risque d'attraper le virus. Cela provient d'un manque de législation et d'autres mesures, telles que des inspections plus strictes du travail, par tous les gouvernements dans le monde, mais aussi fréquemment par un manque de respect des directives officielles par les entreprises et les employeurs.

Un approvisionnement lent en EPI et un manque d'accès à cet équipement au travail, notamment dans le secteur informel, ont été remarqués dans le monde. Beaucoup d'entreprises ne fournissent pas suffisamment d'EPI et le projet a découvert que les organisations de syndicats et de société civile ont dû intervenir pour résoudre ce problème. Il a été également expliqué que l'accès aux traitements et aux tests de COVID-19 ne sont pas faciles, et ne sont pas non plus mis à la disposition des populations pauvres et marginalisées.

5 Activités des syndicats et organisations de société civile

Les activités des syndicats et organisations de société civile ont été impactées à l'échelle mondiale. En plus des difficultés rencontrées pour offrir un service face-à-face, ces organisations ont subi un harcèlement et des intimidations, partout dans le monde. Il est aussi apparu que plusieurs n'ont pas été consultées par les gouvernements lors de la mise au point et de l'implémentation des mesures prises face à la COVID-19.

Principes fondamentaux des mesures de lutte contre l'esclavage moderne lors de situations d'urgence

Le droit international des droits de l'homme, le droit international du travail et autres branches du droit international pertinent imposent des obligations claires aux pays pour continuer d'appliquer les mesures anti-esclavage en situations d'urgence :

- **Obligation d'enquêter, poursuivre et sanctionner l'esclavage moderne**
(y compris une action policière et judiciaire fondée sur le renseignement, des enquêtes financières et la confiscation des recettes criminelles qui répondent aux normes des droits de l'homme)
- **Obligation de protéger les victimes d'esclavage moderne**
(identification des victimes, aide personnalisée qui satisfait les besoins individuels et accès à la justice et aux recours judiciaires)
- **Obligation de prévenir l'esclavage moderne**
(amélioration des conditions de vie et de travail, sensibilisation et former/créer des capacités)
- **Obligation de promouvoir la coopération internationale et la solidarité**
(assistance aux pays qui ont besoin des autres, dont les organisations internationales/régionales, et la relaxe temporaire des sanctions économiques et autres mesures de coercion)

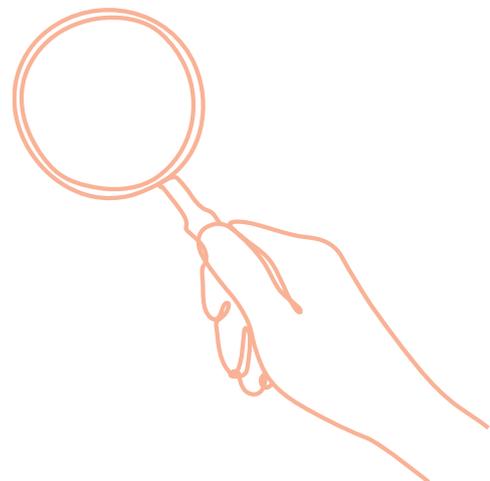
Le projet met l'accent, en détail, sur ces obligations en exposant les normes et principes pertinents des droits de l'homme, qui ont été mis au point au niveau régional ou international.

Introduction

Ce projet a été financé par le « Modern Slavery PEC » par l'intermédiaire du « Arts and Humanities Research Council ». Son objectif principal était d'étudier l'impact majeur de la COVID-19 sur l'esclavage moderne et d'identifier/partager les bonnes pratiques de protection des travailleurs et des victimes de l'esclavage moderne pour faciliter une approche centrée sur les victimes. L'équipe principale de cette recherche a inclus le professeur Tomoya Obokata (chercheur principal), le docteur Forough Ramezankhah (cochercheur), et « Minority Rights Group International » (Mesdames Rasha Al Saba et Samrawit Gougsa).

Dès le début, les principales questions de la recherche ont été identifiées :

- Dans quelle mesure la pandémie de COVID-19 a-t-elle eu un impact sur les mesures anti-esclavage, dont la protection des victimes ?
- Quelles sont les bonnes pratiques d'implémentation des mesures de lutte contre l'esclavage pendant la pandémie ?
- Dans quelle mesure le chômage a-t-il facilité les mouvements des travailleurs sans emploi de l'économie formelle à l'économie informelle jusqu'à l'économie illégale, avec des niveaux croissants de précarité et de vulnérabilité ?
- Pour les secteurs toujours actifs pendant la pandémie, quelle a été la nature et l'étendue de l'exploitation et des abus facilités par les entreprises et les employeurs ?
- Quelles sont les bonnes pratiques de protection des droits des travailleurs, y compris leurs conditions de vie et de travail ? Suffisent-elles à répondre adéquatement aux impacts clés de la pandémie ?
- Les mesures de protection sont-elles personnalisées pour satisfaire les besoins spécifiques des populations particulièrement vulnérables ?
- Quels sont les principaux défis rencontrés en matière de protection des travailleurs et des victimes de l'esclavage moderne pendant la pandémie ?

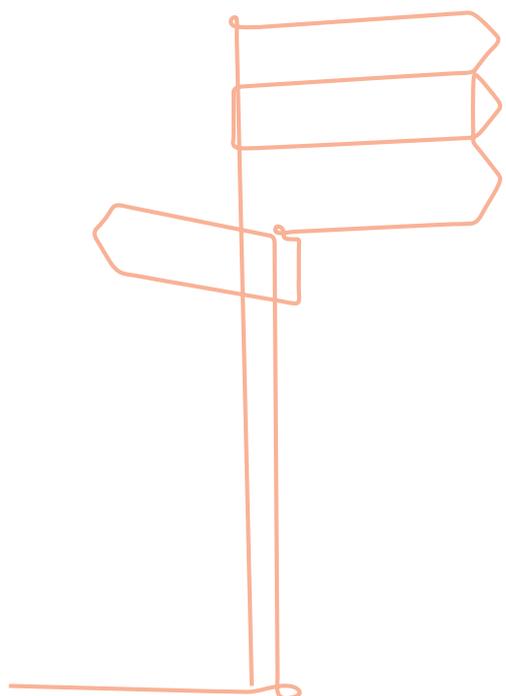


Ce rapport répond à toutes ces questions. Pour maximiser l'impact du projet, les bonnes pratiques ainsi que les recommandations pratiques sont présentées de manière à améliorer la protection des travailleurs et des victimes d'esclavage moderne touchés par la pandémie.

En ce qui concerne les méthodologies de recherche, ce projet était une réponse rapide visant une couverture mondiale. Ainsi, les données ont été collectées dans toutes les régions : l'Asie et le Pacifique, l'Europe, l'Afrique, les Amériques et le Moyen-Orient. A noter toutefois que là où une liste des pays et des territoires est mentionnée, l'absence d'autres ne signifie pas nécessairement qu'ils n'ont pas été évalués. Cela reflète tout simplement le fait qu'il est impossible d'en faire une longue liste à chaque fois. Etant donné la courte durée du projet (six mois), il n'a pas été possible d'explorer toutes les mesures instaurées par les gouvernements partout dans le monde. L'équipe a donc décidé de se concentrer sur les mesures clés qui ont directement profité aux travailleurs et victimes touchés par l'esclavage moderne, et d'exclure les mesures plus étendues destinées à aider les entreprises/employeurs.

L'essentiel du projet s'est basé sur une analyse auxiliaire des données, rapports et recherches universitaires fournis par les gouvernements, les organisations de société civile, les syndicats, outre les organisations régionales et internationales. Des rapports des médias ont aussi été utilisés, le cas échéant. Cette recherche auxiliaire a été complétée par une série d'entretiens semi-structurés avec des parties prenantes non gouvernementales travaillant dans les domaines de l'esclavage moderne et des droits des travailleurs, qui ont permis à l'équipe de vérifier les informations et données pertinentes tirées de la recherche auxiliaire. Grâce aux réseaux actuels de l'équipe, le projet a pu impliquer plus de 30 organisations de société civile et syndicats/organisations syndicales pour des entretiens virtuels ou face à face.

Ce rapport comporte plusieurs sections. La première section offre une vue d'ensemble des impacts clés de la COVID-19 sur les mesures de lutte contre l'esclavage, pour l'emploi et contre l'esclavage moderne. La deuxième section identifie les bonnes pratiques de protection des victimes d'esclavage moderne et les travailleurs touchés, y compris les contributions importantes des organisations de société civile et autres défenseurs des droits de l'homme, comme les syndicats. La troisième section présente des analyses critiques des bonnes pratiques pour évaluer leur efficacité et leur pertinence. Sur la base de l'analyse, la quatrième section offre des conclusions et établit une liste des recommandations pratiques devant être suivies par les parties prenantes concernées. Enfin, la dernière section présente les « Principes fondamentaux des actions de lutte contre l'esclavage moderne lors de situations d'urgence. »



Section 1 : Impacts multidimensionnels de la COVID-19 sur l'esclavage moderne

1.1 Impacts sur les mesures contre l'esclavage et la protection des victimes

Ce projet a révélé que l'investigation, la poursuite et la punition de l'esclavage moderne ont été perturbés ou ralentis pendant la pandémie dans plusieurs pays.¹ Cette situation a été causée par les confinements qui ont incité les autorités publiques, partout dans le monde, à travailler à distance et/ou à bifurquer les ressources de la lutte contre l'esclavage pour combattre la pandémie. Selon Interpol, les enquêtes relatives à l'exploitation des enfants en ligne ont été impactées alors que le nombre de policiers a été réduit et l'accès aux outils d'investigation, comme les bases de données internationales, a baissé pendant les confinements.² Les inspections du travail en personne,³ les enquêtes financières et la restitution de produits de la criminalité⁴ ont aussi été touchés par la pandémie. De plus, les poursuites judiciaires contre l'esclavage moderne auraient été apparemment retardées, voire suspendues dans certains pays.⁵

Il est également apparu que la pandémie de COVID-19 a présenté plusieurs défis en matière de protection des victimes d'esclavage moderne. Leur identification a été retardée dans toutes les régions du monde.⁶ Une réduction des services a été rapportée dans plusieurs pays dont l'Australie, la Bolivie, le Canada, le Mexique, le Népal et l'Espagne,⁷ tandis que l'accès aux compensations a été arrêté dans d'autres pays en raison de retards dans les procédures non judiciaires/judiciaires, administratives, criminelles et civiles.⁸

Un autre aspect de la protection des victimes concerne les difficultés rencontrées par les organisations de société civile du fait des restrictions de circulation et de télétravail imposées par les confinements, faisant qu'il est plus difficile de contacter les victimes et d'offrir des services en personne,⁹ en dépit des demandes continues pour ces services pendant la pandémie.¹⁰ Un manque de financement est un autre impact signalé,¹¹ qui a forcé l'arrêt de certains programmes et/ou le licenciement de travailleurs.¹² Par ailleurs, le travail partiel ou à distance par les fonctionnaires a entravé une communication efficace avec le personnel de première ligne, ce qui a été notamment rapporté en Autriche, en République Centrafricaine, en Croatie, en Inde et au Pérou.¹³ Dans plusieurs pays à bas revenu, les autorités publiques, particulièrement au niveau local, n'ont pas toujours accès à la technologie moderne, comme des ordinateurs portables ou un accès adéquat à internet,¹⁴ compliquant encore plus les communications et la protection. Tandis que de nombreuses organisations offrent leurs services par téléphone, emails, médias sociaux et internet, ils ne sont pas toujours accessibles à ceux qui en ont besoin.¹⁵ En ce qui concerne les prestataires de services toujours disponibles pendant la pandémie, un risque d'infection par la COVID-19 parmi les

« Selon Interpol, les enquêtes relatives à l'exploitation des enfants en ligne ont été impactées alors que le nombre de policiers a été réduit et l'accès aux outils d'investigation, comme les bases de données internationales a baissé pendant les confinements »

travailleurs de première ligne a engendré une vive inquiétude.¹⁶ Pour ces raisons, un grand nombre de victimes n'ont pas pu échapper à l'exploitation et aux maltraitances,¹⁷ et leurs droits ont continué d'être bafoués. Pour celles qui ont été secourues, d'autres défis se posent comme des problèmes pour réussir à s'isoler ou pratiquer la distanciation sociale,¹⁸ ce qui augmente le risque d'infection par le virus¹⁹ en plus du stress psychologique causé par les mesures de confinement.²⁰

1.2 Impacts sur l'emploi

Une des principales conséquences de la pandémie est le chômage. Selon l'OIT, 8,8 % des heures de travail en 2020 ont été perdues dans le monde, ce qui équivaut à 255 millions d'emplois à temps complet, avec 3,7 trillions de dollars US de perte de revenus.²¹ L'une des questions de l'étude, dans le cadre de ce projet, est de savoir si le chômage de l'économie formelle pousse les gens dans l'économie informelle (qui est caractérisée par la précarité, la précarisation et le manque de protections sociales, économiques et de la main-d'œuvre fournies par les pays).²² De nombreux travailleurs dans ce secteur n'ont pas de contrat de travail sûr et ils travaillent sur une base de rémunération temporaire et/ou journalière.²³ En conséquence, ils n'ont pas les mêmes droits ni les mêmes bénéfices que les personnes qui travaillent dans l'économie formelle,²⁴ ce qui accroît leur vulnérabilité à l'exploitation et à la maltraitance. Il est aussi important de mettre en avant la nature sexospécifique de l'économie informelle, puisque 90 % des femmes dans les pays aux faibles revenus travaillent de manière informelle,²⁵ y compris dans les pays développés comme le Japon et le Royaume-Uni, où les femmes sont surreprésentées dans les emplois à bas salaires avec des contrats zéro heure (pour des emplois tels que le ménage, les tâches domestiques, le service client et l'hospitalité).²⁶

Ce projet n'a pas révélé de mouvements étendus ni systématiques des travailleurs au chômage de l'économie formelle vers l'économie informelle, ce qui s'explique peut-être par le fait que de nombreux gouvernements ont instauré des programmes de rétention des emplois et autres aides (comme décrit ultérieurement) pour les protéger. Néanmoins, il est fait état de ce type de mouvements dans certaines parties du monde. Au Brésil, par exemple, les minorités noires et les populations indigènes sont devenues très vulnérables au chômage ce qui les force à chercher des emplois dans le secteur informel.²⁷ Une tendance semblable a été rapportée en Inde, au Kenya, au Sri Lanka, au Tadjikistan et en Ouganda.²⁸ En outre, le chômage des jeunes dans différentes parties du monde semble avoir facilité l'informalité. Pendant le premier trimestre de 2020, environ 6 % des heures de travail ont été perdues rien qu'en Asie et dans le Pacifique, ce qui équivaut à 247 millions d'emplois à temps complet.²⁹ L'OIT a remarqué que le taux d'informalité chez les jeunes a augmenté de plus de 95 % dans les pays à revenu moyen inférieur³⁰ en raison de la pandémie. Il y a aussi des exemples de femmes, de filles et de personnes LGBTQ+ au chômage qui offrent du sexe transactionnel à cause de l'exclusion à un soutien économique,³¹ faisant qu'elles sont à risque d'infection par la COVID-19, par des maladies sexuellement transmissibles et d'exploitation.³²

Il est essentiel de reconnaître que, partout dans le monde, un grand nombre de travailleurs informels a perdu leur emploi.³³ Au Costa Rica et au Chili, les emplois pour les tâches ménagères ont baissé de 46 % et 48 % respectivement entre avril et juin 2020, et il semblerait que les employés de maison au chômage au Liban se sont retrouvés à la rue, sans soutien suffisant de la part du gouvernement.³⁴ Dans l'industrie vestimentaire au Bangladesh, au Cambodge et au Vietnam, les femmes ont été impactées de manière disproportionnée par le chômage en raison de l'annulation de contrats.³⁵ De plus, il est rapporté que 80 millions de travailleurs migrants à l'intérieur de l'Inde, dont la majeure partie appartient à la caste la plus basse appelée Dalit,³⁶ ont perdu leur emploi.³⁷ Une situation semblable a émergé en Mauritanie, où un grand nombre de personnes, descendants d'esclaves, a été impacté tandis que les privilégiés et ceux en position de

pouvoir ont continué de recevoir des aides du gouvernement.³⁸ Au total, on s'attend à ce que 1,6 milliard de travailleurs informels perdent leur travail à cause de la pandémie.³⁹ Certains mouvements de travailleurs au chômage des secteurs formels aux secteurs informels ont ajouté une pression sur les travailleurs qui étaient déjà dans le secteur informel puisqu'ils doivent désormais rivaliser pour les quelques emplois qui restent,⁴⁰ ce qui empire la précarité et dégrade leurs conditions de travail.⁴¹ Pour les travailleurs migrants, étrangers, avec un statut lié à l'emploi, s'ajoute le problème de se retrouver sans papiers lorsqu'ils perdent leur travail, ce qui les empêche ensuite d'accéder aux aides économiques ou sociales, parmi d'autres services et soutiens vitaux.⁴²

1.3 Impacts sur l'esclavage moderne

Le projet a révélé que la pandémie a exacerbé l'esclavage moderne dans toutes les régions du monde. Ceci est évident dans les entreprises toujours actives pendant la pandémie, dont beaucoup opèrent dans l'économie informelle. Il convient cependant d'expliquer tout d'abord les indicateurs de travail forcé. D'après l'OIT, l'abus de la vulnérabilité, la déception, la restriction des mouvements, la violence sexuelle et physique, l'intimidation et les menaces, la rétention des documents d'identité, la retenue des salaires, la servitude pour dettes, des conditions de vie et de travail abusives, outre des heures supplémentaires excessives⁴³ sont autant d'indicateurs clés de travail forcé qui a un impact négatif sur les droits des travailleurs. Comme il sera démontré dans le présent rapport, ces signes ont été clairement visibles dans toutes les régions du monde pendant la pandémie.

Par exemple, les femmes constituent plus de 70 % des travailleurs sociaux et du personnel de santé de première ligne dans le monde (dont la majorité sont migrants) et elles doivent faire face à un risque accru de COVID-19 de par la nature de leur profession.⁴⁴ Apparemment, beaucoup ont dû travailler de plus longs horaires en raison du manque de personnel, tout en continuant de s'occuper de leur famille à la maison.⁴⁵ Bien souvent, les emplois dans les secteurs sociaux sont considérés comme des emplois faiblement qualifiés, et les travailleurs dans ces secteurs comptent parmi les employés les moins bien payés, notamment lors de contrats temporaires ou à zéro heure,⁴⁶ ce qui les met dans une situation très précaire et instable. Cela est le cas au Canada, en France, en Suède et au Royaume-Uni.⁴⁷ Un manque d'accès des travailleurs de première ligne aux EPI a également été signalé au Brésil, en Croatie, en Indonésie, en Nouvelle-Zélande et aux USA,⁴⁸ et des exemples de maltraitance verbale et physique ont été documentés en Chine, en Italie et à Singapour.⁴⁹

Une autre activité qui a connu un essor pendant la pandémie est la production d'EPI. En Chine, plusieurs entreprises ont été impliquées dans l'exploitation des minorités Uigurs pour la production de masques dans des conditions de travail forcé.⁵⁰ Des cas similaires de travail forcé et de travail des enfants ont été rapportés en Malaisie, au Pakistan et en Afrique du Sud.⁵¹ Par ailleurs, il semblerait que les prisonniers à Hong Kong et aux USA ont été obligés de travailler pendant de longues heures pour produire des masques médicaux.⁵²

« Il est important de rappeler que la responsabilité de promouvoir la dignité et les droits des travailleurs n'incombe pas uniquement aux pays producteurs d'EPI, mais aussi aux pays consommateurs qui ont propulsé la forte demande »

Il convient de souligner qu'en raison des annulations de commandes de vêtements causées par le manque de demande des consommateurs,⁵³ outre le chômage engendré, le secteur du vêtement en Asie serait en train de passer à la production d'EPI. Rien qu'au Cambodge, 400 usines, soit 150 000 travailleurs, ont arrêté leurs opérations depuis la pandémie.⁵⁴ L'Association cambodgienne des producteurs de vêtements a récemment déposé une proposition de production d'EPI, qui a été approuvée par le gouvernement.⁵⁵ Un scénario semblable est apparu au Bangladesh, en Inde, en Indonésie, au Pakistan et au Vietnam.⁵⁶ Tandis que la création d'emplois est une étape importante à la baisse du chômage, des cas de maltraitance et d'exploitation ont également été signalés,⁵⁷ ce qui appuie la nécessité d'avoir des lois robustes et d'autres mesures pour protéger les travailleurs. Il est important de rappeler que la responsabilité de promouvoir la dignité et les droits des travailleurs n'incombe pas uniquement aux pays producteurs d'EPI, mais aussi aux pays consommateurs qui ont propulsé la forte demande.

La transformation/production d'aliments est un autre secteur qui a conservé une haute demande en main-d'œuvre. Il apparaît que les travailleurs agricoles et saisonniers ont subi des conditions équivalentes au travail forcé.⁵⁸ En Allemagne, la distanciation sociale n'a pas toujours été instaurée au travail.⁵⁹ Des conditions de travail difficiles (par ex. pas de congé maladie, des problèmes de santé et de sécurité croissants et de longues heures de travail) avec des menaces de licenciements ont été observées dans l'industrie de la pêche en Thaïlande⁶⁰ et le secteur agricole au Mexique.⁶¹ Aux USA, les sites de production de viande sont restés ouverts pendant la pandémie, sous Décret présidentiel, et des cas d'infection et de décès par la Covid-19 ont été rapportés parmi les travailleurs, qui sont principalement des immigrants, des réfugiés et des minorités ethniques qui doivent travailler de longues heures, dans des lieux bondés, sans accès à des bénéfices, comme les congés maladies.⁶²

« Certains employeurs aux Emirats Arabes Unis et au Koweït ont réduit leurs salaires ou les ont forcé à prendre des congés sans solde »

En outre, alors que certains employés de maison ont pu garder leur emploi pendant la pandémie, leurs conditions de travail se sont détériorées. La nature sexospécifique du travail domestique fait que 80 % des employés de maison sont des femmes⁶³ et la COVID-19 les a mis dans une situation plus précaire. Par exemple, il semblerait que la charge de travail des employés de maison au Liban et en Turquie a augmenté pour garantir une meilleure hygiène et propreté pour les employeurs, malgré le fait que beaucoup n'ont pas perçu de

paiement pour les heures supplémentaires ou autre compensation.⁶⁴ Certains employeurs aux Emirats Arabes Unis et au Koweït ont réduit leurs salaires ou les ont forcé à prendre des congés sans solde,⁶⁵ sous l'encouragement actif de leurs gouvernements.⁶⁶ Des cas semblables de maltraitance et d'exploitation, qui ont inclus la retenue des documents d'identité et une violence physique/psychologique ont été signalés en Asie, en Afrique, aux Amériques et au Moyen-Orient.⁶⁷ Une autre difficulté subie par ces travailleurs est la langue. Les informations sur la santé et la protection sociale sont souvent fournies dans des langues qu'ils ne comprennent pas,⁶⁸ ce qui les empêche d'obtenir de l'aide.

Il y a d'autres travailleurs de première ligne, comme les personnels d'entretien, des chauffeurs, des agents de sécurité et des employés de supermarchés, qui ont fourni d'importants services. Comme d'autres professions, ils ont connu la pression croissante de travailler pendant de longues heures dans des conditions dangereuses⁶⁹ sans profiter nécessairement des mêmes droits et bénéfices que d'autres, comme des congés maladies payés et une aide au revenu,⁷⁰ un problème malheureusement fréquent dans le secteur informel, comme expliqué précédemment. La plupart

de ces travailleurs sont des immigrants ou font partie d'une minorité ethnique,⁷¹ ce qui expose l'impact disproportionné de la COVID-19 sur ces populations vulnérables.

Au lieu d'améliorer les conditions pour ces travailleurs, plusieurs gouvernements, dans toutes les régions du monde, ont interrompu les protections sociales et de la main-d'œuvre⁷² ce qui a accru encore plus le risque de maltraitance et d'exploitation. La prolongation des heures/jours de travail, la suspension des réglementations de salaire minimum et d'autres mesures qui ont eu un impact négatif sur les conditions de travail ont été rapportées en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique latine.⁷³ Comme d'autres, les travailleurs migrants et saisonniers sont vulnérables puisque souvent ils ne peuvent pas profiter de la protection sociale et de la main-d'œuvre, en matière de salaire minimum, d'horaires de travail, de congés publics et de congés annuels,⁷⁴ et ils ont peur de se plaindre par crainte de licenciement et de mesures de répression (par ex. détention et déportation) puisque leur emploi est souvent lié à leurs employeurs.⁷⁵ La relaxe des lois de protection de la main-d'œuvre a touché de manière disproportionnée les Dalits en Inde et au Bangladesh, où ils sont forcés de travailler pendant de longues heures, sans paie, repos, ni loisirs.⁷⁶ Ce qui est évident, suite à ces exemples, est que des signes de main-d'œuvre forcée, comme indiqué précédemment, sont visibles dans toutes les régions du monde.

En plus des conditions de travail, les conditions de vie de nombreux travailleurs se sont détériorées pendant la pandémie, partout dans le monde. Beaucoup de travailleurs migrants ont été forcés de vivre dans des lieux bondés, avec des mauvaises conditions sanitaires, où il était difficile de respecter une distanciation sociale, comme il a été rapporté au Canada, en Grèce, aux Maldives, à Singapour et au Moyen-Orient.⁷⁷ La plupart d'entre eux travaillent selon des dispositions informelles ou irrégulières et ils ne sont donc pas autorisés à profiter d'une protection sociale et santé.⁷⁸

La facilitation de l'esclavage, du travail forcé et d'autres pratiques semblables à l'esclavage a d'autres dimensions. Un exemple clair est l'exploitation des enfants. Selon l'UNICEF, 1,6 milliard d'enfants ont été impacté par la fermeture des écoles pendant la pandémie.⁷⁹ Tandis que bon nombre d'écoles dans le monde est passé à l'éducation via les médias (par ex. TV et radio) ou en ligne pour atténuer l'impact négatif de la COVID-19 sur l'éducation,⁸⁰ des millions d'enfants, particulièrement dans les pays et territoires à faibles revenus, n'ont pas pu en bénéficier alors que leurs familles ne pouvaient pas acheter d'ordinateurs portables, de tablettes ou payer pour une connexion à internet.⁸¹

« Selon l'UNICEF, 1,6 milliard d'enfants ont été impacté par la fermeture des écoles pendant la pandémie »

Il s'avère que la fermeture des écoles a encouragé, voire forcé, un grand nombre d'enfants à intégrer le marché du travail (par ex. agriculture, construction, mines et travaux domestiques) ou de travailler dans la rue, ou encore dans leurs propres foyers, dans des pays tels que le Brésil, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Guatemala, l'Inde, l'Iraq, le Malawi, la Mauritanie, le Mexique, les Philippines, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie.⁸² Pour les filles, des cas perturbants de

mariage forcé ont été rapportés au Bangladesh, en Ethiopie, au Kenya, en Inde, en Mauritanie, au Népal, au Niger, au Sénégal et au Vietnam,⁸³ puisque pour bien des parents, le mariage de leurs enfants est un moyen de surmonter les difficultés économiques.⁸⁴ En outre, au Burkina Faso, au Mali, au Mozambique et au Niger, la fermeture des écoles, combinée à d'autres facteurs comme le manque de nourriture et des situations sécuritaires détériorées ont facilité le recrutement des enfants dans des groupes armés.⁸⁵

Un autre effet négatif de la fermeture des écoles est l'exploitation sexuelle en ligne des enfants qui passent de plus en plus de temps en ligne. D'après Interpol, l'accès à la pornographie des enfants en ligne a augmenté de manière significative pendant la pandémie, au travers de réseaux de paires

et du darknet, des médias sociaux et d'autres plateformes.⁸⁶ Europol a confirmé une tendance semblable d'exploitation en ligne des enfants parmi les états membres de l'UE.⁸⁷ Aux Philippines, au Kenya et en Ouganda, une exploitation sexuelle des enfants, y compris avec streaming en direct, par des criminels et des parents désespérés, ont été signalés.⁸⁸

D'autres formes d'exploitation criminelle sont également en train d'émerger. La traite des personnes en est un bon exemple. La traite des personnes, de la Lybie à l'Europe du Sud, a augmenté, en raison de l'impact économique de la COVID-19 où 75 % des immigrants et des réfugiés ont perdu leur travail dans le secteur informel.⁸⁹ Une situation semblable et un tableau comparable ont été observés sur la route de la Méditerranée de l'ouest (via le Maroc)⁹⁰ et d'autres régions.⁹¹ Par exemple, les filles et les femmes indigènes en Asie et en Amérique latine ont été trafiquées et exploitées par l'industrie du sexe,⁹² et les filles et femmes déplacées vers des camps de réfugiés et de personnes déplacées au Bangladesh, à Haïti, au Mali and au Niger ont rencontré des maltraitements et une exploitation semblable.⁹³

En Afghanistan, certains se tournent vers la production d'opium suite à la perte de leurs revenus et du manque d'alternatives.⁹⁴ Au Royaume-Uni, les groupes criminels ont profité de la réattribution des ressources policières pour faciliter la production de cannabis, qui est généralement effectuée par des Vietnamiens victimes de la traite des personnes,⁹⁵ tandis que les groupes criminels organisés dans la région des Balkans ont également exploité des enfants pour le trafic de drogue.⁹⁶ Des signalements d'esclavage moderne dans la culture illégale de crustacés font surface,⁹⁷ et en Afrique, de plus en plus d'enfants sont vus dans les rues, où ils sont exploités pour mendier, voler et procéder à d'autres activités facilitées par des bandes criminelles.⁹⁸

En résumé, les impacts négatifs de la COVID-19 se font ressentir partout dans le monde alors que l'esclavage moderne continue d'exister par l'intermédiaire des criminels mais aussi des entreprises et des employeurs. Les conditions de vie et de travail pour bon nombre de travailleurs de la planète se sont détériorées. Les populations vulnérables, qui incluent les femmes, les enfants et les jeunes, les peuples indigènes, les minorités (y compris celles qui descendent de l'esclavage et des castes répertoriées), les populations déplacées dans leur propre pays ou à l'étranger, ainsi que les travailleurs migrants qui travaillent majoritairement dans le secteur informel, lequel a des défis supplémentaires en raison du manque de protection sociale et de la main-d'œuvre, préoccupent particulièrement car elles ont été beaucoup plus touchées. Tout cela constitue une atteinte aux droits des victimes de l'esclavage moderne et des travailleurs impactés, et ces problèmes doivent être traités en urgence.

Section 2 : Bonnes pratiques en matière de protection des victimes d'esclavage moderne et des travailleurs touchés par la pandémie

2.1 Mesures contre l'esclavage

En dépit des difficultés rencontrées, en matière de lutte contre l'esclavage pendant la pandémie, des bonnes pratiques sont apparues, à commencer par la poursuite des enquêtes, inspections du travail et poursuites judiciaires dans plusieurs pays.⁹⁹ Une coopération internationale des organes de répression est née dans plusieurs régions du monde. Conformément à l'initiative bilatérale de lutte contre la traite humaine entre les Etats-Unis et le Mexique, les deux pays ont facilité les enquêtes et les poursuites judiciaires transfrontalières pour trafic de personnes en échange de renseignements. Ils ont également intensifié leurs efforts dans les enquêtes financières pour confisquer les recettes d'activités criminelles.¹⁰⁰ En Europe, Eurojust (Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire) est restée entièrement opérationnelle pendant la pandémie. Elle a réussi à procéder à des enquêtes menées conjointement par des équipes en Roumanie et en Finlande qui ont engendré la condamnation de bandes criminelles roumaines organisées et la confiscation de 45 000€.¹⁰¹ Par ailleurs, les efforts visant à résoudre la poursuite de l'activité des chaînes logistiques se sont intensifiés au Canada et aux USA, où les gouvernements ont annoncé l'interdiction d'importer des produits fabriqués par les minorités Uigurs sujettes à du travail forcé en Chine.¹⁰² D'autres pays comme l'Australie, le Canada, la Chine, la Colombie, la Finlande, le Kenya, la Nouvelle-Zélande, le Nigéria, la Norvège, Singapour, les Emirats Arabes Unis, le Royaume-Uni et les USA¹⁰³ sont passés assez vite à la tenue de procès virtuels. A condition que les droits des parties concernées ne sont pas bafoués et que d'autres questions importantes comme la sécurité et les problèmes techniques sont suffisamment bien gérés, ces audiences virtuelles peuvent réduire les retards causés par la pandémie.

Les gouvernements prennent aussi des mesures pour protéger les victimes de l'esclavage moderne. Certains ont continué de fournir des services essentiels comme de la thérapie, des soins médicaux, des aides financières et de subsistance.¹⁰⁴ A cet égard, en Ethiopie, au Sénégal et en Ouganda les enfants des rues et les enfants mendiants¹⁰⁵ ont été placés dans des refuges. La ville d'Amsterdam, quant à elle, a apporté une assistance financière d'urgence aux travailleurs sans papiers.¹⁰⁶ Par ailleurs, beaucoup ont fourni des services scolaires aux enfants lors des fermetures d'écoles pour les protéger contre l'exploitation sexuelle et le travail.¹⁰⁷

« En Europe, Eurojust (Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire) est restée entièrement opérationnelle pendant la pandémie. Elle a réussi à procéder à des enquêtes menées conjointement par des équipes en Roumanie et en Finlande qui ont engendré la condamnation de bandes criminelles roumaines organisées et la confiscation de 45 000€ »

Il est important de souligner le rôle des organisations de société civile dans la protection des victimes d'esclavage moderne pendant la pandémie car elles ont permis de combler les lacunes en matière de protection délaissées par beaucoup de gouvernements. Par exemple, au Kenya, une organisation de lutte contre la traite, appelée HAART, a réussi à lever des fonds à l'échelle nationale et internationale pour apporter des aides, telles que de l'argent liquide, versées aux victimes de la traite et d'exploitation.¹⁰⁸ La collecte de fonds et des dons ont aussi eu lieu dans d'autres pays.¹⁰⁹ Platform for Labour Action en Ouganda, LEFÖ-IBF en Autriche et The Passage au Royaume-Uni sont autant d'organisations qui ont offert des services face à face (par ex. conseils/thérapie, subsistance et formations/éducation) à leurs clients.¹¹⁰ Plusieurs organisations offrent désormais des services à distance par l'intermédiaire de technologies comme internet et les smartphones,¹¹¹ ce qui leur permet de contacter les victimes, y compris celles dans des zones rurales.

2.2 Création et rétention des emplois

L'une des mesures importantes instaurées par de nombreux pays pour réduire le chômage causé par la pandémie est la rétention des emplois au travers de subventions salariales, selon lesquelles un certain pourcentage des salaires de travailleurs a été couvert par les gouvernements pour une certaine durée, allant d'un mois à un an, voire plus longtemps. Ce projet a découvert que plus de 120 pays et territoires ont instauré ces mesures.¹¹² Certains ont utilisé les dispositions/cadres administratifs/législatifs existants pour aider les travailleurs concernés,¹¹³ tandis que d'autres ont introduit des programmes temporaires/ad hoc pour alléger spécifiquement les problèmes de chômage causés par la COVID-19.¹¹⁴

Plusieurs gouvernements ont instauré d'autres mesures pour stimuler l'emploi. A ce propos, des projets ou travaux publics ont été offerts aux travailleurs sans emploi.¹¹⁵ Il convient de souligner que des opportunités d'emploi sont également proposées aux étrangers dans différents pays,¹¹⁶ dans des secteurs tels que l'agriculture, le bâtiment et les soins de santé. Même les populations déplacées dans leur propre pays ou à l'étranger ont bénéficié d'opportunités de produire des EPI.¹¹⁷ Tout aussi important, dans des pays comme l'Australie, le Brésil, le Canada, le Danemark, la France, la Russie, Singapour et la Corée du Sud, des formations et apprentissages professionnels (aussi bien en personne qu'en ligne) ont été renforcés pour améliorer l'aptitude à l'emploi.¹¹⁸

D'autres collaborent étroitement avec les entreprises et les syndicats pour faciliter ou protéger les emplois. En Tunisie, le gouvernement a conclu une entente avec l'Union générale tunisienne du travail et la Confédération tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat pour garantir la sécurité de l'emploi et des revenus pour plus de 1,5 million de travailleurs dans, notamment, les secteurs de l'agriculture, de la pêche, des transports, sidérurgique et des vêtements.¹¹⁹ Le Bhoutan travaille avec des entreprises privées pour recruter les jeunes touchés par le chômage,¹²⁰ tandis que le programme Kartu Pra-Kerja (carte de pré-emploi) en Indonésie procure des bons aux travailleurs au chômage pour qu'ils bénéficient de formations et d'apprentissages pour leur

« Il convient de souligner que des opportunités d'emploi sont également proposées aux étrangers dans différents pays, dans des secteurs tels que l'agriculture, le bâtiment et les soins de santé »

reconversion professionnelle. Ce programme aurait profité à 5,6 millions de travailleurs informels.¹²¹ Au Mexique et au Portugal, les gouvernements ont instauré des programmes incitatifs aux employeurs pour qu'ils embauchent des jeunes et autres populations vulnérables.¹²² Des bonnes pratiques semblables ont été observées au Danemark, en Italie, à Singapour, en Corée du Sud et au Sri Lanka.¹²³

2.3 Soutien économique et social étendu des travailleurs au chômage

Le projet a révélé qu'un soutien social et économique plus étendu a été fourni aux travailleurs au chômage, partout dans le monde. La protection contre le licenciement, y compris pour les travailleurs du secteur informel, est un exemple de bonne pratique qui a été mise en place en Argentine, en Azerbaïdjan, en Chine, à El Salvador, en Ethiopie, en Inde, en Italie, au Kirghizistan, en Jordanie, au Mexique, aux Pays-Bas, au Pakistan, en Arabie Saoudite, en Espagne, en Turquie, en Ouzbékistan et au Venezuela.¹²⁴ Le Qatar et le Liban ont pris des mesures pour réformer le système « Kafala » pour permettre aux travailleurs migrants de changer d'emploi sans avoir à demander l'autorisation auprès de leur employeur. Ils ont également introduit un salaire mensuel minimum, des congés maladie et vacances rémunérés, tout comme les heures supplémentaires payées.¹²⁵ Le recours à la législation ou les réglementations pour mettre ces mesures en place est essentiel puisque le non-respect peut être alors poursuivi auprès d'un tribunal, ce qui accroît donc la responsabilité et la protection.

Des transferts de liquidités ont été une autre mesure assez populaire. A El Salvador, au Japon, en Israël, en Mongolie, en Corée du Sud, à Tuvalu et aux USA, tous les citoyens ou la majorité d'entre eux ont bénéficié de paiements liquides.¹²⁶ D'autres ont ciblé les populations vulnérables, dont les travailleurs informels et ceux des services de santé et sociaux,¹²⁷ les travailleurs indépendants,¹²⁸ les réfugiés,¹²⁹ ceux en zones rurales¹³⁰ et les travailleurs migrants rentrés dans leur pays d'origine.¹³¹ Au moment de la rédaction de ce rapport, plus de 150 pays et territoires ont instauré des virements en liquide.¹³² Les technologies modernes comme internet et les smartphones ont été utilisées pour verser l'argent,¹³³ ce qui a permis aux personnes concernées de recevoir plus facilement et plus rapidement ces aides. Une autre approche innovante a été adoptée au Guatemala et à El Salvador, où le droit aux aides a été déterminé par la consommation d'électricité parmi les travailleurs vulnérables, informels et autres.¹³⁴ De plus, le Kenya s'est servi des recettes criminelles confisquées de la corruption pour donner des aides.¹³⁵

Une assistance sociale plus étendue a également été renforcée dans plusieurs pays et territoires. Aux Philippines, un programme de sécurité sociale spécial a offert des allocations chômage à 60 000 travailleurs qui avaient perdu leur emploi pendant la pandémie,¹³⁶ et sa deuxième phase cible spécifiquement environ 500 000 travailleurs informels qui avaient été auparavant ignorés.¹³⁷ Une aide économique supplémentaire destinée aux entreprises/travailleurs informels a aussi été proposée au Burkina Faso, au Danemark et au Gabon.¹³⁸ La Corée du Sud a couvert 90 % des congés payés pour les travailleurs dans l'industrie touristique, qui a été désignée comme « secteur spécial nécessitant un soutien à l'emploi ». ¹³⁹ Une aide semblable dans ce secteur a aussi été donnée à Fiji.¹⁴⁰ En Afrique du Sud, le gouvernement a instauré une allocation de soutien en cas de détresse sociale engendrée par la COVID-19 qui aide, pendant six mois, les personnes non couvertes par d'autres mesures de protection sociale, et qui inclut les résidents permanents et les réfugiés déclarés.¹⁴¹

Il faut reconnaître que de nombreuses mesures ont visé d'autres populations vulnérables. Certaines ont englobé des offres de soutien spécialement pour les femmes, comme *Ingreso*

Familiar de Emergencia en Argentine et *Pradhan Mantri Garib Kalyan Yojana* en Inde.¹⁴² Au Brésil et au Myanmar, les mères peuvent bénéficier d'aides supplémentaires sous forme de paiements liquides, alors qu'en Arménie, un paiement global est versé aux femmes au chômage, aux femmes célibataires enceintes ou à celles dont le mari a perdu son emploi.¹⁴³ En outre, l'Autriche et les Pays-Bas ont apporté des aides économiques et autres aux travailleurs sexuels.¹⁴⁴

L'aide économique et sociale a été en plus étendue aux travailleurs migrants étrangers. Les prolongations des permis de résidence/de travail ont été mises en place dans plusieurs pays.¹⁴⁵ Ainsi, les travailleurs migrants ont pu profiter d'une aide sociale et santé, y compris des allocations chômage, des congés maladies et des prestations sociales. Des aides liquides et autre soutien financier ont été remises aux travailleurs migrants au Brésil, en Californie, au Chili, au Costa Rica, au Japon, aux Philippines, en Espagne, au Tadjikistan et en Tunisie,¹⁴⁶ et beaucoup offrent des informations dans plusieurs langues sur les aides et bénéfices disponibles associés à la COVID-19.¹⁴⁷ Certaines formes de soins et prestations sociales offertes aux travailleurs immigrants sans papiers ou non déclarés sont encourageantes.¹⁴⁸ Certains pays d'Europe donnent à manger et ont ouvert des refuges,¹⁴⁹ tandis qu'en Italie et en Arabie-Saoudite le statut d'immigration des travailleurs sans papiers dans l'agriculture, la pêche, les employés de maison et les services de soins a été temporairement régularisé.¹⁵⁰ Tous sont autant d'exemples de bonnes pratiques puisque les travailleurs sans papiers hésitent bien évidemment à contacter les autorités pour obtenir de l'aide par peur d'actions répressives à leur égard, ce qui les rend plus vulnérables à l'exploitation et à la maltraitance.

Enfin, il apparaît que les entreprises prennent des mesures pour aider les travailleurs impactés qui vont au-delà des aides économiques et sociales soutenues par les gouvernements. En Indonésie, la Tahir Foundation du Mayadapa Group, avec des PME de Djakarta, ont mis en place des dépôts alimentaires à l'attention des travailleurs informels comme les vendeurs de rue et les chauffeurs de taxi.¹⁵¹ En Croatie, Spar Croatia a aidé 60 petits producteurs locaux touchés par la pandémie en achetant et en vendant leurs produits agricoles,¹⁵² et Danone UK a, pour sa part, prolongé les contrats de 100 000 travailleurs dans le monde et a versé des aides financières aux petites entreprises de ses chaînes logistiques.¹⁵³ Bien que ces initiatives et d'autres sont louables, les entreprises et les employeurs ont encore beaucoup à faire pour protéger leurs employés et empêcher l'esclavage moderne pour que les droits de leurs employés soient bien mieux protégés pendant et après la pandémie.

2.4 Amélioration des conditions de vie et de travail

Améliorer les conditions de vie et de travail des travailleurs pendant la pandémie est extrêmement important car cela peut les empêcher de subir un esclavage moderne. A ce propos, un large éventail de mesures a été mis en place dans le monde. Alors que le télétravail a été vastement encouragé dans le secteur formel, de nombreux pays sont allés encore plus loin pour améliorer la santé et la sécurité au travail par l'intermédiaire de mesures législatives ou autres, dans le but d'empêcher la dissémination du virus. L'Afrique du Sud a émis des lois, conformément à la Loi de 2002 relative à la gestion des désastres, qui exigent que les entreprises et les employeurs minimisent le nombre d'employés sur site, par le recours à des quarts de travail et des horaires de travail échelonnés.¹⁵⁴ Des dispositions semblables ont été instaurées dans d'autres pays.¹⁵⁵ Des mesures supplémentaires de sécurité, dont la distanciation physique, la fourniture d'informations sur la COVID-19, des contrôles de la température, des meilleures dispositions de désinfection, et la fourniture d'EPI (aussi bien dans le secteur formel que le secteur informel) ont été imposées par la loi en Albanie, aux Bahamas, à Bahreïn, à la Barbade, à Belize, en Chine, à Malawi et à Saint Kitts and Nevis.¹⁵⁶ Encore une fois, le recours à la législation et aux réglementations est important car cela

permet de tenir les entreprises ou les employeurs responsables lorsqu'ils ne respectent pas les règles imposées. Ce projet a également observé que ces efforts ont été facilités en collaboration avec les syndicats et les organisations de société civile dans bien des cas.

Des tests et traitements médicaux gratuits pour la COVID-19, dont une assistance/des soins d'urgence pour les travailleurs impactés ont été fournis par plusieurs gouvernements.¹⁵⁷ Si les travailleurs contractent le virus au travail, un soutien et une assistance supplémentaires sont fournis. En Malaisie, par exemple, la COVID-19 a été classée comme une maladie professionnelle, ce qui donne la possibilité aux personnes infectées par le virus de demander une indemnité conformément à la loi de 1969 relative à la sécurité sociale des employés.¹⁵⁸ Dans certains pays, une allocation maladie supplémentaire est donnée aux travailleurs, y compris les travailleurs indépendants.¹⁵⁹ D'autres ont établi des dispositions de congés payés spéciaux en cas de COVID-19, qui incluent des congés parentaux.¹⁶⁰ En plus, les travailleurs perçoivent leurs salaires ou une aide financière en complément des congés maladie autorisés lorsqu'ils sont en quarantaine ou lorsqu'ils subissent un traitement.¹⁶¹ Toutes ces mesures sont importantes puisque 50 % de la main-d'œuvre mondiale n'est pas légalement autorisée à percevoir des allocations maladie ou autres.¹⁶²

En ce qui concerne les conditions de vie des travailleurs, un exemple de bonne pratique est l'aide alimentaire offerte aux populations pauvres et aux travailleurs informels dans plus de 80 pays et territoires au moment de la rédaction de ce rapport.¹⁶³ Ce projet a révélé que les syndicats et organisations de société civile, outre les organisations internationales et régionales, ont été très actifs dans ce type d'initiatives. Une autre pratique positive est l'aide au paiement des factures d'eau et d'électricité. Plus de 80 pays et territoires ont aidé au paiement de factures d'eau, d'électricité, de téléphone et internet¹⁶⁴ en collaboration avec les compagnies des eaux, d'électricité et téléphoniques. Et qui plus est, la prévention des expulsions a aussi été instaurée. De nombreux pays¹⁶⁵ ont fourni des aides pour le paiement des loyers ou prêts immobiliers en collaboration avec des institutions financières nationales, avec certaines interdisant temporairement les expulsions pendant la pandémie.¹⁶⁶ La perte de logement et l'esclavage moderne sont deux phénomènes étroitement liés,¹⁶⁷ et ces mesures sont maintenant plus importantes que jamais en cette période de pandémie.

Le rôle des syndicats en matière d'amélioration des conditions de vie et de travail des travailleurs impactés doit être accentué, puisqu'ils ont activement fait pression sur les entreprises et les employeurs dans le monde. En Jordanie et en Palestine, ils ont mis des fonds en place pour aider les travailleurs au chômage. Au Koweït, ils sont allés encore plus loin pour éviter des problèmes de permis de résidence expirés, des paiements de salaires retardés et des conditions difficiles pour les travailleurs migrants.¹⁶⁸ Les syndicats dans divers pays sont parvenus à signer des accords avec les employeurs dans plusieurs secteurs, y compris avec leurs gouvernements respectifs pour améliorer la rétention des emplois (subventions salariales) ou la réintégration des travailleurs, les apprentissages professionnels, les prestations sociales et la promotion de la sécurité au travail.¹⁶⁹ De plus, les syndicats au Canada ont organisé des aides financières, médicales et de subsistance pour les entreprises des chaînes logistiques à l'étranger,¹⁷⁰ et dans certains pays membres de l'UE, Bahreïn, le Koweït, la Malaisie, Singapour, la Tunisie et les USA, un vaste éventail d'aides a été fourni aux travailleurs migrants avec et sans papiers.¹⁷¹

Les organisations civiles ont joué un rôle important dans la protection des travailleurs touchés par la pandémie de COVID-19. A Londres, par exemple, son maire a offert une aide financière aux organisations communautaires et de société civile spécialisées dans les droits des travailleurs pour qu'elles filment des petites vidéos qui informent sur les droits des travailleurs pendant la COVID-19, y compris dans plusieurs langues.¹⁷² Des campagnes d'informations semblables organisées par des organisations civiles ont été faites dans d'autres pays.¹⁷³ En Inde, National

Campaign on Dalit Human Rights a mis au point une application de téléphonie mobile « We Claim » qui identifie les communautés locales qui ne perçoivent pas d'aides alimentaires ou autres, et plus de 28 000 familles ont été localisées et aidées depuis son lancement.¹⁷⁵ Au Portugal, 19 organisations de société civile ont pu faire pression sur le gouvernement pour qu'il permette aux travailleurs migrants qui ont fait une demande de permis de résidence en mars 2020 d'avoir accès aux soins de santé, aux prestations d'assistance publique et au marché du travail. Par ailleurs, en Arménie, au Bangladesh, en France, au Kazakhstan, en Macédoine du Nord, en Pologne, en Russie, en Ukraine et au Royaume-Uni, les professionnels du sexe, dont beaucoup ont été ignorés pendant la pandémie, ont bénéficié d'un soutien matériel, d'informations, de thérapie et d'une assistance juridique.¹⁷⁶ Enfin, plusieurs organisations dans le monde ont aidé à distribuer des EPI, du gel hydroalcoolique et autres articles essentiels à ceux qui en ont besoin.¹⁷⁷

« En Inde, National Campaign on Dalit Human Rights a mis au point une application de téléphonie mobile « We Claim » qui identifie les communautés locales qui ne perçoivent pas d'aides alimentaires ou autres, et plus de 28 000 familles ont été localisées et aidées depuis son lancement »

En résumé, plusieurs mesures conçues pour protéger les droits des victimes d'esclavage moderne et des travailleurs impactés ont été instaurées dans toutes les régions du monde, et tous les efforts importants des parties prenantes gouvernementales/non gouvernementales pertinentes doivent être reconnus.

Section 3 : Analyse critique des bonnes pratiques émergentes

3.1 Mesures contre l'esclavage

Alors que certains pays ont poursuivi leurs efforts de lutte contre l'esclavage, comme indiqué dans la section précédente, des problèmes importants sont aussi apparus. Des améliorations sont nécessaires, par exemple, en ce qui concerne les victimes d'esclavage moderne.¹⁷⁸ Au Royaume-Uni, le gouvernement verse entre 39,50 £ et 65 £ par semaine aux victimes d'esclavage moderne par l'intermédiaire de UK Victim Care Contract, mais ceci est jugé insuffisant.¹⁷⁹ Au Canada, le développement de lois qui réglementent les entreprises dans les chaînes logistiques ont été interrompues pendant la pandémie. Il y a également du retard concernant les consultations visant à octroyer des droits d'investigation au Médiateur pour une Entreprise Responsable.¹⁸⁰ Des problèmes sont aussi présents dans les organisations de société civile. Il semblerait que plusieurs gouvernements n'ont pas reconnu les contributions faites par les organisations de société civile en matière de protection des victimes d'esclavage moderne et ils ont même restreint leurs activités pendant la pandémie.¹⁸¹ Un autre élément important qui a été découvert dans le cadre de ce projet est le taux d'infection par la COVID-19 parmi les travailleurs de première ligne dans certaines parties du monde, ce qui a impacté les prestations de services pour les victimes de l'esclavage moderne.¹⁸² Il est rapporté que l'infection parmi les victimes dans des logements sécurisés se répand, ce qui force certains prestataires de service à suspendre ou arrêter leurs opérations.¹⁸³ Cela met en évidence la nécessité de garantir en priorité un accès libre aux tests, aux EPI et aux traitements pour la COVID-19 parmi les victimes d'esclavage moderne et les travailleurs de première ligne.

3.2 Soutien économique et social étendu des travailleurs au chômage

Il est clair que la plupart des pays et territoires ont pris des mesures pour réduire les impacts de la COVID-19 sur l'économie. Tandis que ces bonnes pratiques sont louables, plusieurs problèmes sont néanmoins apparus qui mettent en doute leur efficacité et leur pertinence. Tout d'abord, les mesures d'assistance sont, de par leur nature, temporaires, et beaucoup ont été arrêtées sans prolongation ni soutien supplémentaire/nouveau.¹⁸⁴ Un autre élément est le fait que le niveau d'aide est jugé inadéquat.¹⁸⁵ Le Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et de l'extrême pauvreté a donné les exemples suivants :

L'allocation COVID-19 d'Afrique du Sud à hauteur de 350 R (18,44US\$) par mois est inférieure au tiers de la borne supérieure du seuil de pauvreté du pays ; au Chili, le pays avec le plus de disparités de l'OCDE en termes de concentration de la richesse et avec un seuil de pauvreté en 2019 de 164 605 CLP (soit 212,18 USD2) a versé 65 000 CLP une fois, puis 100 000 CLP trois fois aux simples ménages par l'intermédiaire de son programme très bureaucratique, *Ingreso Familiar de Emergencia*, qui a non seulement versé des paiements en-dessous du seuil de pauvreté mais qui a également causé une confusion puisqu'il a été renouvelé à la dernière minute, plusieurs fois. Le programme d'allocations d'urgence *Ehsaas* du Pakistan, le plus grand dans l'histoire du pays, offre un paiement unique de 12 000 PKR (soit environ 72 US\$) par ménage, peu importe sa composition, ce qui reste néanmoins en-dessous du seuil de pauvreté de 3 250,28 PKR.¹⁸⁶

D'autres exemples incluent les aides alimentaires et autres par les gouvernements d'Afghanistan, du Bangladesh, de l'Éthiopie, d'Inde, du Liban, de Mauritanie et de Syrie qui sont considérés

insuffisants et qui ont dû être complétés par les contributions de syndicats et d'organisations religieuses/de société civile.¹⁸⁷ Il semblerait également que les populations des castes répertoriées en Asie du sud se sont vues refuser des aides alimentaires et autres en raison de leur statut.¹⁸⁸ En Egypte, l'ensemble d'aides pour les travailleurs non documentés n'ont pas pris l'inflation en compte¹⁸⁹ diminuant ainsi leur valeur. Les populations vulnérables, comme les travailleurs informels (aux compétences faibles à moyennes), les femmes, les travailleurs indépendants et les migrants ont été particulièrement touchés¹⁹⁰ comparées aux populations du secteur formel. Il est aussi clair que les pays aux revenus faibles et ceux qui subissent en plus des crises humanitaires souffrent encore plus des conséquences économiques de la pandémie.

Ces insuffisances sont compréhensibles dans une certaine mesure puisque les gouvernements, notamment ceux des régions à faibles revenus, ne peuvent économiquement pas fournir un soutien de manière indéfinie. Il est aussi important de noter que beaucoup ont du mal à trouver le juste milieu entre la protection de la santé publique et la reprise de l'économie nationale. Pour alléger le fardeau économique, les pays et territoires devraient améliorer les opportunités de projets/travaux publics, ils devraient investir dans l'éducation et la formation des personnes, et encourager voire exiger que les entreprises participent.¹⁹¹ La coopération internationale est également importante pour que les pays dans le besoin soient aidés par d'autres pays et des organisations régionales/internationales, dont les institutions financières.

Un autre problème majeur est le manque d'instauration des diverses mesures pour tous les travailleurs, et l'exclusion de plusieurs populations vulnérables. La rétention des emplois en est un bon exemple. Tandis qu'un grand nombre de pays et territoires ont instauré cette mesure - comme indiqué dans la section précédente - ce projet a cependant révélé qu'elle s'applique surtout aux travailleurs de l'économie formelle.¹⁹² Cela signifie que ceux dans le secteur informel n'ont pas pu en bénéficier en réalité. Certains, comme le Bangladesh, le Botswana, le Cambodge et la Thaïlande, promeuvent la rétention des emplois dans certains secteurs seulement et ils en excluent d'autres.¹⁹³ Il est vrai que les travailleurs informels ont perçu des paiements en liquide et d'autres aides dans plusieurs pays et territoires, mais il s'agit souvent de paiements uniques, au contraire des subventions salariales qui sont versées pendant plusieurs mois, voire plus. Cela démontre clairement que la pandémie a exacerbé encore plus la position désavantagée des travailleurs informels.

« Il est vrai que les travailleurs informels ont perçu des paiements en liquide et d'autres aides dans plusieurs pays et territoires, mais il s'agit souvent de paiements uniques, au contraire des subventions salariales qui sont versées pendant plusieurs mois, voire plus. Cela démontre clairement que la pandémie a exacerbé encore plus la position désavantagée des travailleurs informels »

En plus, l'aide économique et sociale plus étendue n'est pas parvenue à ceux dans le besoin en raison du manque d'infrastructure adéquate et de mécanismes de responsabilisation efficaces,¹⁹⁴ outre une bureaucratie excessive,¹⁹⁵ la corruption,¹⁹⁶ l'incapacité d'enregistrer les personnes pour les services à cause du manque de documents d'identité et autres registres publics,¹⁹⁷ les difficultés linguistiques,¹⁹⁸ un manque de communications efficaces par les autorités publiques,¹⁹⁹ le statut d'immigration,²⁰⁰ et l'âge admissible.²⁰¹ Tout cela a engendré des longs retards dans la réception des aides ou l'impossibilité de percevoir une aide pour un grand nombre de populations

disproportionnellement impactées comme les travailleurs migrants,²⁰² les femmes,²⁰³ les minorités ethniques (dont celles des castes répertoriées),²⁰⁴ les jeunes,²⁰⁵ les populations indigènes, les réfugiés et les apatrides,²⁰⁶ ce qui démontre encore une fois, une discrimination de facto contre eux.

Pour illustrer ces concepts avec des exemples, au Bangladesh, 200 travailleurs informels qui se sont inscrits pour recevoir une aide en liquide avaient tous le même numéro de téléphone,²⁰⁷ ce qui démontre un manque de mécanismes adéquats pour identifier les bénéficiaires. En ce qui concerne les travailleurs migrants en Thaïlande, alors qu'ils avaient droit de percevoir, en théorie, des allocations chômage, en pratique ils en avaient un accès limité puisqu'ils devaient avoir un numéro national d'identité, un compte bancaire Thaï et d'autres informations personnelles, que beaucoup n'ont pas.²⁰⁸ Il a été aussi indiqué que les aides alimentaires ne sont pas distribuées aux groupes vulnérables comme les femmes, les minorités, les travailleurs sans papiers, les réfugiés et les demandeurs d'asile en Inde, au Kenya et en Malaisie.²⁰⁹ L'exclusion des travailleurs sans papiers a aussi été remarquée en Colombie, au Mexique, dans certains pays membres de l'UE, au Pakistan et aux USA.²¹⁰ De même, en Australie, en Argentine, au Belize, aux Bermudes, au Canada, en Equateur, en République Dominicaine, à Hong Kong, au Japon, en Jordanie, au Népal, en Espagne et à Trinidad et Tobago, les revenus associés à la COVID-19 et autres aides exigent la citoyenneté, le statut de résident permanent, une inscription officielle ou la possession de documents/numéros d'identité émis par le gouvernement.²¹¹ Également, de nombreux professionnels du sexe sont exclus des aides et assistances pendant la pandémie en Asie, en Afrique, en Amérique Latine et du Nord, et en Europe,²¹² et beaucoup ont décidé de travailler en ligne,²¹³ ce qui les expose à un risque d'infection,²¹⁴ et encore plus à l'exploitation et la maltraitance. La criminalisation des professionnels du sexe s'est déployée dans certaines juridictions.²¹⁵ Une autre difficulté est le fait que les mesures d'assistance n'atteignent pas toujours les zones rurales,²¹⁶ ce qui suggère un manque d'infrastructure adéquate et de ressources de la part des divers gouvernements.

Tout cela permet de conclure que la formalisation du travail informel devrait être mise en œuvre aussi vite que possible. Lorsqu'elle est instaurée correctement, avec toutes les parties prenantes impliquées dans la prise de décision, la formalisation peut être économiquement viable puisque les gouvernements perçoivent des taxes qui peuvent être ensuite utilisées pour soutenir les entreprises et les travailleurs lorsque nécessaire, afin de graduellement stimuler la croissance économique et une bonne gouvernance.²¹⁷ Les droits des travailleurs seront renforcés et les instances d'exploitation et de maltraitance par les employeurs/entreprises, et les criminels réduiront aussi. Pour commencer, des projets et travaux publics accompagnés d'apprentissages professionnels et de formations devraient être répandus par tous les gouvernements. Les employeurs/entreprises doivent également créer des opportunités de formation et d'embauche en collaborant étroitement avec les autorités publiques, les syndicats et les organisations de société civile.

Bien que le recours à la technologie moderne, comme internet et les smartphones pour aider aux virements de liquidités, est un exemple de bonne pratique parce qu'ils font que les bénéficiaires touchent rapidement l'argent, un inconvénient est que ceux qui n'ont pas accès à ces technologies, dont les femmes, les populations indigènes et les minorités, n'ont pas pu en bénéficier.²¹⁸ En Amérique latine et aux Caraïbes, par exemple, 38 % des ménages les plus pauvres n'avaient pas accès à internet avant la pandémie de COVID-19, et seulement 3 % dans des pays dont la Bolivie, le Paraguay et le Pérou.²¹⁹ Au niveau structurel, il est indiqué que les registres/bases de données des personnes éligibles à des aides, dans divers pays, ne sont pas mis à jour régulièrement et cela exclut les populations telles que les travailleurs migrants.²²⁰ Des difficultés à utiliser ou naviguer la technologie par les travailleurs et les syndicats ont été signalées ailleurs.²²¹

Enfin, des détournements de financements et d'autres aides semblent survenir. Des vols de salaires et/ou des fraudes aux prestations sociales facilités par des entreprises privées, des

employeurs et des criminels, y compris des agents publics ont été rapportés dans plusieurs pays dont l'Australie, le Bangladesh, le Brésil, la Chine, le Canada, la France, l'Allemagne, l'Inde, l'Irlande, l'Italie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Qatar, la Russie, la Suisse, le Royaume-Uni et les USA.²²² Il est évident que ce problème n'existe pas uniquement dans les régions aux revenus faibles. De nombreux gouvernements préfèrent fournir des mesures d'aides directement aux entreprises, en supposant que ces aides seront remises ensuite aux travailleurs.²²³ Toutefois, ces exemples de vols de salaires et de fraude démontrent que dans bien des cas ce n'est pas ce qu'il se passe et cela met en évidence la nécessité d'avoir des contrôles rigoureux à cet égard. En plus des actions répressives contre l'esclavage moderne, les gouvernements doivent poursuivre et sanctionner rigoureusement, et confisquer les recettes obtenues illégalement pour que tous les travailleurs touchés puissent bénéficier des mesures de protection sociale et économique, sans aucune discrimination. Une bonne pratique en la matière est visible en France, où la sanction pour ces offenses engendre une amende de 30 000€, deux ans de prison, ou l'exclusion de l'accès aux fonds publics pendant cinq ans.²²⁴ D'autres devraient suivre cet exemple.

3.3 Conditions de travail et de vie

Plusieurs problèmes en matière de conditions de vie et de travail des travailleurs impactés ont été identifiés. Les logements de travailleurs dans plusieurs régions du monde sont toujours surpeuplés et la distanciation sociale est donc difficile à respecter, ce qui accroît le risque d'infection pour ces personnes. Un accès inadéquat à la subsistance a également été signalé pour d'autres travailleurs, comme les réfugiés, les demandeurs d'asile et les travailleurs migrants.²²⁵ Ces conditions sont visibles dans les lieux de quarantaine.²²⁶ Il a aussi été rapporté qu'un grand nombre d'employés de maison n'ont pas payé leur loyer ni leurs factures d'eau et d'électricité en raison de leurs salaires très bas, et parce qu'ils n'ont pas le droit de percevoir une aide quelconque.²²⁷ Finalement, alors que certains pays ont pu imposer aux entreprises et aux employeurs d'instaurer des mesures de distanciation sociale dans les lieux de travail, pour d'autres cela été plus difficile, notamment pour ceux nécessitant un contact face à face avec les collègues ou clients,²²⁸ dont la majorité est dans le secteur informel. Tout ceci contribue à accentuer la vulnérabilité des travailleurs informels aux risques d'infection par le virus,²²⁹ ce qui cause une marginalisation et une stigmatisation encore plus prononcées. Des réglementations plus robustes pour garantir des inspections et la sécurité des lieux de travail s'avèrent donc nécessaires.²³⁰

« Pour les populations pauvres et marginalisées, comme les travailleurs migrants, les apatrides, les descendants d'esclaves et les castes répertoriées, les populations en zones rurales, outre les travailleurs informels, à cause d'une discrimination directe ou des gouvernements qui ne fournissent pas suffisamment d'informations, les tests et traitements de la COVID-19 ne sont pas aisément accessibles. Pire, un grand nombre de ces populations marginalisées sont considérées comme vecteurs du virus, ce qui a incité une animosité et une discrimination contre elles »

La fourniture lente et le manque d'accès à du gel hydroalcoolique et des EPI dans les lieux de travail, particulièrement dans le secteur informel, ont été mentionnés dans toutes les régions du monde.²³¹ Beaucoup d'employeurs n'en fournissent pas,²³² ce qui engendre la propagation du virus parmi les travailleurs.²³³ Pour réduire ce problème, les organisations de société civile, les syndicats et les communautés locales interviennent pour fournir des EPI.²³⁴ Pour les populations pauvres et marginalisées, comme les travailleurs migrants, les apatrides, les descendants d'esclaves et les castes répertoriées, les populations en zones rurales, outre les travailleurs informels, à cause d'une discrimination directe ou des gouvernements qui ne fournissent pas suffisamment d'informations, les tests et traitements de la COVID-19 ne sont pas aisément accessibles.²³⁵ Pire, un grand nombre de ces populations marginalisées sont considérées comme vecteurs du virus,²³⁶ ce qui a incité une animosité et une discrimination contre elles.

Par ailleurs, les entreprises n'agissent pas suffisamment pour protéger le bien-être des travailleurs. Au Qatar, alors que le gouvernement a promis un salaire garanti aux travailleurs pendant la quarantaine, il semblerait toutefois qu'un grand nombre d'entreprises ne respectent pas cette pratique²³⁷ et d'autres conditions abusives, comme le non-paiement des salaires, de longues heures de travail sans repos, ni congés payés, sont signalés dans d'autres pays du Golfe et ailleurs.²³⁸ Dans d'autres pays,²³⁹ apparemment, les employeurs forcent les travailleurs à venir au travail en les menaçant de les licencier ou de réduire leurs salaires. Ces exemples représentent clairement des situations de travail forcé, comme mentionné précédemment, et ils démontrent aussi l'ignorance des entreprises en matière de respect des règles et le manque de contrôle et mécanismes rigoureux d'implémentation. Des inspections du travail et une responsabilisation en cas de non-conformité plus robustes sont nécessaires. Faire partie d'un syndicat ou en former un est un droit reconnu²⁴⁰ qui peut améliorer les conditions de travail de tous les travailleurs, mais ce droit a été suspendu, dans certains pays, pendant la pandémie.²⁴¹

Les activités des syndicats qui ont travaillé sans relâche pour améliorer les conditions de travail pendant la pandémie ont été impactées dans diverses régions du monde. Comme pour les organisations de société civile qui aident les victimes d'esclavage moderne, les mesures de confinement les ont empêché de fournir des services en personne.²⁴² Les syndicats et organisations font aussi état d'une surveillance accrue, d'intimidations, d'arrestations, de détentions et d'actions en justice en Afrique, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient.²⁴³ Il semblerait également que dans des pays comme l'Angola, la Croatie et la Hongrie, les syndicats n'ont pas été suffisamment consultés en matière d'implémentation d'actions relatives à la COVID-19.²⁴⁴ Des preuves selon lesquelles des travailleurs syndiqués ont été injustement licenciés et que des syndicats sont démantelés apparaissent.²⁴⁵ A plus grande échelle, la difficulté de syndiquer des travailleurs dans le secteur informel, comme les travailleurs agricoles ou les employés de maison, qui sont majoritairement migrants, a été perçue comme un défi majeur.²⁴⁶ Les pays doivent se rendre compte qu'il faut intervenir pour atténuer l'impact de la COVID-19 sur les travailleurs impactés, et il doit coopérer de manière constructive pour faciliter une prévention plus efficace de l'esclavage moderne.

En conclusion, bien qu'il soit important de reconnaître les bonnes pratiques de protection des victimes d'esclavage moderne et des travailleurs impactés, identifiées dans ce projet et largement instaurées, des problèmes subsistent néanmoins, et leur pertinence et leur efficacité ont été ébranlées dans bien des cas.

Section 4 : Conclusions et recommandations

4.1 Conclusions

Ce projet a tenté de fournir une évaluation succincte des impacts majeurs de la COVID-19 sur l'esclavage moderne et il a aussi tenté d'identifier les bonnes pratiques existantes en matière de protection des victimes et des travailleurs concernés. Au travers de recherches auxiliaires et d'entretiens avec des organisations de société civile et syndicats de première ligne, il a été démontré que la pandémie a eu des impacts négatifs sur les mesures de lutte contre l'esclavage moderne et les victimes ont continué d'être cachées et exploitées pendant la pandémie. Le projet a également découvert que le chômage avait augmenté le risque pour les travailleurs de se retrouver assujettis à de l'esclavage moderne. Les mouvements des travailleurs de l'économie formelle à l'économie informelle ont été observés dans certaines régions du monde, et il est apparu que des travailleurs sans emploi ont intégré l'économie illégale, où l'exploitation et la maltraitance sont très répandues.

En ce qui concerne les entreprises toujours en activité pendant la pandémie, des signes clairs de travail forcé (par ex. abus de la vulnérabilité, déception, restriction de la circulation, isolement, violence physique et sexuelle, intimidation et menaces, rétention des documents d'identité, retenue des salaires, servitude pour dette, conditions de travail/vie abusives et heures supplémentaires excessives) ont été remarqués dans toutes les régions du monde. Les populations particulièrement vulnérables à ce propos sont les femmes, les enfants et les jeunes, les populations indigènes, les minorités (y compris celles descendantes d'esclaves et les castes répertoriées), les travailleurs migrants, ainsi que les personnes déplacées dans leur pays ou à l'étranger. Ce projet a prouvé que la COVID-19 a exacerbé encore plus la pauvreté, l'inégalité, et la discrimination persistantes subies par ces populations vulnérables.²⁴⁷

Pour réduire ces impacts, les gouvernements dans le monde ont instauré plusieurs mesures d'aides économiques et sociales, allant des subventions salariales/rétentions d'emplois et des transferts d'argent, à des aides de subsistance, outre l'amélioration des conditions de vie et de travail. Des bonnes pratiques qui ciblent spécifiquement les groupes vulnérables comme les femmes, les jeunes, les travailleurs migrants (avec et sans papiers) et les travailleurs informels sont également en train d'apparaître. Il faut reconnaître que les mesures de lutte contre l'esclavage, y compris la protection des victimes, ont continué dans diverses régions du monde, en dépit des difficultés pratiques engendrées par la pandémie.

En complément des bonnes pratiques par les pays, le rôle joué par les entreprises, les organisations de société civile et les syndicats en matière de protection des victimes d'esclavage moderne et des travailleurs impactés doit aussi être reconnu, car ils ont permis de combler les lacunes de protection laissées par les gouvernements. Il est donc évident que les seuls efforts fournis par les pays ne conviennent pas complètement, et que toutes les parties prenantes doivent collaborer pour mettre au point et implémenter des ripostes efficaces pour lutter contre l'esclavage moderne pendant la pandémie.

Les bonnes pratiques identifiées dans ce rapport valent la peine d'être partagées car elles ont véritablement aidé un grand nombre de victimes et de travailleurs. Ce projet a cependant décelé des problèmes et des préoccupations inhérentes à plusieurs de ces mesures, à commencer par l'aide économique et sociale qui est de nature temporaire, et qu'il n'est pas possible de maintenir

indéfiniment. Bien que cela semble évident, une stratégie de moyen à long terme doit être mise au point et instaurée pour trouver le juste équilibre entre la prévention de l'esclavage moderne et la reprise économique.

Ensuite, il est clair que plusieurs de ces mesures ne conviennent pas. Un manque de ressources suffisantes doit être reconnu, et il est nécessaire d'envisager d'autres manières de résoudre ce problème de ressources. Des investigations financières efficaces de l'esclavage moderne, de fraude, de corruption, et la confiscation des recettes criminelles peuvent atténuer quelque peu ces contraintes financières. La formalisation du travail informel est une autre bonne pratique puisqu'elle permettra aux gouvernements d'enregistrer toutes les activités et les travailleurs, et de recueillir toutes les taxes pertinentes auprès d'eux, ce qui pourra alors servir à apporter de l'aide aux personnes dans le besoin et à stimuler l'économie nationale à plus long terme.

De plus, ce projet a démontré que les aides économiques et sociales n'ont pas réussi à atteindre suffisamment les populations les plus vulnérables. Les programmes de rétention des emplois visent principalement le secteur formel et certaines catégories de personnes, comme les travailleurs migrants avec et sans papiers, et ceux qui descendent de l'esclavage ou qui sont de castes répertoriées, ont été exclus de l'aide économique et sociale plus vaste. Les conditions de travail et de vie n'ont pas vu non plus une nette amélioration dans plusieurs parties du monde, et d'autres problèmes comme la corruption, le manque d'infrastructure et de mécanismes pour identifier les bénéficiaires éligibles et pour une communication efficace ont subsisté et ont impacté la fourniture rapide de programmes d'aide. En résumé, alors que des mesures positives de protection des victimes d'esclavage moderne et des travailleurs impactés pendant la pandémie de COVID-19 doivent être reconnues et appréciées, il reste encore beaucoup à faire en matière d'instauration de mesures réellement pertinentes et efficaces.

Des enseignements plus étendus doivent être tirés. Le premier étant un examen soigneux des interactions entre les économies formelles, informelles et illégales. Ce projet a mis en évidence les niveaux croissants de précarité, de vulnérabilité et d'abus/exploitation alors que les travailleurs circulent de l'économie formelle à l'économie informelle, et de l'économie informelle à l'économie illégale. Avoir une connaissance complète de ces interactions complexes, particulièrement lors de situations d'urgence comme la pandémie de COVID-19, sera essentielle pour que les parties prenantes puissent identifier et instaurer les mesures adéquates. Cela impliquera une analyse pluridisciplinaire dépassant le domaine du droit.

Ce projet a également démontré que les principales causes de l'esclavage moderne ont été accentuées par la COVID-19, comme n'importe quelle autre situation d'urgence. La pauvreté, les inégalités et la discrimination se sont intensifiées dans toutes les régions du monde, notamment dans les régions aux revenus faibles, et comme toujours, se sont les groupes vulnérables, incluant les femmes, les enfants et les jeunes, les populations indigènes, les minorités, les travailleurs migrants, les personnes déplacées dans leurs pays ou à l'étranger, qui sont les plus touchés. Il est donc essentiel d'aborder les causes fondamentales pour pouvoir promouvoir une société plus inclusive, où personne n'est laissé-pour-compte. La coopération internationale et la solidarité seront extrêmement importantes pour que ceux dans le besoin puissent récupérer de la pandémie, sans sacrifier les mesures de lutte contre l'esclavage et celles de protection des travailleurs.

Il a aussi été observé que les lacunes en termes de protection et celles d'application de la loi créées par la COVID-19 ont été exploitées par les criminels pour qu'ils profitent de l'esclavage moderne, une tendance reconnue dans bien d'autres situations d'urgence, comme un conflit armé ou une catastrophe naturelle. Tout aussi important, les entreprises et les employeurs ont tiré parti de la pandémie pour maltraiter et exploiter les travailleurs vulnérables dans diverses régions du

monde. Plusieurs gouvernements sont même complices puisqu'ils ont relaxé ou suspendu les protections sociales et du travail, au nom de l'urgence sanitaire, sans fournir d'aides ni autre soutien en contrepartie. Ce projet a également documenté des témoignages croissants de corruption parmi les officiels publics et les employeurs/entreprises. Garantir la responsabilisation et empêcher l'impunité sont autant de mesures de lutte contre l'esclavage qui doivent être prises pendant les situations d'urgence.

Tous ces problèmes doivent mener à une seule conclusion : une approche des droits centrés sur les victimes est encore plus importante que jamais. Ce projet a mis en exergue un large éventail de violations des droits de l'homme commises pendant la pandémie. Au lieu de restreindre ou de suspendre les droits des victimes d'esclavage moderne et des travailleurs impactés, les gouvernements doivent reconnaître ouvertement et clairement que leur protection est la seule manière efficace de renforcer les mesures de lutte contre l'esclavage et de faciliter en même temps la reprise économique, car cela empêchera les populations vulnérables de tomber dans le cycle de l'exploitation et de la maltraitance, et cela stimulera la profitabilité à long terme.²⁴⁸ Quand les pays et les employeurs/entreprises mettront les droits de l'homme au centre, avant les profits, l'esclavage moderne pourra être éliminé dans les plus brefs délais.

4.2 Recommandations

4.2.1 Mesures contre l'esclavage

- Les pays doivent continuer d'enquêter, de poursuivre et de punir l'esclavage moderne pendant la pandémie en maintenant suffisamment de ressources humaines et autres. En plus des criminels, comme les bandes criminelles organisées, les entreprises et les employeurs qui exploitent les populations vulnérables doivent être tenus responsables de leurs actions, sans impunité.
- Les pays doivent améliorer leurs inspections du travail pour qu'ils puissent détecter plus efficacement les cas d'esclavage moderne.
- Des investigations financières efficaces contre l'esclavage moderne, la fraude et la corruption liées à la COVID-19, y compris la récupération des produits de la criminalité, doivent faire intégralement parti des mesures de répression durant la pandémie. Les recettes d'activités criminelles doivent être utilisées pour protéger les victimes et les travailleurs impactés, et pour accroître la capacité des autorités publiques et des organes de répression.
- Les pays doivent continuer de protéger toutes les victimes d'esclavage moderne, sans aucune discrimination. Les populations vulnérables, telles que les femmes, les enfants et les jeunes, les populations indigènes, les minorités, les travailleurs migrants avec et sans papiers, les personnes déplacées dans leur pays ou à l'étranger, et les travailleurs informels doivent faire l'objet d'une attention particulière.
- Une aide sur mesure, qui répond suffisamment aux besoins individuels des victimes, y compris l'accès à la justice et aux recours en justice, doit être fournie. A cette fin, les pays doivent consulter les victimes et incorporer leurs voix dans leurs mesures de protection.

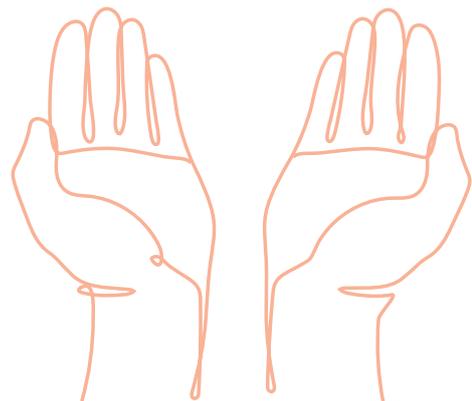
- Les pays doivent reconnaître les contributions faites par les organisations de société civile, les syndicats et autres travailleurs de première ligne, qui disposent de toute une gamme d'expériences et d'expertises dans l'aide aux victimes d'esclavage moderne. Ils doivent les aider dans leur travail, y compris la promotion d'un environnement de travail sans peur d'être infecté par la COVID-19. Ces organisations doivent aussi être incluses dans les processus de décision contre l'esclavage.

4.2.2 Protection des travailleurs touchés par la COVID-19

4.2.2.1 Mesures immédiates

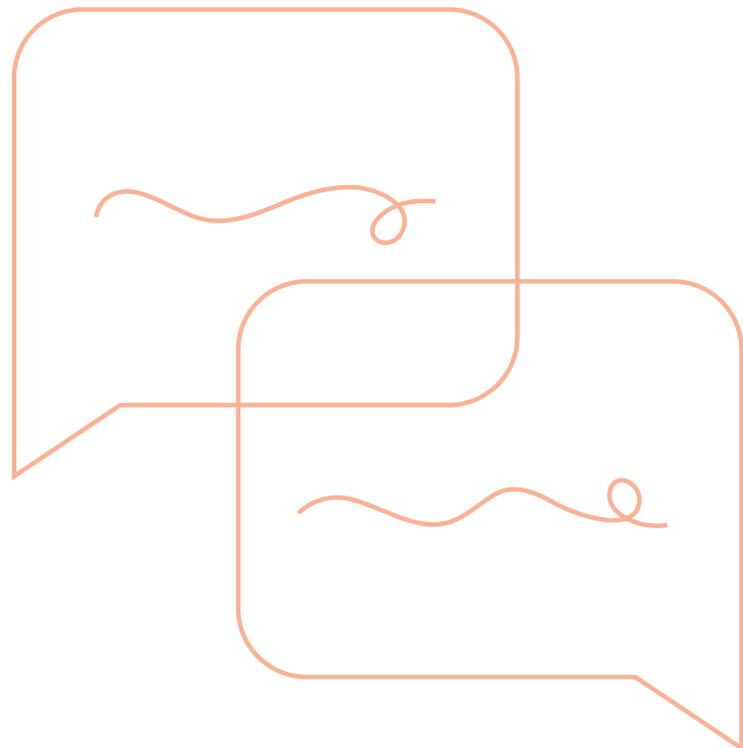
- Les pays doivent donner des aides à tous les travailleurs impactés, sans aucune discrimination que ce soit. Les populations vulnérables telles que les femmes, les enfants et les jeunes, les populations indigènes, les minorités, les travailleurs migrants avec et sans papiers ainsi que les personnes déplacées dans leur pays et à l'étranger, qui pour la majorité travaillent dans le secteur informel, doivent faire l'objet d'une attention particulière. Ils doivent être suffisamment consultés pour mettre au point et instaurer des mesures appropriées à la pandémie de COVID-19.
- Les pays doivent établir et entretenir des mécanismes et infrastructures efficaces pour fournir des aides, accessibles à toutes les populations concernées.
- Pendant la pandémie, les pays doivent renforcer au lieu de relâcher, même suspendre, les réglementations et les lois de protection sociale et du travail.
- Les pays tout comme les entreprises/les employeurs (y compris ceux de la chaîne logistique) doivent améliorer les conditions de travail de tous les travailleurs. Ils doivent mettre en place des mesures pour réduire le risque d'infection par la COVID-19 au travail. Ces mesures peuvent notamment inclure des horaires de travail flexibles (par ex. quarts de travail et horaires échelonnés), une distanciation sociale, la fourniture d'EPI et de tests médicaux gratuits, aussi bien dans le secteur formel que le secteur informel.
- Les pays doivent apporter un soutien adéquat pour améliorer les conditions de vie par l'approvisionnement d'aides alimentaires et de produits de première nécessité, empêcher les expulsions et aider au paiement des loyers/prêts immobiliers, outre les factures d'eau et d'électricité au travers d'une coopération étroite avec les propriétaires et les prestataires de services publics.
- Les pays doivent fournir des traitements de la COVID-19 et une vaccination gratuits à tous les travailleurs, sans aucune discrimination, et leurs salaires doivent être garantis durant la quarantaine et/ou le traitement.
- Les pays et les entreprises doivent respecter et protéger les droits syndicaux de tous les travailleurs, y compris ceux des travailleurs informels, des travailleurs migrants avec et sans papiers, qui traditionnellement, n'ont jamais profité de ce type de droits.
- Les pays doivent instaurer et entretenir un mécanisme indépendant et impartial, qui donne la possibilité à tous les travailleurs d'avoir un recours judiciaire lors de problèmes de violations de leurs droits.

- Les pays doivent reconnaître et soutenir, activement, les contributions des syndicats et des organisations civiles en matière de protection des droits des travailleurs pendant la pandémie. Ils doivent participer aux prises de décisions concernant les mesures de lutte contre la COVID-19, et tout type de harcèlement doit faire l'objet d'une enquête et de poursuites rigoureuses.
- En ce qui concerne les travailleurs étrangers, les pays devraient prolonger leurs permis de résidence et de travail (en ce qui concerne les travailleurs avec papiers) ou ils devraient régulariser le statut d'immigration (des travailleurs sans papiers) et garantir le même accès à toutes les aides proposées aux citoyens du pays.
- Si ces travailleurs étrangers désirent rentrer dans leur pays d'origine, les deux pays, à savoir celui d'origine et celui de destination, doivent collaborer pour faciliter leur retour en toute sécurité. La déportation ou l'expulsion collective sont à éviter, même pendant la pandémie.
- Concernant les enfants, les pays doivent éviter qu'ils ne rejoignent la main-d'œuvre infantile, et d'autres pratiques comme l'exploitation sexuelle et les mariages forcés. Les pays doivent vigoureusement enquêter, poursuivre et sanctionner les malfaiteurs.
- Les enfants et les jeunes doivent continuer de bénéficier d'une éducation et de formations pendant la pandémie. Les pays doivent garantir le même accès à tous les enfants et tous les jeunes grâce à de meilleures infrastructures, dont internet et la technologie moderne.
- Les pays doivent coopérer entre eux pour combattre la COVID-19. Ceux en voie de développement, à qui la capacité et les ressources manquent, doivent être soutenus par les pays développés, tout comme les organisations internationales/régionales, dont les institutions financières.
- Les pays doivent s'assurer que les mécanismes et ressources nécessaires sont en place pour continuer, ou dans certains cas lancer, les initiatives de recherche pour effectuer une analyse approfondie des impacts de la COVID-19 sur l'esclavage moderne, dans le but de mettre au point des mesures appropriées telles qu'un soutien aux victimes actuelles/potentielles de l'esclavage moderne. Ils doivent subdiviser les données en fonction des diverses identités, comme par exemple par ethnicité, religion, sexe et handicap, pour faire ressortir les vulnérabilités et discriminations susceptibles de survenir sur la base de l'identité.



4.2.2.2 Mesures du moyen à long terme

- Les pays doivent tenter de formaliser le travail informel aussi rapidement que possible pour que les travailleurs de ce secteur puissent bénéficier des mêmes droits que les travailleurs du secteur formel.
- Les pays doivent garantir la disponibilité et l'accès pour tous, sans aucune discrimination, à l'éducation, aux apprentissages professionnels, aux opportunités d'emploi et aux aides économiques et sociales. Les plus vulnérables, à savoir les femmes, les enfants et les jeunes, les populations indigènes, les minorités (comme celles descendants de l'esclavage et ceux des castes déterminées) ainsi que les personnes déplacées dans leurs propres pays ou à l'étranger doivent être traités avec une attention particulière.
- Les pays doivent tenter d'évaluer aussi précisément que possible les besoins en main-d'œuvre dans divers secteurs, et ouvrir des voies légales et sûres pour la migration de travailleurs étrangers capables de répondre aux besoins non satisfaits des secteurs, en offrant les mêmes droits que les citoyens du pays.
- Les pays doivent gérer les causes sous-jacentes de l'esclavage moderne, notamment la pauvreté, l'inégalité et la discrimination qui ont été exacerbées pendant la pandémie. Ces causes individuelles et collectives doivent être abordées avec les parties prenantes pertinentes, comme les survivants à l'esclavage moderne, les entreprises, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations de société civile et les organisations régionales/internationales.



Section 5 : Principes fondamentaux des actions de lutte contre l'esclavage moderne lors de situations d'urgence

Principe général

Principe 1 : Les droits de l'homme doivent être au cœur des mesures de lutte contre l'esclavage moderne lors de situations d'urgence.

Le droit international des droits de l'homme reste valide pendant les situations d'urgence,²⁴⁹ et la protection et la promotion des droits des victimes actuelles ou potentielles d'esclavage moderne sont les principaux objectifs des mesures de lutte contre l'esclavage²⁵⁰ puisque leur vulnérabilité est encore plus prévalente lors de situations d'urgence.

Investigation, poursuites et sanctions

Principe 2 : Les pays doivent continuer d'enquêter, de poursuivre en justice et de sanctionner l'esclavage moderne lors de situations d'urgence.

Alors que certains droits de l'homme peuvent être enfreints pendant des situations d'urgence, l'interdiction de l'esclavage moderne, de la servitude et du travail forcé a été déterminée comme inviolable et cette interdiction doit par conséquent être observée.²⁵¹ D'autres instruments des droits de l'homme comme la Convention de 1989 relative aux droits de l'enfant (CRC),²⁵² ses protocoles en matière de vente des enfants, de prostitution infantile, de pornographie qui met en scène des enfants, et l'implication des enfants dans les conflits armés,²⁵³ et la Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes (CEDAW)²⁵⁴ viennent compléter cette obligation. En matière de droit international du travail, les instruments dont la Convention de 1930 de l'Organisation internationale du travail sur le travail forcé et la Convention de 1999 sur les pires formes de travail des enfants ainsi que la Convention de 2011 concernant un travail décent pour les travailleurs domestiques s'appliquent aux situations d'urgence.²⁵⁵ Le droit pénal international interdit l'asservissement, y compris la traite humaine, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée et le recrutement d'enfants soldats, et il considère que ce sont des crimes contre l'humanité et/ou des crimes de guerre.²⁵⁶

Pour commencer, les pays doivent continuer d'enquêter, de poursuivre et de sanctionner l'esclavage moderne, la servitude, le travail forcé et d'autres pratiques d'exploitation, pendant les situations d'urgence,²⁵⁷ qui sont commises par les criminels, les entreprises et les employeurs. Comme le reconnaissent les mécanismes des droits de l'homme,²⁵⁸ la technologie moderne, y compris le recours à une action judiciaire fondée sur le renseignement, comme la surveillance et l'interception de communications,²⁵⁹ peuvent être des outils utiles pour surmonter la nature sophistiquée de l'esclavage moderne.

Les pays doivent conserver suffisamment de ressources humaines et autres pendant les situations d'urgence pour veiller à ce que les auteurs d'esclavage moderne soient convenablement poursuivis et sanctionnés, et qu'ils ne bénéficient pas d'une impunité.²⁶⁰

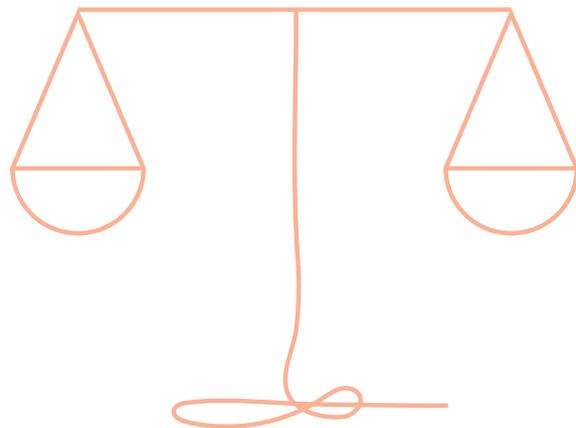
Principe 3 : Le maintien de l'ordre public en matière d'esclavage moderne pendant les situations d'urgence doit être effectué conformément aux normes et principes actuels des droits de l'homme.

En plus d'enquêtes criminelles, une action policière fondée sur le renseignement par le recours à des techniques d'investigation spéciales peut engendrer des problèmes en termes de respect de la vie privée. Bien que ce droit puisse être limité pendant des situations d'urgence, ces restrictions doivent néanmoins restées légales, être nécessaires, proportionnelles à la situation et ne doivent impliquer aucune discrimination.²⁶¹

Les principes de la légalité et de l'Etat de droit exigent le droit d'avoir un procès équitable, dont la présomption d'innocence, le droit à une cour indépendante, le droit au silence et celui d'une assistance qui doivent tous être respectés même pendant les situations d'urgence.²⁶²

Principe 4 : Des enquêtes financières et la confiscation des recettes criminelles générées par l'esclavage moderne doivent faire intégralement parti des mesures de lutte contre l'esclavage moderne.

Des enquêtes financières et la confiscation des recettes criminelles doivent être réalisées en plus d'enquêtes et de procédures criminelles.²⁶³ Cette obligation est liée à la réalisation progressive des droits économiques, sociaux et culturels, conformément Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturel de 1966 (PIDESC).²⁶⁴ Non seulement ces enquêtes doivent cibler ceux qui exploitent les victimes mais elles doivent également cibler ceux qui en profite par fraude et corruption lors de situations d'urgence. Les recettes confisquées doivent servir à protéger les victimes²⁶⁵ et à améliorer les capacités de maintien de l'ordre public.



Protection et assistance

Principe 5 : Les pays doivent continuer d'identifier et protéger les victimes d'esclavage moderne pendant les situations d'urgence.

L'obligation de protéger les victimes d'esclavage moderne a été reconnue dans le cadre de l'obligation d'interdiction²⁶⁶ et elle doit être appliquée pendant les situations d'urgence.²⁶⁷ D'autres instruments des droits de l'homme²⁶⁸ et du travail international²⁶⁹ optimisent cette obligation de protection.

Les pays doivent identifier correctement les victimes pour qu'elles puissent être protégées.²⁷⁰ Pour ce faire, les pays doivent avoir suffisamment de ressources humaines et autres pour que les mécanismes nationaux d'identification puissent fonctionner efficacement pendant les situations

d'urgence. Par ailleurs, les pays doivent prendre toutes les mesures raisonnables pour transférer les victimes du lieu d'exploitation à un lieu en sécurité.²⁷¹

En matière de protection et d'aide, les pays ne doivent pas adopter une approche uniforme car différents degrés de victimisation existent en fonction des circonstances des victimes. Ils doivent fournir une aide personnalisée pour répondre aux besoins individuels, qui peuvent inclure notamment, l'accès aux services de santé,²⁷² une aide à la subsistance,²⁷³ une aide juridique,²⁷⁴ des opportunités d'éducation et d'apprentissage professionnel²⁷⁵ et la réinsertion.²⁷⁶ Ces mesures impliquent la participation et la consultation des victimes d'esclavage moderne.²⁷⁷

En situation d'urgence, le statut d'immigration des victimes étrangères d'esclavage moderne doit être temporairement régularisé²⁷⁸ sur la base des droits de l'homme et/ou une base humanitaire pour faciliter la protection et le rétablissement, avec la possibilité d'obtenir le statut de résident permanent. Les victimes étrangères ont le droit de retourner dans leur pays,²⁷⁹ et l'expulsion collective et arbitraire doit être empêchée.²⁸⁰ Le principe du non refoulement qui s'applique directement aux victimes d'esclavage moderne exige que les pays ne les expulsent pas vers d'autres pays où ils risquent de souffrir d'abus sérieux par des acteurs gouvernementaux ou autres,²⁸¹ y compris le risque d'être assujettis à un esclavage moderne.²⁸²

Une protection sans discrimination doit être constamment disponible et les populations vulnérables qui incluent les femmes, les enfants, les personnes déplacées dans leur pays ou à l'étranger, les apatrides, les personnes âgées, celles avec un handicap, les populations indigènes, les minorités et les travailleurs migrants avec et sans papiers doivent bénéficier d'une attention particulière.²⁸³

Principe 6 : Les pays doivent s'assurer que les entreprises et les employeurs respectent et protègent les droits de l'homme pendant des situations d'urgence.

Les principes fondamentaux des Nations Unies en matière d'entreprises et de droits de l'homme s'appliquent dans le contexte des situations d'urgence comme la COVID-19²⁸⁴ et les conflits armés.²⁸⁵ Toute aide donnée aux entreprises et aux employeurs pendant une situation d'urgence, y compris à ceux de la chaîne logistique, implique clairement de veiller à ce que les « travailleurs n'aient aucun risque pour leur santé et leur sécurité, qu'ils bénéficient de congés maladie payés et qu'ils ne soient pas exploités en raison de la crise et de l'urgence. »²⁸⁶ Les pays doivent retirer leur assistance si les entreprises ou les employeurs enfreignent les droits de l'homme²⁸⁷ par un esclavage moderne par exemple, et ils doivent adopter des mesures législatives ou autre pour garantir la responsabilité des actions.²⁸⁸



Principe 7 : Les pays doivent garantir un accès à la justice et un recours à la justice par des moyens administratives, judiciaires et autres.

Un accès à la justice et aux recours judiciaires est une obligation fondamentale des pays applicable même en situation d'urgence.²⁸⁹ Selon les circonstances des victimes, l'accès peut être judiciaire ou administratif,²⁹⁰ et inclure une aide juridique, diplomatique et/ou consulaire, la participation à des poursuites criminelles,²⁹¹ un dédommagement des préjudices et des pertes telles que les salaires impayés,²⁹² des excuses, la restitution et la réhabilitation, en plus de la garantie de ne pas se retrouver à nouveau en danger.²⁹³ Les pays doivent établir la responsabilité des acteurs non gouvernementaux qui enfreignent les droits de l'homme en période d'urgence, ce qui inclut les entreprises et les employeurs, et ils doivent s'assurer qu'ils collaborent avec les mécanismes de recours judiciaire.²⁹⁴

Principe 8 : En facilitant une protection efficace, les pays coopèrent activement avec les organisations de société civile et les syndicats.

Les organisations de société civile et les syndicats ont un rôle important à jouer dans la prévention de l'esclavage moderne, sa suppression et la protection contre celui-ci pendant des situations d'urgence. Leur contribution doit être à la fois reconnue et soutenue par les pays qui doivent les inclure dans leurs processus de prise de décision²⁹⁵ des mesures de lutte contre l'esclavage moderne, et ils doivent empêcher leur harcèlement ou leur intimidation.²⁹⁶ Le droit à la sécurité et à la liberté des personnes qui travaillent pour des organisations civiles et des syndicats doit faire l'objet d'une attention particulière. Toutes les mesures qui dérogent aux droits des syndicats en situation d'urgence doivent correspondre aux obligations du pays conformément au droit international, y compris au droit international humanitaire, et elles sont sujettes à des exigences strictes de nécessité, de proportionnalité et de non-discrimination, pouvant être vérifiées par un organe judiciaire indépendant.²⁹⁷ Des actions comme un enlèvement et une détention/un arrêt arbitraire ne dérogent pas non plus, et les pays doivent protéger les victimes contre l'interférence d'acteurs non gouvernementaux, comme les entreprises et les employeurs et des entités criminelles.²⁹⁸



Prévention

Principe 9 : Les pays doivent améliorer les conditions de vie et de travail des travailleurs.

Améliorer les conditions de vie et de travail des travailleurs est une étape importante de la prévention de l'esclavage moderne et pourtant, celles-ci sont souvent ignorées lors de situations d'urgence. Les pays doivent par conséquent favoriser des conditions de travail justes et bénéfiques.²⁹⁹ Les pays doivent au minimum éviter de prendre des mesures régressives, sans justification ni mûre réflexion.³⁰⁰ L'assouplissement des mesures et lois de protection sociale et de la main-d'œuvre, si elles ne sont pas temporaires, nécessaires, proportionnées et non-discriminatoires, peut être un

problème.³⁰¹ Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a souligné que des mesures régressives, y compris la suspension des lois nécessaires à la réalisation du droit au travail, ne doivent pas être autorisées.³⁰² Par exemple, « l'adoption de politiques de migration de la main-d'œuvre qui accroissent la vulnérabilité des travailleurs migrants en matière d'exploitation » est une infraction claire au droit d'une condition de travail juste et favorable.³⁰³ Le même raisonnement, basé sur le principe de la non-discrimination, s'applique à toutes les autres populations vulnérables.

Les pays ne peuvent jamais justifier des mesures régressives contre des conditions de travail justes et favorables, y compris les « obligations fondamentales » comme un salaire minimum garanti, l'instauration d'une politique nationale en matière de sécurité et de santé au travail, l'interdiction de harceler (y compris harcèlement sexuel) au travail, et l'introduction et la mise en vigueur de standards minimums de repos, d'horaires réduits de travail, de loisirs, de congés payés et de jours fériés.³⁰⁴ Les pays doivent veiller au traitement équitable des populations vulnérables telles que les femmes, les enfants, les jeunes et les personnes âgées, les travailleurs qui ont un handicap, les travailleurs informels, les travailleurs migrants avec et sans papiers, les populations indigènes et les minorités, les travailleurs indépendants, ceux qui sont déplacés dans leur propre pays ou à l'étranger, et les apatrides.³⁰⁵

Les pays doivent aider les entreprises à identifier et à atténuer les risques portés à des conditions de travail justes et favorables, dont les risques d'accident et de maladie, et ils doivent les tenir responsables en cas d'infraction à ces droits.³⁰⁶ Un système robuste et efficace d'inspections du travail doit être instauré et entretenu, même en période d'urgence.³⁰⁷

Les droits syndicaux³⁰⁸ doivent être garantis pour tous les travailleurs, afin d'améliorer leurs conditions de travail. Alors qu'il est possible que ces droits soient limités en période d'urgence, ces limites doivent néanmoins être temporaires, nécessaires, proportionnées et non-discriminatoires.³⁰⁹ Les droits syndicaux s'appliquent à tous et ils doivent donc inclure les étrangers.³¹⁰ Tandis que les travailleurs avec papiers ont généralement plus de droits à ce propos,³¹¹ les travailleurs sans papiers doivent pouvoir profiter des mêmes droits tels que celui de participer à des réunions syndicales et d'obtenir leur assistance.³¹² Le principe de la non-discrimination signifie que tout le monde a les mêmes droits. Cela inclut les femmes, les travailleurs informels³¹³ et autres populations vulnérables.

En ce qui concerne les conditions de vie des victimes d'esclavage moderne et des travailleurs, lors d'une situation d'urgence, les pays doivent continuer de leur offrir des logements salubres et sûrs.³¹⁴ L'expulsion forcée et l'itinérance engendrée accélèrent la vulnérabilité des personnes et exacerbent leur risque d'exploitation et de maltraitance lors de situations d'urgence. Par ailleurs, cela est contraire aux droits de l'homme internationaux.³¹⁵ La protection et la sécurité sociale, dont une aide au revenu, doivent continuer même en situation d'urgence³¹⁶ pour éviter l'itinérance et empêcher des pratiques d'exploitation qui peuvent entraîner un esclavage, une servitude ou le travail forcé. La priorité doit être donnée aux groupes particulièrement vulnérables comme les femmes, les enfants, les travailleurs informels, les populations indigènes, les minorités, les travailleurs migrants, les personnes déplacées dans leur pays ou à l'étranger et les apatrides.

Principe 10 : Les pays doivent continuer d'empêcher l'esclavage moderne pendant les situations d'urgence.

La prévention est étroitement liée à d'autres obligations des droits de l'homme. L'investigation et des sanctions efficaces, le soutien et des aides, outre l'amélioration des conditions de vie et de travail sont autant de mesures qui peuvent empêcher les populations vulnérables d'être victimes d'esclavage moderne.

A plus grande échelle, d'autres obligations de prévention valides en situations hors urgence³¹⁷ continuent de s'appliquer en situation d'urgence. Cela doit inclure l'instauration de plans d'action nationaux, des campagnes de sensibilisation et la formation des autorités publiques et des organes de répression chargés de gérer les mesures de lutte contre l'esclavage.³¹⁸ La contribution des victimes/rescapés de l'esclavage moderne, des organisations de société civile et autres, comme les syndicats, en matière de prévention doit être clairement reconnue et doit faire l'objet d'un soutien de la part des pays.

Coopération internationale et solidarité

Principe 11 : La coopération internationale et la solidarité sont essentielles à la continuité des mesures de lutte contre l'esclavage pendant des situations d'urgence.

L'importance de la coopération internationale et de la solidarité est soulignée dans les articles 1, 55 et 56 de la Charte des Nations Unies et dans l'article 2 du PIDESC,³¹⁹ avec la nature *erga omnes* de la protection contre l'esclavage³²⁰ qui met encore plus en valeur cette obligation. La coopération internationale et la solidarité sont particulièrement importantes en situations d'urgence puisque les pays peuvent être obligés de modifier les ressources pour les surmonter, faisant que les efforts de lutte contre l'esclavage sont interrompus ou retardés.

Les pays développés aux ressources suffisantes doivent aider ceux qui n'en ont pas assez pour veiller à ce que tous les pays puissent continuer de lutter contre l'esclavage moderne, notamment de promouvoir et de protéger les droits de l'homme des victimes de l'esclavage moderne et des travailleurs, en plus de coopérer pour une justice criminelle internationale.³²¹

Les institutions internationales dont ONUDC, l'OIT, l'UNHCR et les organisations régionales ont été instrumentales à l'aide apporté aux pays en voie de développement pendant toute leur histoire. Il est toutefois essentiel que leurs activités et mesures soient conçues de manière à protéger et promouvoir les droits de l'homme,³²² y compris une protection contre l'esclavage moderne.

Il est va de même pour les institutions financières internationales, comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les banques de développement régional. Les pays doivent veiller à ce que leurs stratégies, leurs politiques et leurs programmes n'entravent pas les obligations fondamentales des droits de l'homme, y compris celles concernant le droit au travail³²³ et à des conditions de travail justes et bénéfiques,³²⁴ pour éviter l'exploitation des populations vulnérables par un esclavage moderne.

Les pays doivent temporairement suspendre, lors de situations d'urgence, les sanctions économiques et autres mesures coercives imposées sur d'autres pays. Ces sanctions ont souvent un impact négatif sur la protection et la promotion des droits de l'homme,³²⁵ y compris le droit au travail.³²⁶ Cela peut engendrer la création d'économies informelles ou illégales³²⁷ et développer encore plus les cas d'esclavage moderne. Ces mesures coercives auront également un impact sur la coopération et la solidarité nécessaires pour surmonter une situation d'urgence.³²⁸

Notes

- 1 Interview with Anti-Racism Movement (19/2/21); Interview with Anti-Slavery Australia (29/1/21); Interview with Anti-Slavery International (19/11/20); Interview with Caribbean Migration and Development Observatory (OBMICA)(17/12/20); Interview with Pakistan Dalit Solidarity Network (11/12/20); Interview with Platform for Labour Action (26/11/20); Interview with Proyecto de Derechos Económicos, Sociales y Culturales AC (ProDESC) (3/12/2020); Anti-Slavery International, Association Nigérienne pour le Traitement de la Délinquance et la Prévention du Crime (ANTD) and Timidria, Joint Submission for the Universal Periodic Review of Niger (2020), 6; Centre for Social Justice & Justice Care UK, It Still Happens Here: Fighting UK Slavery in the 2020s (July 2020), 61; Global Initiative against Transnational Organised Crime, Aggravating Circumstances: How Coronavirus Impacts on Human Trafficking (May 2020), 20; Organisation for Security and Cooperation in Europe (OSCE) and UN Women, Guidance: Addressing Emerging Human Trafficking Trends and Consequences of the COVID-19 Pandemic (2020), 67 and 71; and UN Country Team at Laos PDR, Joint Response to the Joint Questionnaire on COVID-19 and Human Rights by Special Procedures Mandate Holders (June 2020), 26.
- 2 Interpol, Threats and Trend: Child Sexual Exploitation and Abuse: COVID-19 Impact (September 2020), 7-8. It reported that 60% of Interpol Member States have not accessed its International Child Exploitation Database during the pandemic.
- 3 Interview with Arbeit und Leben (18/12/20); Interview with Canadian Labour Congress (12/1/21); Interview with Comité Contre l'Esclavage Moderne (30/11/20); Interview with Focus on Labour Exploitation (FLEX) (30/11/20); Interview with La Strada International (30/11/20); Interview with LEFÖ-IBF (30/11/20); Interview with Anti-Slavery International, *supra* n. 1; International Labour Organisation (ILO), Country Policy Responses, <https://www.ilo.org/global/topics/coronavirus/regional-country/country-responses/lang-en/index.htm>; and Labour Behind the Label, Boohoo & COVID-19: People Behind Profits (June 2020), 12.
- 4 Interview with Platform for Labour Action, *supra* n. 1.
- 5 Interview with a civil society organisation in Thailand (18/12/20); Interview with Timidria (12/1/21); U.S. Department of State, Trafficking in Persons Report 2020 (TIP Report), 76 and 88; Interview with Anti-Slavery Australia, *supra* n. 1; Interview with Comité Contre l'Esclavage Moderne, *supra* n. 3; and Interpol, *supra* n. 2, 9.
- 6 Commonwealth Human Rights Initiative, Response to Joint Questionnaire by Special Rapporteur Mandate Holders on Protecting Human Rights during and after COVID-19; Modern Slavery: National Referral Mechanism and Duty to Notify Statistics UK, Quarter 2 (April-June) 2020; Interview with LEFÖ-IBF, *supra* n. 3; Centre for Social Justice & Justice and Care UK, *supra* n. 1, 61; and OSCE and UN Women, *supra* n. 1, 25, 66 and 67.
- 7 Interviews with Anti-Slavery International and ProDESC, *supra* n. 1; Global Initiative against TOC, *supra* n. 1, 18; and OSCE and UN Women, *ibid.*, 11, 21, 67 and 68.
- 8 OSCE and UN Women, *ibid.*, 11 and 18.
- 9 This has been reported in States including Australia, Austria, France, Cameroon, the Caribbean, Germany, India, Kenya, Lebanon, Malaysia, Nigeria, the Philippines, Tanzania, Vietnam and the United Kingdom. Interview with Awareness against Human Trafficking (HAART)(24/11/20); Interview with Elom Empowerment (17/12/20); Rights Lab (University of Nottingham), Protecting Human Rights during and after the COVID-19 Crisis: Response to the Joint Questionnaire Special Procedures (June 2020), 3; Interviews with Anti-Racism Movement and OBMICA, *supra* n. 1; Interviews with Comité Contre l'Esclavage Moderne, FLEX, and LEFÖ-IBF, *supra* n. 3; and Global Initiative against TOC, *supra* n. 1, 18.
- 10 Anti-Slavery International, Protecting Human Rights during and after COVID-19: A Response by Anti-Slavery International (June 2020), 5; Interview with Anti-Slavery Australia, *supra* n. 1; Interviews with Comité Contre l'Esclavage Moderne and LEFÖ-IBF, *ibid.*; and Interview with La Strada International, *supra* n. 3.
- 11 Interview with Initiative pour la Résurgence du Mouvement Abolitionniste en Mauritanie (14/12/20); UN Women, COVID-19 and the Impact on Civil Society Organisations Working to End Violence against Women and Girls (2020), 5; Interview with Platform for Labour Action, *supra* n. 1; Interview with HAART, *supra* n. 9; and Global Initiative against TOC, *supra* n. 1, 18.
- 12 Commonwealth Human Rights Initiative, *supra* n. 6, 2.
- 13 Freedom Fund, Global Pandemic, Local Devastation: Frontline Efforts to Support the Most Vulnerable (September 2020), 12; Interview with LEFÖ-IBF, *supra* n. 3; and OSCE and UN Women, *supra* n. 1, 22, 66-67.
- 14 OSCE and UN Women, *ibid.*, 66.
- 15 Interview with Center for Economic and Social Rights (4/12/2020); Replies by the Government of Finland to the Questionnaire by Several Special Procedure Mandate Holders (June 2020), 27; and Commonwealth Human Rights Initiative, *supra* n. 6, 3 and 5.
- 16 Interview with American Federation of Labor and Congress of Industrial Organizations (AFL-CIO) (7/1/21); and Interview with La Strada International, *supra* n. 3.
- 17 Interview with Anti-Slavery Australia, *supra* n. 1; Centre for Social Justice & Justice and Care UK, *supra* n. 1, 61; and Global Initiative against TOC, *supra* n. 1, 2-3.
- 18 OSCE and UN Women, *supra* n. 1, 22.
- 19 Interview with ProDESC, *supra* n. 1.
- 20 Hope for Justice, Response to Joint Questionnaire of Special Procedures (2020), 5.
- 21 ILO Monitor, COVID-19 and the World of Work, 7th ed. (January 2021), 1-2.
- 22 Report of the Special Rapporteur on Contemporary Forms of Slavery, Including Its Causes and Consequences, A/HRC/45/8 (2020), para. 21.
- 23 Rajneesh Narula, 'Policy Opportunities and Challenges from the COVID-19 Pandemic for Economies in Large Sector' (2020) 3 Journal of International Business Policy 302, 303.
- 24 Food and Agriculture Organisation (FAO), Impact of COVID-19 on Informal Workers (April 2020), 1; and ILO and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD), The Impact of COVID-19 Pandemic on Jobs and Incomes in G-20 Economies (2020), 16.
- 25 ILO, Women and Men in Informal Economy: A Statistical Picture, 3rd ed (2018), 20.
- 26 FLEX, No Workers Left Behind: Protecting Vulnerable Workers from Exploitation during and After the Coronavirus (COVID-19) Pandemic (April 2020), 8; and Shinnosuke Kikuchi, Sagiri Kitao and Minamo Mikoshiba, 'Who Suffers from the COVID-19 Shocks? Labor Market Heterogeneity and Welfare Consequences in Japan' COVID Economics, Issue 40 (July 2020), 76.
- 27 Freedom Fund, *supra* n. 13, 32.
- 28 Interview with Human Development Organisation (11/12/20); Interview with International Dalit Solidary Network (IDSN) (27/11/2020); Jurgen Schwettmann, COVID-19 and Informal Economy: Impact and Response Strategies in Sub-Saharan Africa (August 2020), 10; United Nations Development Programme (UNDP), Impact of COVID-19 on Lives, Livelihoods and Micro, Small and Medium-Sized Enterprises in Tajikistan (2020), 64; and Interview with Platform for Labour Action, *supra* n. 1.
- 29 ILO and Asian Development Bank, Tackling the COVID-19 Youth Unemployment Crisis in Asia and the Pacific (2020), 7.
- 30 ILO Monitor, COVID-19 and the World of Work, 4th ed (May 2020), 7.
- 31 Interview with English Collectives of Prostitutes (18/12/20); Cansu Aydin, Rapid Gender Analysis – COVID-19, Iraq (CARE International in Iraq, June 2020), 13; CARE and UN Women, Latin America and the Caribbean Rapid Gender Analysis for COVID-19 (2020), 30 and 32; Chitra Nagarajan, Impact of COVID-19 on VAWG in Nigeria, VAWG Helpdesk Research Report (July 2020), 10; Evidence Consortium on Women's Group, The Impact of COVID-19 on Opportunities for Adolescent Girls and the Role of Girls' Group (September 2020), 5; Jenny Parks et al., Young People, Inequality Violence during the COVID-19 Lockdown in Uganda, CoVAC Working Paper (October 2020); John Gachohi et al., 'Public Health Challenges Posed by Delays in Obtaining COVID-19 Clearance for Long Distance Truckers in East Africa' (2020) Global Epidemiology 1, 2; Outright Action Population Council, Social, Health, Education and Economic Effects of COVID-19 on Adolescent Girls in Kenya (June 2020), 5; Outright International, Vulnerability Amplified: The Impact of the COVID-19 Pandemic on LGBTIQ People (2020); Plan International and African Child Policy Forum, Under Siege: Impact of COVID-19 on Girls in Africa (June 2020), 8 and 20; Rob Stephenson, et al., 'In the Time of COVID-19: Results of an Online Survey of Gay, Bisexual and Other Men Who Have Sex with Men's Experience of Sex and HIV Prevention During the US COVID-19 Epidemic' (2020) AIDS and Behaviour 1, 4; and Interview with Canadian Labour Congress, *supra* n. 3.
- 32 Interview with the International Committee on the Rights of Sex Workers in Europe (ICRSE) (18/12/20); and Interview with English Collectives of Prostitutes, *ibid.*
- 33 Interview with Inclusivity Project (10/12/2020); Interview with Institute on Statelessness and Inclusion (19/1/21); Interview with Nagorik Udyog (10/12/2020); Interview with National Campaign for Dalit Human Rights (11/12/20); Interview with Samata Foundation (10/12/2020); Consultative Group to Assist the Poor (CGAP), Relief for Informal Workers, Falling Through the Cracks in the COVID-19 Crisis (August 2020), 2; Interview with a civil society organisation in Thailand, *supra* n. 5; Interview with HAART, *supra* n. 9; Interview with Initiative pour la Résurgence du Mouvement Abolitionniste en Mauritanie, *supra* n. 11; Interview with AFL-CIO, *supra* n. 16; and Interview with Human Development Organisation, *supra* n. 28.
- 34 ILO, Impact on the Labour Market and Income in Latin America and the Caribbean (September 2020), 8; and Interview with Anti-Racism Movement, *supra* n. 1.
- 35 World Trade Organization, The Economic Impact of COVID-19 on Women in Vulnerable Sectors and Economies (August 2020), 5; Interview with Canadian Labour Congress, *supra* n. 3; and Interview with Center for Economic and Social Rights *supra* n. 15.
- 36 Christian Aid, Building Back with Justice: Dismantling Inequalities after COVID-19 (July 2020), 17; and Ethical Trading Initiative, COVID-19 Briefing Note: Migrant Workers (2020).
- 37 Anti-Slavery International, Leaving No One Behind (April 2020), Dalits ("broken/scattered" in Sanskrit) have traditionally faced multiple discriminations in their society.
- 38 Interview with Initiative pour la Résurgence du Mouvement Abolitionniste en Mauritanie, *supra* n. 11; and Anti-Slavery International, A Response, *supra* n. 10, 5.
- 39 CGAP, *supra* n. 33, 2.
- 40 Interview with Platform for Labour Action, *supra* n. 1; and Interview with a civil society organisation in Thailand, *supra* n. 5.
- 41 Interview with Pakistan Dalit Solidarity Network, *supra* n. 1.
- 42 Interview with Platform for International Cooperation on Undocumented Workers (PICUM) (18/12/20); and Interview with Anti-Racism Movement, *supra* n. 1.

- 43 ILO, Indicators of Forced Labour (2012). These indicators have been used to analyse instances of modern slavery globally in this project.
- 44 Laura Foley and Nicola Piper, COVID-19 and Women Migrant Workers: Impacts and Implications (International Organisation for Migration (IOM) 2020), 3; and Interview with AFL-CIO, *supra* n. 16.
- 45 OECD, COVID-19 Crisis in the MENA Region, Impact on Gender Equality and Policy Responses (June 2020), 12; and Foley and Piper, *ibid.*, 5.
- 46 ILO, COVID-19 and Care Workers Providing Home or Institution Based Care (October 2020), 2-3.
- 47 *Ibid.*, 3; and Interview with Canadian Labour Congress, *supra* n. 3.
- 48 Amnesty International, COVID-19 and Its Human Rights Impact in Indonesia (2020), 6; and ILO, *ibid.*
- 49 UN Women, COVID-19 and Violence against Women and Girls: Addressing the Shadow Pandemic (2020), 3.
- 50 Freedom United, Exposing the Hidden Victims of COVID-19 (May 2020), 10; and International Bar Association Human Rights Institute, IBAHRI COVID-19 Human Rights Monitor (July 2020), 7.
- 51 Ethical Trading Initiative, Labour Standards in Pakistan's Surgical Instruments Sector: A Synthesis Report (2020); Walk Free Foundation, Protecting People in a Pandemic (2020), 9; and Anti-Slavery International, A Response, *supra* n. 10, 7; and TIP Report, *supra* n. 5, 157.
- 52 The Guardian, 'Vulnerable Prisoners Exploited to Make Coronavirus Masks and Hand Gels' (12/3/20), <https://www.theguardian.com/global-development/2020/mar/12/vulnerable-prisoners-exploited-to-make-coronavirus-masks-and-hand-gel>; Interview with AFL-CIO, *supra* n. 16; Anti-Slavery International, *ibid.*, 7; Freedom United, *supra* n. 50, 10; and Global Initiative against TOC, *supra* n. 1, 12.
- 53 ILO, The Supply Chain Ripple Effect: How COVID-19 is Affecting Garment Workers and Factories in Asia and the Pacific (October 2020), 3 and 8.
- 54 ILO, What Next for Asian Garment Production After COVID-19? The Perspectives of Industry Stakeholders (2020), 18.
- 55 Textile Focus, Cambodia: Government Approved the Proposal of PPE Production (June 2020), <http://textilefocus.com/cambodia-government-approved-proposal-ppe-production/>.
- 56 Global Sourcing Fung Business Intelligence, Asia Sourcing Update (June 2020); and ILO, Recommendations for Garment Manufacturers on How to Address the COVID-19 Pandemic (2020), 3.
- 57 ILO, *ibid.*
- 58 Migrant Workers Alliance for Change, Unheeded Warning: COVID-19 and Migrant Workers in Canada (2020).
- 59 COVID-19 Watch, ETUC Briefing Note (May 2020), 8.
- 60 Freedom Fund, *supra* n. 13, 27.
- 61 Interview with ProDESC, *supra* n. 1.
- 62 Infectious Disease Society of America (IDSA) and HIV Medicine Association (HIVMA), COVID-19 Policy Brief: Disparities among Immigrant Populations in the United States (September 2020), 4; Interfaith Center on Corporate Responsibility, Investor Statement: Recommendations for Meat Processors during COVID-19 (May 2020), 1; Jonathan W. Dyal, et al., COVID-19 among Workers in Meat and Poultry Processing Facilities (Center for Disease Control and Prevention)(April 2020); and Interview with AFL-CIO *supra* n. 16.
- 63 Foley and Piper, *supra* n. 44, 6.
- 64 Interview with Anti-Racism Movement, *supra*, n 1; ILO, Impact of COVID-19 on Migrant Workers in Lebanon and What Employers Can Do About It (April 2020); Trade Union of Domestic Workers' Solidarity, We Are Domestic Workers, Not Dust Rugs (January 2021), 24; and Walk Free Foundation, *supra* n. 51, 7.
- 65 Assessment Capacities Project (ACAPS), Migrant Vulnerabilities in Bangladesh, India and Nepal (October 2020), 5.
- 66 Business & Human Rights Resource Centre, World Cup & Expo Construction: COVID-19 and Risks to Migrant Workers in Qatar and UAE (2020), 8.
- 67 Anti-Slavery International, Anti-Slavery Reporter (Summer 2020), 16; ILO, Experiences of ASEAN Migrant Workers during COVID-19 (June 2020), 6; Interviews with Anti-Racism Movement and ProDESC, *supra* n. 1; Interview with Canadian Labour Congress, *supra* n. 3; Interview with Center for Economic and Social Rights *supra* n. 15; Freedom United, *supra* n. 50, 5; and Trade Union of Domestic Workers' Solidarity, *supra* n. 64, 26-27.
- 68 Interview with ProDESC, *ibid.*; Migrant Workers Alliance for Change, *supra* n. 58, 8-9; and OECD, COVID-19 Crisis in the MENA Region, *supra* n. 45, 10.
- 69 Interview with Anti-Racism Movement, *supra*, n. 1; and FLEX, *supra* n. 26, 6.
- 70 ILO, COVID-19 and Urban Passenger Transport Services (September 2020), 5; and Interview with Canadian Labour Congress, *supra* n. 3.
- 71 Interview with AFL-CIO, *supra* n. 16.
- 72 Interview with International Trade Union Confederation (ITUC) (8/12/20); Alrud, Country Guide on COVID-19 Government Measures (2020), 59; Equidem, The Cost of Contagion: The Human Rights Impact of COVID-19 on Migrant Workers in the Gulf (November 2020), 22; Interview with National Campaign for Dalit Human Rights, *supra* n. 33; and Report of the Special Rapporteur on Contemporary Forms of Slavery, *supra* n. 22, para. 58.
- 73 Report of the Special Rapporteur on Contemporary Forms of Slavery, *ibid.*
- 74 Interview with Anti-Racism Movement, *supra*, n. 1; Equidem, *supra* n. 72, 47; IDSA and HIVMA, *supra* n. 62, 4; and Migrant Workers Alliance for Change, *supra* n. 58, 11.
- 75 Interview with Anti-Racism Movement, *ibid.*; Interview with AFL-CIO *supra* n. 16; and Interview with Canadian Labour Congress, *supra* n.3.
- 76 Interview with IDSN, *supra* n. 28; and Interviews with Nagorik Udyog and National Campaign for Dalit Human Rights, *supra* n. 33.
- 77 ILO, COVID-19: Impact on Migrant Workers and Country Response in Thailand (July 2020), 6; Transient Workers Count Too, Response to the Joint Questionnaire of Special Procedures (June 2020), 6; WHO, Health System Response to COVID-19: Maldives (2020), 5; Interview with Anti-Racism Movement, *supra* n. 1; ACAPS, Migrant Vulnerabilities, *supra* n. 65, 4; ETUC Briefing Note, *supra* n. 59, 9; Global Initiative against TOC, *supra* n. 1, 12; and Migrant Workers Alliance for Change, *supra* n. 58, 19.
- 78 FAO, Migrant Workers and the COVID-19 Pandemic (April 2020), 2.
- 79 United Nations Children's Fund (UNICEF), COVID-19 and Children, <https://data.unicef.org/covid-19-and-children/>.
- 80 Interview with a civil society organisation in Senegal (12/1/21); Save the Children: COVID-19 Impact on African Children (June 2020), 11; United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), Supporting Continued Access to Education During COVID-19: Emerging Good Practices (April 2020), 4-5; and Interview with Timidria, *supra* n. 5.
- 81 ACAPS, Education in Iraq: Impact of COVID-19 Protests and Pre-Existing Crises on Needs (November 2020), 7; End Child Prostitution and Trafficking (ECCPAT) UK, Replies to the Joint Questionnaire of Special Procedures Mandate Holders (June 2020), 6; EU Fundamental Rights Agency, Coronavirus Pandemic in the EU- Fundamental Rights Implications: Focus on Social Rights (November 2020), 23-24; Interview with Nagorik Udyog, *supra* n. 33; and OECD, COVID-19 Crisis in the MENA Region, *supra* n. 45, 4.
- 82 International Cocoa Initiative, Hazardous Child Labour in Côte d'Ivoire's Cocoa Communities during COVID-19 (July 2020); UNICEF and ILO, COVID-19 and Child Labour: A Time of Crisis, A Time to Act (2020), 9-11; World Vision, Warning: May Contain Child Labour- Risky Canadian Grocery Report (2021), 4; Interviews with Platform for Labour Action and ProDESC, *supra* n. 1; ACAPS, *ibid.*, 11; and Commonwealth Human Rights Initiative, *supra* n. 6, 3.
- 83 Interview with Platform for Labour Action, *ibid.*; Interview with HAART, *supra* n. 9; Interview with Initiative pour la Résurgence du Mouvement Abolitionniste en Mauritanie, *supra* n. 11; Interviews with Nagorik Udyog and Samata Foundation, *supra* n. 33; Interview with a civil society organisation in Senegal, *supra* n. 80; Freedom Fund, *supra* n. 13, 12; Global Initiative against TOC, *supra* n. 1, 5; and Plan International and African Child Policy Forum, *supra* n. 31, 21-22.
- 84 Plan International, African Girls in the COVID-19 Pandemic (August 2020), 4; and Interview with Institute on Statelessness and Inclusion, *supra* n. 33.
- 85 Report of the Special Rapporteur on Contemporary Forms of Slavery, *supra* n. 22, para. 35.
- 86 Interpol, *supra* n. 2, 9-11.
- 87 Europol, Exploiting Isolation: Offenders and Victims of Online Child Sexual Abuse During the COVID-19 Pandemic (June 2020).
- 88 Hope for Justice, COVID-19 and Potential Implications on Human Trafficking and Other Forms of Modern Slavery Internationally (April 2020), 8; Interview with Platform for Labour Action, *supra* n. 1; Commonwealth Human Rights Initiative, *supra* n. 6, 8; and Global Initiative against TOC, *supra* n. 1, 5.
- 89 IOM and UNHCR, COVID-19 and Mixed Population Movements: Emerging Dynamics, Risks and Opportunities (2020), 2; and Wilfried Martens Centre for European Studies, COVID-19 and Old-New Politics of Irregular Migration from Libya (July 2020), 2.
- 90 United Nations Office of Drugs and Crime (UNODC), How COVID-19 Restrictions and the Economic Consequences Are likely to Impact Migrant Smuggling and Cross-Border Trafficking in Persons to Europe and North America (2020), 10.
- 91 UNHCR, Global COVID-19 Emergency Response (October 2020); Interviews with Platform for Labour Action and ProDESC, *supra* n. 1; Interview with HAART *supra* n. 9; Centre for Social Justice & Justice and Care UK, *supra* n. 1, 64; and OSCE and UN Women, *supra* n. 1, 24-25.
- 92 ILO, The Impact of COVID-19 on Indigenous Communities: Insights from Indigenous Navigator (October 2020), 18.

Partage des bonnes pratiques en matière de protection des travailleurs et des victimes d'esclavage moderne pendant la pandémie de COVID-19

- 93 Amnesty International, Let Us Speak Our Rights: Human Rights Situation of Rohingya Refugees in Bangladesh (September 2020), 9; Burmese Rohingya Organisation UK, IDC Response: Follow Up Questions on the Situation of Rohingya (April 2020); Interview with Nagorik Udyog *supra* n. 33; and Global Initiative against TOC, *supra* n. 1, 5.
- 94 UNODC, COVID-19 and Drug Supply Chain: From Production and Trafficking to Use (2020), 16.
- 95 Centre for Social Justice & Justice and Care UK, *supra* n. 1, 64; and Global Initiative against TOC, *supra* n. 1, 16.
- 96 UNODC, The Impact of COVID-19 on Organized Crime (2020), 12.
- 97 Safer Cumbria, Modern Slavery and Human Trafficking: October 2020 Update, 11.
- 98 Global Initiative against Transnational Organised Crime, Gangs in Lockdown: Impact of COVID-19 Restrictions on Gangs in East and Southern Africa (October 2020); Interview with Platform for Labour Action, *supra* n. 1; and Commonwealth Human Rights Initiative, *supra* n. 6.
- 99 Interview with the Passage (18/12/20); Australian Catholic Religious against Trafficking in Persons, Responses to the Questions by the Special Rapporteur on Contemporary Forms of Slavery (June 2020), 2; Replies by Hungary to the Joint Questionnaire by Special Procedure Mandate Holders (June 2020), 24; Response of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland to the Joint Questionnaire by Special Procedures Mandate Holders (June 2020), 26; The Responses of the Slovak Republic to Joint Questionnaire by Special Procedure Mandate Holders (June 2020), 17; Interview with LEF0-IBF, *supra* n. 3; Interview with Human Development Organisation, *supra* n. 28; Commonwealth Human Rights Initiative, *supra* n. 6, 8; and ILO, Country Policy Responses, *supra* n. 3.
- 100 President's Interagency Task Force, Report on U.S. Government Efforts to Combat Trafficking in Persons (October 2020), 11.
- 101 Eurojust Press Release: Human Traffickers Taken to Court with Support of Eurojust (November 2020), <https://www.eurojust.europa.eu/human-traffickers-swiftly-taken-court-support-eurojust>.
- 102 CBC News, Federal Government Moves to Seal Off Canadian Companies from Human Rights Violations in China (January 2021), <https://www.cbc.ca/news/politics/canada-xinjiang-forced-labour-1.5869752>; and The Independent, US Bans All Cotton and Tomato Products from Xinjiang over Slave Labour Links (January 2021), <https://www.independent.co.uk/news/world/americas/us-ban-xinjiang-cotton-tomato-ughur-b1787151.html>.
- 103 Adam McCann, 'Virtual Criminal Justice and Good Governance during COVID-19' (2020) 7 European Journal of Comparative Law and Governance 225, 227-228; Bonavero Institute of Human Rights, A Human Rights and Rule of Law Assessment of Legislative and Regulatory Responses to the COVID-19 Pandemic Across 27 Jurisdictions (October 2020), 41; Brooklyn Human Trafficking Task Force, COVID-19 Effects on Human Trafficking Responses (2020), 4; Center for Justice Innovation, Impact of COVID-19 on Justice Systems At Home and Abroad (August 2020); International Bar Association, Impact of COVID-19 on Court Operations and Litigation Practice (June 2020), 27 and 42; and UN Women, COVID-19 and Ending Violence against Women and Girls (2020), 6.
- 104 Replies by the Government of Finland to the Questionnaire by Several Special Procedure Mandate Holders (June 2020), 27; Replies by Greece (June 2020), 6; Interview with Anti-Slavery International, *supra* n. 1; Brooklyn Human Trafficking Task Force, *ibid.*, 1; and Commonwealth Human Rights Initiative, *supra* n. 6, 6.
- 105 Alessandra Cancedda et al, Mitigating the Socio-Economic Impacts of COVID-19 in Ethiopia with a Focus on Vulnerable Group (UNICEF 2020), 12; Interview with a civil society organisation in Senegal, *supra* n. 80; Hope For Justice, Response, *supra* n. 20, 3; and TIP Report, *supra* n. 5, 432-433.
- 106 Interview with La Strada International, *supra* n. 3.
- 107 Commonwealth Secretariat Submission to the UN Special Rapporteur on Contemporary Forms of Slavery, Including Its Causes and Consequences (June 2020); and UNHCR, Supporting Continued Access to Education during COVID-19: Emerging Good Practices (July 2020).
- 108 Interview with HAART, *supra* n. 9.
- 109 Interview with a civil society organisation in Thailand, *supra* n. 5.
- 110 Interview with Platform for Labour Action, *supra* n. 1; Interview with LEF0-IBF, *supra* n. 3; and Interview with the Passage, *supra* n. 99.
- 111 Interview with FLEX, *supra* n. 3; and Global Initiative against TOC, *supra* n. 1, 18.
- 112 Center for Global Development, COVID-19 in Colombia: Impact and Policy Responses (2020), 13; Inter-American Development Bank, Public Policy to Tackle COVID-19 (2020), 36 and 44; ILO, The Impact of COVID-19 on the Tourism Sector (May 2020), 5; ILO, Protecting the Rights at Work of Refugees and Other Forcibly Displaced Persons During the COVID-19 Pandemic (June 2020), 4; ILO, A Quick Reference Guide to Common COVID-19 Policy Responses (September 2020), 18; International Monetary Fund (IMF), Policy Responses to COVID-19, <https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid-19/Policy-Responses-to-COVID-19>; ITUC-Africa, African Responses to COVID-19 and the Role of Trade Unions (June 2020), 124; KPMG, Government Response – Global Landscape, <https://home.kpmg/xx/en/home/insights/2020/04/government-response-global-landscape.html>; OECD, Coronavirus: SME Policy Responses (July 2020), 25-27; UNDP Cuba, Support to the National Response and Recovery to Contain the Impact of COVID-19 (May 2020); World Bank, COVID-19 in Brazil: Impact and Policy Responses (2020), 72; Global Initiative against TOC, *supra* n. 1, 22; and ILO, Country Policy Responses, *supra* n. 3.
- 113 They include Belgium, Brazil, the Czech Republic, France, Germany, Greece, Italy, Japan, Latvia, Luxembourg, Norway, Portugal, South Korea, Spain, Sweden, Switzerland, Turkey and the United States of America. OECD, Job Retention Schemes during the COVID-19 Lockdown and Beyond (August 2020), 3-9; ILO and OECD, *supra* n. 24, 25.
- 114 They include Australia, Canada, Estonia, Ireland, the Netherlands, New Zealand and Poland. OECD, *ibid.*
- 115 They include Argentina, Armenia, Azerbaijan, Bangladesh, Bhutan, Canada, Ethiopia, Guinea, Kazakhstan, Kenya, Mexico, Nepal, Peru, Indonesia, India, Mexico, Nigeria, Palau, Pakistan, the Philippines, Saint Vincent and the Grenadines, Sierra Leone, South Africa, South Korea, Timor-Leste, Uganda and Uzbekistan. FAO, Public Employment Programmes in the time of COVID-19 (August 2020), 8; ILO, Impact of COVID-19 on Nepali Migrant Workers (June 2020), 10; Ugo Gentilini et al., Social Protection and Job Responses to COVID-19: A Real-Time Review of Country Responses (World Bank, September 2020), 73, 98, 282, 328, 351, 380, 393, and 460; World Bank, Potential Responses to the COVID-19 Outbreak in Support of Migrant Workers (June 2020), 21; Interview with HAART, *supra* n. 9; Interview with Nagorik Udyog, *supra* n. 33; ILO, Country Policy Responses, *supra* n. 3; ILO, A Quick Reference Guide, *supra* n. 112, 12; and IMF, Policy Responses, *supra* n. 112.
- 116 They include Argentina, Australia, Austria, Belgium, Chile, Colombia, Denmark, Estonia, Finland, France, Germany, Iran, Ireland, Israel, Mexico, New Zealand, Norway, Peru, South Korea, Spain, Turkey, the United Kingdom and the United States of America. Asian Development Bank, Coming Out Stronger from COVID-19: Policy Options on Migrant Health and Immigration (October 2020), 6; UNHCR, Livelihoods and Economic Inclusion: COVID-19 Emerging Good Practices (2020), 2; Australian Catholic Religious against Trafficking in Persons, *supra* n. 99, 2; and World Bank, *ibid.*, 11, 12, 22.23, 27, 30 and 35.
- 117 They include Cameroon, Democratic Republic of Congo, Egypt, India, Kenya, Malaysia, Malawi, Mozambique, Niger, Thailand, Ukraine, Zambia and Zimbabwe. Interview with Elom Empowerment, *supra* n. 9; and UNHCR, *ibid.*, 4.
- 118 ILO, COVID-19: Public Employment Services and Labour Market Policy Responses (August 2020), 14-15; and Interview with Canadian Labour Congress, *supra* n. 3.
- 119 ILO, Negotiated Income Support and Job Security in Tunisia (October 2020); and OECD, COVID-19 Crisis in the MENA region, *supra* n. 45, 22.
- 120 IMF, Policy Responses, *supra* n. 112.
- 121 Indonesian Corruption Watch, Critical Review of the Training Provider of the Preemployment Card Programme (May 2020), 6.
- 122 Interview with ProDESC, *supra* n. 1; and ILO, Country Policy Responses, *supra* n. 3.
- 123 ILO, A Quick Reference Guide, *supra* n. 112, 7-8.
- 124 Advisory issued by the Indian Ministry of Labour and Employment (20 March 2020) and Chief Labour Commissioner Circular (30 March 2020). The Supreme Court of India in the case of *Alakh Alok Srivastava vs. Union of India* (Civil Writ Petition Number 468/2020) expressed an opinion that non-compliance with the advisory by the government would attract a penalty under the Penal Code. Argentina (Decree 624/2020) and Venezuela (Decree 4167) have temporarily prohibited dismissals through legislation. See further, Alrud, *supra* n. 72, 24, 29, 58, and 81; Gentilini et al., *supra* n. 115, 196 and 330; ILO, Country Policy Responses, *supra* n. 3; ILO and OECD, *supra* n. 24, 27; and OECD, COVID-19 Crisis in the MENA Region, *supra* n. 45, 21.
- 125 Law No. 18 of 2020, and Law No. 17 of 2020 (Qatar); and Human Rights Watch, Lebanon: New Safeguards for Migrant Domestic Workers (September 2020), <https://www.hrw.org/news/2020/09/18/lebanon-new-safeguards-migrant-domestic-workers>.
- 126 Gentilini et al., *supra* n. 115, 508; Inter-American Development Bank, *supra* n. 112, 37; ILO, Country Policy Responses, *supra* n. 3; and ILO and OECD, *supra* n. 24, 31.
- 127 They include Austria, Belarus, the Czech Republic, France, Germany, Italy, Slovenia and Turkey. Gentilini et al., *ibid.*, 84 and 500; and ILO, COVID-19 and Care Workers, *supra* n. 46, 8.
- 128 They include Albania, Argentina, Australia, Austria, Belgium, Brazil, Cabo Verde, Canada, China, Dominica, France, Georgia, Germany, Iceland, Ireland, Israel, Italy, Jamaica, Lithuania, Luxembourg, Malta, Mauritius, the Netherlands, Paraguay, Portugal, Romania, Russia, Saint Lucia, Singapore, the Slovak Republic, Slovenia, South Korea, Spain, Sri Lanka, Switzerland, Taiwan, Thailand, the United Kingdom and the United States of America. Interview with Canadian Labour Congress, *supra* n. 3; Gentilini et al., *ibid.*, 27-35, 90, 123, 204, 212, 248, 261, 271, 326, 355, 386, 404, 448, and 483; ILO Country Policy Response, *supra* n. 3; and ILO and OECD, *supra* n. 24, 29-30.
- 129 They include Bolivia, Hong Kong, India, Iran, Peru and Singapore. OECD, COVID-19 Crisis in the MENA Region, *supra* n. 45, 23-24; and UNHCR, Livelihoods and Economic Inclusion, *supra* n. 116, 7.
- 130 They include Afghanistan, Bolivia, Cambodia, China, Egypt, Liberia, Malawi, Peru, Togo and Zimbabwe. Gentilini et al., *supra* n. 115, 37, 100, 125, 141, 184, 297, 311, 389, 493, and 542.
- 131 They include Moldova, the Philippines, Thailand and Ukraine. Gentilini et al., *ibid.*, 333, 392, 488, and 518.
- 132 ACAPS, Colombia: Outlook for September-February (September 2020), 3; African Development Bank, COVID-19 Support Programme in G5 Countries (July 2020), 22 and 44; Clingendael Institute, The Politics of COVID-19 in the Sahel (May 2020), 2; Government of Togo, Press Release: Togolese Government Gives Support to Informal Workers Affected by Its Measures against COVID-19 (April 2020); ILO, Social Protection for Migrant Workers: A Necessary Response to the COVID-19 Crisis (June 2020), 8; ILO, Impact of COVID-19 on Cambodian Migrant Workers (August 2020), 5; Matias Busso et al., The Challenges of Protecting Informal Households during the COVID-19 Pandemic: Evidence from Latin America, COVID

Partage des bonnes pratiques en matière de protection des travailleurs et des victimes d'esclavage moderne pendant la pandémie de COVID-19

- Economics, Issue 27 (June 2020), 56; OECD, COVID-19 in Latin America and Caribbean: An Overview of Government Responses to the Crisis (May 2020), 8; United Nations Nepal, COVID-19 Nepal: Preparedness and Response Plan (May 2020), 6; World Bank, Project Information Document, (May 2020), 7; CGAP, *supra* n. 33, 5-7; Gentilini et al., *ibid.*, 27-35; Global Initiative against TOC, *supra* n. 1, 22; Inter-American Development Bank, *supra* n. 112, 36-37, 42, and 44; ILO, Tourism Sector, *supra* n. 112, 5 and 7; IMF, Policy Responses, *supra* n. 112; ITUC-Africa, *supra* n. 112, 19; OECD, COVID-19 Crisis in the MENA Region, *supra* n. 45, 23; and Schwettmann, *supra* n. 28, 5.
- 133 They include Argentina, Bangladesh, Brazil, Cambodia, Colombia, Costa Rica, the Gambia, Guatemala, India, Indonesia, Jordan, Morocco, Namibia, Pakistan, Peru, Thailand, Togo, Tunisia, Turkey, South Africa, Uruguay, Vietnam and Zimbabwe. Center for Global Development, Women's Access to Cash Transfers in Light of COVID-19 (June 2020), 2; Center for Global Development, Digital Cash Transfers for Stranded Migrants: Lessons from Bihar's COVID-19 Assistance Programme (October 2020); International Bank for Reconstruction and Development (IBRD) and World Bank, Scaling Up Social Assistance Payments as Part of COVID-19 Response (2020), 9, 13-14; Special Rapporteur on Extreme Poverty and Human Rights, Looking Back to Look Ahead: A Rights-Based Approach to Social Protection in the Post COVID-19 Economic Recovery (September 2020), para. 43; Busso et al., *ibid.*, 57; Gentilini et al., *ibid.*, 18-19; IMF, Policy Responses, *ibid.*; OECD, COVID-19 Crisis in the MENA Region, *ibid.*, 24; and OECD, COVID-19 in Latin America and Caribbean, *ibid.*, 8.
- 134 Yale School of Management, Countries Provide Support Workers in the Informal Economy (May 2020), <https://som.yale.edu/blog/countries-provide-support-to-workers-in-the-informal-economy>.
- 135 ILO, Country Policy Responses, *supra* n. 3.
- 136 Global Initiative against TOC, *supra* n. 1, 22.
- 137 Bayanihan Heal as One Act 2020, Republic Act No. 11494. See Implementing Guidelines of Republic Act No. 11494 'An Act Providing for COVID-19 Response and Recovery Interventions and Providing Mechanisms to Accelerate the Recovery and Bolster the Resiliency of the Philippine Economy, Providing Funding Thereof, and For Other Purposes' (November 2020).
- 138 ILO, A Quick Reference Guide, *supra* n. 112, 18.
- 139 ILO, Tourism Sector, *supra* n. 112, 5.
- 140 ILO, Country Policy Responses, *supra* n. 3.
- 141 Oxfam, The Hunger Virus: How COVID-19 is Fuelling Hunger in a Hungry World (July 2020), 13.
- 142 Special Rapporteur on Extreme Poverty and Human Rights, *supra* n. 133, para. 16.
- 143 Esuna Duragova, Unpaid Care Work in Times of COVID-19 Crisis: Gendered Impacts, Emerging Evidence and Promising Policy Responses, Paper prepared for the UN Expert Group Meeting 'Families in Development: Assessing Progress, Challenges and Emerging Issues. Focus on Modalities for IYF+30', 13.
- 144 Interviews with La Strada International and LEFÖ-IBF, *supra* n. 3. The requirement is that they are formally registered with the governments. While it is possible for sex workers to register as self-employed in France and the United Kingdom, the majority of them do not in reality, due to the stigma attached to the job and/or fear of law enforcement actions against them. Interview with Syndicat du Travail Sexuel (STRASS) (18/12/20); and Interview with English Collectives of Prostitutes, *supra* n. 31.
- 145 They include Australia, Austria, Bahrain, Belgium, Bulgaria, Canada, Chile, Colombia, Croatia, the Czech Republic, Denmark, Estonia, Finland, France, Germany, Greece, Hungary, Iran, Ireland, Israel, Italy, Japan, Kenya, Latvia, Lithuania, Luxembourg, Malta, Mexico, Morocco, the Netherlands, New Zealand, Poland, Portugal, Qatar, the Slovak Republic, Slovenia, South Africa, South Korea, Spain, Thailand, Tunisia, Uganda, the United Arab Emirates, the United Kingdom and the United States of America. FAO, Migrant Workers and Remittances in the Context of COVID-19 in Sub-Saharan Africa (July 2020), 4-5; OECD, Managing International Migration under COVID-19 (June 2020), 14-16; OECD, What is the Impact of the COVID-19 Pandemic on Immigrants and Their Children? (October 2020), 14; PICUM, Non-Exhaustive Overview of European Government Measures Impacting Undocumented Migrants Taken in the Context of COVID-19 (2020), 17-21; ILO, Country Policy Response, *supra* n. 3, ILO, Rights at Work of Refugees, *supra* n. 112, 5; ILO, Social Protection for Migrant Workers, *supra* n. 132, 5; and World Bank, Potential Responses, *supra* n. 115, 9-11, 24-28, 30, 32, 37-38, and 40.
- 146 Asian Development Bank, Coming Out Stronger, *supra* n. 116, 6-7; ILO, Country Policy Responses, *supra* n. 3; and World Bank, *ibid.*, 11, 23, 24, 26, and 32.
- 147 Interview with FLEX, *supra* n. 3; ILO, Rights at Work of Refugees, *supra* n. 112, 6; and ILO, Social Protection for Migrant Workers, *supra* n. 132, 7.
- 148 They include Austria, Belgium, Brazil, Egypt, Finland, Germany, Ireland, Norway, South Africa, Spain, Tunisia, the United Kingdom and the United States of America. Centre for Mediterranean Integration, Responding to the Challenges of COVID-19 in the Mediterranean (October 2020), 4; Congressional Research Service, Unauthorised Immigrants' Eligibility for COVID-19 Relief Benefits in Brief (May 2020); State of California, COVID-19 Guidance for Immigrant Californians (2020); Interview with LEFÖ-IBF, *supra* n. 3; ILO and OECD, *supra* n. 24, 31; ILO, Social Protection for Migrant Workers, *ibid.*, 8; PICUM, *supra* n. 145, 8-9 and 13-14; and World Bank, Potential Responses, *supra* n. 115, 23, 27, and 40.
- 149 They include Belgium, the Czech Republic, Finland, France, Luxembourg, Malta, the Netherlands, Norway, Spain, Switzerland and the United Kingdom. PICUM, *ibid.*, 8.
- 150 Law 34 (Relaunch Decree) Issued on 19 May 2020 (Italy); ETUC Briefing Note, *supra* n. 59, 11; PICUM, *ibid.*; Special Rapporteur on Extreme Poverty and Human Rights, *supra* n. 133, para. 15; and World Bank, Potential Responses, *supra* n. 115, 37.
- 151 M2030, Mayapada Group and Tahir Foundation Lead Response to COVID-19, <https://m2030.org/2020/04/06/mayapada-group-and-tahir-foundation-lead-response-to-covid-19/>.
- 152 Spar Croatia, Spar Croatia Expands Cooperation with 60 Small-Scale Domestic Producers, <https://spar-international.com/news/spar-croatia-expands-cooperation-with-60-small-scale-domestic-producers/>.
- 153 Danone UK, COVID-19 Information, <https://corporate.danone.co.uk/en/discover/mission-in-action/id8512>.
- 154 Gazette 43620 of 18 August 2020.
- 155 They include Bosnia and Herzegovina, Croatia, Djibouti, Egypt, Germany, Greece, Hungary, Malta, Spain, Ukraine and the United States of America. Decree-Law 79-A/2020 of 1 October (Portugal); Government Decree 47/2020 (18 March 2020) (Hungary); Legislative Act (Government Gazette A' 55) of 11 March 2020 as amended by Legislative Act (Government Gazette A' 64) of 14 March 2020 (Greece); Occupational Safety and Health Act 1970 (USA); Alrud, *supra* n. 72, 34; and ILO, Country Policy Responses, *supra* n. 3.
- 156 ILO, Country Policy Response, *ibid.*
- 157 They include Australia (some States), Austria, Bahrain, Belgium, Burkina Faso, Canada, Chile, Colombia, Estonia, Finland, France, Germany, Greece, Hungary, Iran, Ireland, Israel, Italy, Kazakhstan, Lithuania, Luxembourg, Malaysia, Maldives, Mexico, Nepal, the Netherlands, Niger, Norway, Peru, Portugal, Oman, Qatar, Rwanda, Saudi Arabia, Singapore, Slovenia, South Korea, Spain, Sweden, Switzerland, the United Arab Emirates and the United Kingdom. ACAPS, Burkina Faso, Mali and Niger: Vulnerability to COVID-19 Containment Measures (April 2020), 4-5; United Nations, Social Protection Responses to the COVID-19 Crisis in the MENA/Arab State Region (July 2020), 10; Interview with ProDESC, *supra* n. 1; Interview with Canadian Labour Congress, *supra* n. 3; Asian Development Bank, Coming Out Stronger, *supra* n. 116, 5; ILO, Country Policy Response, *ibid.*; OECD, Immigrants and Their Children, *supra* n. 145, 7-8; OECD, Managing International Migration, *supra* n. 145, 18-19; PICUM, *supra* n. 145, 13; Transient Workers Count Too, *supra* n. 77, 9; and World Bank, Potential Responses, *supra* n. 115, 10, 29, 32-33, and 37.
- 158 ILO, COVID-19 and Care Workers, *supra* n. 46, 8.
- 159 They include Algeria, Australia, Austria, Belize, Brazil, Chile, Canada, Cook Islands, the Czech Republic, Denmark, Estonia, Fiji, Finland, France, Germany, Iran, Ireland, Japan, Latvia, Lithuania, Mozambique, New Zealand, Russia, San Marino, Singapore, South Korea, Spain, the United Kingdom and the United States of America. Organisation of American States (OAS), COVID-19 in Women's Lives: The Global Care Emergency (2020), 36; Alrud, *supra* n. 72, 1 and 10; Gentilini et al., *supra* n. 115, 27-35, 170, 215, 346, and 360; ILO, Country Policy Responses, *supra* n. 3; ILO and OECD, *supra* n. 24, 22-23; ILO, A Quick Reference Guide, *supra* n. 112, 18-19; and OECD, SME Policy Response, *supra* n. 112, 28.
- 160 They include Andorra, Argentina, Austria, Chile, Cyprus, Greece, Honduras, Indonesia, Italy, Jordan, Luxembourg, Montenegro, Norway, Romania, Saint Vincent and the Grenadines, South Korea, Trinidad and Tobago, the United States of America and Uzbekistan. Alrud, *ibid.*, 37 and 44; Gentilini et al., *ibid.*, 27-35, 139, 168, 268, 277, 306, 322, 373, 404, 460, 525, and 530; and ILO, Country Policy Responses, *ibid.*
- 161 They include Argentina, Australia, the Bahamas, Belarus, China, Denmark, Finland, Georgia, Hong Kong, Hungary, Indonesia, Malaysia, Malta, Montenegro, Myanmar, New Zealand, Oman, Panama, Peru, the Philippines, Romania, Seychelles, the Slovak Republic, Slovenia, South Africa, Qatar, Turkey and Ukraine. Employees Compensation Ordinance (Hong Kong); Minister of Manpower Circular No. M/8/HK.04/V/2020 dated May 28, 2020 (Indonesia); Mayer Brown, Asia Employment Law: Quarterly Review (June 2020), 36; Squire, Patton & Boggs, COVID-19 Measures Taken by Latin American Countries (May 2020), 1; Alrud, *ibid.*, 25, 44, 75, and 89; Gentilini et al., *ibid.*, 27-35, 202, 341, and 382; Inter-American Development Bank, *supra* n. 112, 43; ILO, Country Policy Responses, *ibid.*; ILO, A Quick Reference Guide, *supra* n. 112, 12 and 18; OAS, *supra* n. 159, 36; and World Bank, Potential Responses, *supra* n. 115, 35.
- 162 ILO, A Quick Reference Guide, *ibid.*, 18.
- 163 Center for Policy Impact in Global Health, Kenya's Policy Responses to COVID-19 (August 2020), 7; Development Initiatives, Socioeconomic Impact of COVID-19 in Uganda (August 2020), 17; ILO, COVID-19: Impact on Migrant Workers and Country Response in Malaysia (May 2020), 5; Oxfam International, Submission by Oxfam International Responding to the Questionnaire on COVID-19 and Human Rights (June 2020), 5-6; African Development Bank, *supra* n. 132, 72; Amnesty International, Human Rights Impact in Indonesia, *supra* n. 48, 13; Gentilini et al., *supra* n. 115, 27-35, 101, 105, 116, 125, 132, 135, 139, 144, 148, 152, 160, 166, 175, 186, 188, 192, 194, 207, 209, 217, 228, 231, 234, 268, 293, 307, 309, 338, 342, 349, 371, 386, 389, 440, 442, 444, 471, 479, 483, 510, 519, 522, 525, 538, and 540; Inter-American Development Bank, *supra* n. 112, 38 and 42; ILO Country Responses, *supra* n. 3; ILO and OECD, *supra* n. 24, 31; IMF, Policy Responses, *supra* n. 112; OECD, COVID-19 Crisis in the MENA Region, *supra* n. 45, 24-25; and Schwettmann, *supra* n. 28, 10.
- 164 Clingendael Institute, *supra* n. 132, 2, 44 and 45; Gentilini et al., *ibid.*, 27-35, 341, 382, 466, and 535; ILO, Country Policy Responses *ibid.*; and OECD, COVID-19 Crisis in the MENA Region, *ibid.*
- 165 They include Albania, the Bahamas, Barbados, Bolivia, Canada, the Czech Republic, Fiji, Gabon, Guyana, Hong Kong, Indonesia, Kosovo, Kuwait, Lithuania, Jamaica, Japan, Malaysia, Malta, Mexico, North Macedonia, Saint Kitts and Nevis, Saint Lucia, Saudi Arabia, the Slovak Republic, Suriname, Trinidad and Tobago, Turks and Caicos, Uruguay and Venezuela. Interview with Canadian Labour Congress, *supra* n. 3; Gentilini et al., *ibid.*, 27-35, 101, 207, 222, 245, 256, 284, 316, 322, 329, 421, 430, 446, 466, 506, 516, 523, and 535; and ILO, Country Policy Responses, *ibid.*

Partage des bonnes pratiques en matière de protection des travailleurs et des victimes d'esclavage moderne pendant la pandémie de COVID-19

- 166 They include Argentina, Australia, Austria, Belgium, Canada, France, Germany, Hungary, Ireland, Israel, Luxemburg, the Netherlands, New Zealand, Portugal, Spain, the United Kingdom and the United States of America. OECD, Housing Amid COVID-19, Policy Responses and Challenges (July 2020), 17; and Interview with Anti-Slavery Australia, *supra* n. 1. In Australia, suspension has been implemented by some regions.
- 167 Laura T. Murphy, Labour and Sex Trafficking among Homeless Youth: A Ten City Study (2016); OECD, Combating COVID-19's Effects on Children (August 2020); Unseen, Modern Slavery and Homelessness (2019); and Interview with the Passage, *supra* n. 99.
- 168 OECD, COVID-19 Crisis in the MENA Region, *supra* n. 45, 22.
- 169 They include Bangladesh, Belgium, Cambodia, Colombia, Denmark, Germany, Japan, Kenya, Madagascar, Myanmar, Nigeria, Oman, South Africa, South Sudan, Sri Lanka, Tunisia and Uruguay. Anjarwalla & Khanna, Preparing for a Safe Return to Work (2020); Business and Human Rights Resource Centre, Cambodia: Sofitel Hotel and Union Agree on Unpaid Compensation Packages for Workers Terminated due to COVID-19 Pandemic Following Workers' Protest (2020), <https://www.business-humanrights.org/en/latest-news/cambodia-sofitel-hotel-union-agree-on-unpaid-compensation-packages-for-workers-terminated-due-to-covid-19-pandemic-following-workers-protests/>; ILO, Collective Agreement on a Bio Security Protocol against COVID-19 in Colombia's Banana Plantations (October 2020); ILO, Issue Paper on COVID-19 and Fundamental Principles and Rights at Work (2020), 9; ITUC Asia-Pacific, COVID-19 Pandemic: A Brief Analysis of the Impacts on Employment, the Governments' Initial Responses and Trade Unions' Actions in the Asia-Pacific Region (May 2020), 23; Memorandum of Understanding between the Nigerian Employers' Consultative Association, the Nigeria Labour Congress, and Trade Union Congress of Nigeria (June 2020); New Industrial Relation Framework and ILO Japan, COVID-19 Situation – Impact and Responses: What Trade Unions and Employers Need to Know (2020), 23-24; ETUC Briefing Note, *supra* n. 59, 10-11; ILO, The Supply Chain Ripple Effect, *supra* n. 53, 15-16; and ITUC-Africa, *supra* n. 112, 138.
- 170 Interview with Canadian Labour Congress, *supra* n. 3.
- 171 ILO, Protecting Migrant Workers during the COVID-19 Pandemic (April 2020); Interview with AFL-CIO, *supra* n. 16; Interview with PICUM, *supra* n. 42; and Interview with ITUC, *supra* n. 72.
- 172 Interview with FLEX, *supra* n. 3.
- 173 Asia Foundation, Civil Society in Southeast Asia during COVID-19: Responding and Evolving under Pressure (2020), 6; CIVICUS, Solidarity in the Time of COVID-19: Civil Society Responses to the Pandemic (November 2020); and Interview with La Strada International, *supra* n. 3.
- 174 Interview with Inclusivity Project, *supra* n. 33.
- 175 PICUM, *supra* n. 145, 6.
- 176 Sex Workers' Rights Advocacy Network (SWAN) and ICRSE, COVID-19 Crisis Impact on Access to Health Services for Sex Workers in Europe and Central Asia (June 2020), 6-7; UNAIDS, Six Concrete Measures to Support Women and Girls in All Their Diversity in the Context of COVID-19 Pandemic (2020), 16; Interview with English Collectives of Prostitutes, *supra* n. 31; and Interview with STRASS, *supra* n. 144.
- 177 Interview with Ivorian Community in Greece and Greek Forum for Refugees (17/12/20); Balkan Civil Society Development Network, COVID-19: The Effects to and the Impact of Civil Society in the Balkan Region (May 2020); The Bridgespan Group, Philanthropy and the COVID-19 Response in India (May 2020); Freedom Fund, Reflecting on the Year That Was: Lessons from the COVID Frontlines (January 2021), 6; International Committee of the Red Cross (ICRC), ICRC Asia and Pacific COVID-19 Response (June 2020); International Medical Corps, COVID-19 Situation Report No. 16 (May 2020); Strategest, Civil Society's Response to COVID-19 in Eurasia (2020); Interview with Anti-Racism Movement, *supra* n. 1; Interview with AFL-CIO, *supra* n. 16; Interview with Human Development Organisation, *supra* n. 28; Interview with Institute on Statelessness and Inclusion, *supra* n. 33; and CIVICUS, *supra* n. 173.
- 178 Anti-Slavery International, A Response, *supra* n. 10, 7; Interviews with Anti-Racism Movement, OBMICA, Pakistan Dalit Solidarity Network, Platform for Labour Action, and ProDESC, *supra* n. 1; Interview with HAART, *supra* n. 9; Interview with Initiative pour la Résurgence du Mouvement Abolitionniste en Mauritanie, *supra* n. 11; Interview with IDSN, *supra* n. 28; and Interviews with Nagorik Udyog and National Campaign for Dalit Human Rights, *supra* n. 33.
- 179 Interview with the Passage, *supra* n. 99; and Hope for Justice, Response, *supra* n. 20, 6.
- 180 Interview with Canadian Labour Congress, *supra* n. 3.
- 181 Epic Africa, The Impact of COVID-19 on African Civil Society Organisations: Challenges, Responses and Opportunities (June 2020), 19; Interview with Initiative pour la Résurgence du Mouvement Abolitionniste en Mauritanie, *supra* n. 11; Interview with Nagorik Udyog, *supra* n. 33; Interview with PICUM, *supra* n. 42; and Interview with Ivorian Community in Greece and Greek Forum for Refugees, *supra* n. 177.
- 182 Interview with La Strada Foundation, *supra* n. 3; and Interview with a civil society organisation in Thailand, *supra* n. 5.
- 183 UNODC, Impact of the COVID-19 Pandemic on Trafficking in Persons (2020), 2; Interview with La Strada International, *ibid.*; and Interview with HAART, *supra* n. 9.
- 184 Interview with Initiative pour la Résurgence du Mouvement Abolitionniste en Mauritanie, *supra* n. 11; and Special Rapporteur on Extreme Poverty and Human Rights, *supra* n. 133, para. 18.
- 185 Interview with Pakistan Dalit Solidarity Network, *supra* n. 1; Interview with a civil society organisation in Thailand, *supra* n. 5; Interview with Initiative pour la Résurgence du Mouvement Abolitionniste en Mauritanie, *ibid.*; Interview with AFL-CIO, *supra* n. 16; Interviews with Nagorik Udyog and National Campaign for Dalit Human Rights, *supra* n. 33; Interview with a civil society organisation in Senegal, *supra* n. 80, and ILO and OECD, *supra* n. 24, 23.
- 186 Special Rapporteur on Extreme Poverty and Human Rights, *supra* n. 133, para. 27.
- 187 Actionaid, Workers in the Time of COVID-19 (August 2020), 40; Degye Goshu, et al., Assessment of COVID-19 Effects and Response Measures in Ethiopia: Livelihoods and Welfare Implications (Ethiopian Economic Association 2020), 21; Salam Said, COVID-19 and the Syrian Economy: Implications for Social Justice (Friedrich-Ebert Stiftung 2020), 3; Trimitta Chakma and Pallab Chakma, A Rapid Assessment Report: The Impact of COVID-19 on Indigenous and Tribal People in Bangladesh (June 2020), 11-12; Interview with Anti-Racism Movement, *supra* n. 1; Interview with Initiative pour la Résurgence du Mouvement Abolitionniste en Mauritanie, *supra* n. 11; Interview with Inclusivity Project, *supra* n. 33; and Oxfam International, Submission, *supra* n. 163, 6.
- 188 Interview with Inclusivity Project, *ibid.*; and Interview with Samata Foundation, *supra* n. 33.
- 189 Centre for Mediterranean Integration, *supra* n. 148, 5.
- 190 Interview with National Campaign for Dalit Human Rights, *supra* n. 33; ILO Monitor, *supra* n. 21, 17; and ILO and OECD, *supra* n. 24, 31.
- 191 ILO and OECD, *ibid.*, 38.
- 192 C19 National Foresight Group, Intelligence Briefing Paper No. 10: Variation of Need by Place and Informal Workers (July 2020), 10; The Fair Work Project, Gig Workers, Platforms and Government during COVID-19 in South Africa (May 2020), 7; International Center for Tax and Development, <https://www.ictd.ac/blog/covid-coronavirus-tax-breaks-informal-economy-workers/>; ILO, Global Wage Report 2020-2021: Wages and Minimum Wages in the Time of COVID-19 (December 2020), 22; Interviews with Anti-Slavery International and Platform for Labour Action, *supra* n. 1; Interview with National Campaign for Dalit Human Rights, *supra* n. 33; Interview with ITUC, *supra* n. 72; Center for Global Development, *supra* n. 112, 17; Development Initiatives, *supra* n. 163, 11-12; ILO, Rights at Work of Refugees, *supra* n. 112, 4; Schwettmann, *supra* n. 28, 10; and Special Rapporteur on Extreme Poverty and Human Rights, *supra* n. 133, para. 25.
- 193 ILO, Temporary Wage Subsidies (May 2020), 3.
- 194 Interview with Inclusivity Project, *supra* n. 33; and CGAP, *supra* n. 33, 6.
- 195 Labour Education Foundation, Protecting Human Rights during COVID-19: Joint Questionnaire by Special Procedure Mandate Holders (June 2020), 19; and Special Rapporteur on Extreme Poverty and Human Rights, *supra* n. 133, paras. 20, 23 and 27.
- 196 Business & Human Rights Resource Centre, Just Recovery in Peril: Human Rights Defenders Face Increasing Risk during COVID-19 (November 2020), 6; Transparency International, Documented Corruption and Malfeasance Cases (September 2020); Interview with Initiative pour la Résurgence du Mouvement Abolitionniste en Mauritanie, *supra* n. 11; Interview with Center for Economic and Social Rights, *supra* n. 15; Interview with IDSN, *supra* n. 28; Interview with Nagorik Udyog, *supra* n. 33; CGAP, *supra* n. 33, 6; and ITUC-Africa, *supra* n. 112, 23.
- 197 Fauzia Tariq and Sarah Bibler, Gender Impact of COVID-19 in Pakistan: Contextual Analysis and the Way Forward (International Foundation for Electoral Systems 2020), 4; Interview with Pakistan Dalit Solidarity Network, *supra* n. 1; Interviews with La Strada International and LEF0-IBF, *supra* n. 3; Interview with AFL-CIO, *supra* n. 16; Interview with Human Development Organisations, *supra* n. 28; Interviews with Inclusivity Project, Institute on Statelessness and Inclusion and National Campaign for Dalit Human Rights, *supra* n. 33; CGAP, *ibid.*, 5; Gentilini et al., *supra* n. 115, 184; ILO and OECD, *supra* n. 24, 31; and Schwettmann, *supra* n. 28, 10.
- 198 ILO, Social Protection for Migrant Workers, *supra* n. 132, 3.
- 199 ILO and FATO, Rapid Assessment of the Impacts of COVID-19 on Vulnerable Populations and Small-Scale Enterprises in Iraq (July 2020), 21; Oxfam, Impact of the COVID-19 Pandemic on Small-Scale Producers and Workers (2020), 7; Interview with IDSN, *supra* n. 28; and CGAP, *supra* n. 33, 7.
- 200 Interviews with Anti-Slavery Australia and OBMICA, *supra* n. 1; Australian Catholic Religious against Trafficking in Persons, *supra* n. 99, 3; and ILO, Social Protection for Migrant Workers, *supra* n. 132, 3 and 8.
- 201 Special Rapporteur on Extreme Poverty and Human Rights, *supra* n. 133, para. 25.
- 202 Interview with OBMICA, *supra* n. 1; Interview with Canadian Labour Congress, *supra* n. 3; and Transient Workers Count Too, *supra* n. 77, 10.
- 203 Tariq and Bibler, *supra* n. 197, 4.
- 204 Jagran Media Center, Social and Economic Impact of COVID-19 on Dalit and Marginalised Communities (June 2020); Jayati Ghosh, 'A Critique of Indian Government's Response to the COVID-19 Pandemic' (2020) 47 Journal of Industrial and Business Economics 513, 528; Interview with Pakistan Dalit Solidarity Network, *supra* n. 1; Interview with IDSN, *supra* n. 28; and Interviews with Inclusivity Project, Nagorik Udyog, and National Campaign for Dalit Human Rights, *supra* n. 33.
- 205 Interview with ProDESC, *supra* n. 1; and Special Rapporteur on Extreme Poverty and Human Rights, *supra* n. 133, para. 25.

Partage des bonnes pratiques en matière de protection des travailleurs et des victimes d'esclavage moderne pendant la pandémie de COVID-19

- 206 Institute on Statelessness and Inclusion, *Stateless in a Global Pandemic* (2020), 13-14; and Interview with Elom Empowerment, *supra* n. 9.
- 207 Interview with Nagorik Udyog, *supra* n. 33; and CGAR, *supra* n. 33, 6.
- 208 ILO, Country Response in Thailand, *supra* n. 77, 13; and Oxfam, *supra* n. 199, 6.
- 209 Interview with IDSN, *supra* n. 28; Center for Policy Impact in Global Health, *supra* n. 163, 7; and ILO, Country Response in Malaysia, *supra* n. 163, 5.
- 210 Interview with ProDESC, *supra* n. 1; Interview with AFL-CIO, *supra* n. 16; Interview with PICUM, *supra* n. 42; ACAPS, Colombia, *supra* n. 132, 8; Congressional Research Service, *supra* n. 148, 5; IDSA and HIVMA, *supra* n. 62, 4; and Institute on Statelessness and Inclusion, *supra* n. 206, 14.
- 211 Guidelines for the Administration of the Social Assistance for Persons Who Were Retrenched, Terminated, Experience Loss or Reduced Income In Respect of the COVID-19 Virus; Inter-American Development Bank, Support to Safety Net for Vulnerable Populations Affected by Coronavirus in Belize (2020), 8; Response for Venezuelans, Refugee and Migrant Response Plan 2020 (May 2020), 34; UNICEF, The Impact of COVID-19 on Migrant Children in Trinidad and Tobago (July 2020), 12; Interview with OBMICA, *supra* n. 1; Gentilini et al., *supra* n. 115, 96 and 244; Institute on Statelessness and Inclusion, *ibid.*, 14-15; Schwettmann, *supra* n. 28, 10; and Special Rapporteur on Extreme Poverty and Human Rights, *supra* n. 133, paras. 23 and 34.
- 212 Amnesty International, Include Sex Workers in the COVID-19 Response (July 2020); Elene Lam, 'Migrant Sex Workers Left Behind During COVID-19 Pandemic' (2020) 111 Canadian Journal of Public Health 482; Global Network of Sex Work Projects, Response to Joint Questionnaire of Special Procedures (June 2020), 3; Joshua Kimani, et al., 'The Effects of COVID-19 on the Health and Socio-Economic Security of Sex Workers in Nairobi, Kenya: Emerging Intersection with HIV' (2020) 15 Global Public Health 1073, 1075; Interview with English Collective of Prostitutes, *supra* n. 31; Interview with ICRSE, *supra* n. 32; Interview with STRASS, *supra* n. 144; and UNAIDS, *supra* n. 176, 11.
- 213 Interview with STRASS, *supra* n. 144.
- 214 Alyson Hills, et al., 'Sex Tourism, Disease Migration and COVID-19: Lessons Learnt and Best Practices in Moving Forward' (2020) Journal of Travel Medicine 1, 1; and Interview with ICRSE, *ibid.*
- 215 Interview with ICRSE, *supra* n. 32.
- 216 Andean Information Network, Bolivia and Peru: Coca Farmers in the Time of COVID-19 (May 2020), 9, 11 and 13; and Interview with Pakistan Dalit Solidarity Network, *supra* n. 1.
- 217 Anuradha Joshi, Wilson Pritchard, and Christopher Heady, 'Taxing the Informal Economy: The Current State of Knowledge and Future Research' (2014) 50 Journal of Development Studies 1325, 1330-31.
- 218 Interview with Center for Economic and Social Rights, *supra* n. 15; CGAP, *supra* n. 33, 6; and Center for Global Development, *supra* n. 133, 1.
- 219 CEPAL, Universalizar el Acceso a las Tecnologías Digitales para Enfrentar los Efectos del COVID-19, Informe Especial COVID-19 No.7 (August 2020), 2; and Special Rapporteur on Extreme Poverty and Human Rights, *supra* n. 133, para. 42.
- 220 This has been reported, for instance, in Brazil and China. IBRD and World Bank, *supra* n. 133, 7-8; and Special Rapporteur on Extreme Poverty and Human Rights, *ibid.*, para. 25.
- 221 Interview with ITUC, *supra* n. 72; and IBRD and World Bank, *ibid.* 8.
- 222 Amnesty International, Reality Check 2020: Countdown to the 2022 World Cup (November 2020), 17; Humayun Kabir, Myfanwy Mapple, and Kim Usher, 'The Impact of COVID-19 on Bangladeshi Readymade Garment Workers' (2020) Journal of Public Health 1, 2; OECD, Safeguarding COVID-19 Social Benefit Programmes from Fraud and Error (June 2020), 3; UNODC, Good Practices Compendium on Combating Corruption in the Response to COVID-19 (October 2020), 35-37; Interview with ProDESC, *supra* n. 1; Interview with AFL-CIO, *supra* n. 16; Interview with IDSN, *supra* n. 28; Interview with Nagorik Udyog, *supra* n. 33; Centre for Social Justice & Justice and Care UK, *supra* n. 1, 65; and Labour Behind the Label, *supra* n. 3, 8 and 15.
- 223 Interview with ITUC, *supra* n. 72.
- 224 ILO, Temporary Wage Subsidies, *supra* n. 193, 5.
- 225 IOM, Stranded Irregular Migrant Workers during the COVID-19 Crisis: The Question of Reparation (August 2020), 3; WHO, ApartTogether Survey: Preliminary Overview of Refugees Migrants Self-Reporting Impact of COVID-19 (December 2020), 21; Interview with Anti-Racism Movement, *supra* n. 1; Interview with Canadian Labour Congress, *supra* n. 3; Interview with Human Development Organisation, *supra* n. 28; Amnesty International, Reality Check, *supra* n. 222, 29; Business & Human Rights Resource Centre, *supra* n. 66, 7; Equidem, *supra* n. 72, 36, 62, and 88-89; Ethical Trading Initiative, *supra* n. 37; ILO, The Supply Chain Ripple Effect, *supra* n. 53, 13, and Oxfam, *supra* n. 199, 6.
- 226 Amnesty International, When Protecting Becomes Repression: Mandatory Quarantines under COVID-19 in the Americas (2020), 19-25; Human Rights Watch, How Can We Work without Wages? Salary Abuse Facing Migrant Workers Ahead of Qatar's FIFA World Cup 2022 (2020); Interview with National Campaign for Dalit Human Rights, *supra* n. 33; and Equidem, *ibid.*, 92.
- 227 Interview with Anti-Slavery Movement, *supra* n. 1; and Trade Union of Domestic Workers' Solidarity, *supra* n. 64, 22.
- 228 Inter-American Development Bank, The Challenges of Protecting Informal Households during the COVID-19 Pandemic (June 2020), 3; Lorenzo Guadagno, Migrants and the COVID-19 Pandemic: An Initial Analysis (2020), 7; Interview with AFL-CIO, *supra* n. 16; and Busso, et al., *supra* n. 132, 52.
- 229 Committee on Economic, Social and Cultural Rights, Statement on the Coronavirus Disease (COVID-19) Pandemic and Economic, Social and Cultural Rights E/C.12/2020/1 (2020), para. 5; and Interview with Anti-Racism Movement, *supra* n. 1.
- 230 AFL-CIO, Death on the Job: The Toll of Neglect (October 2020), 10, 13 and 17.
- 231 Diego Delgado et al., 'Personal Safety during the COVID-19 Pandemic: Realities and Perspectives of Health Workers in Latin America (2020) 17 International Journal of Environmental Research and Public Health 1; FLEX, If I Could Change Anything About My Work: Participatory Research with Cleaners in the UK (January 2021), 23; IDSN, How Caste is Disproportionately Affecting the Dalits of South Asia in COVID-19 Pandemics (June 2020), 2; UNFPA and GAGE, Experiences of Vulnerable Urban Youth under COVID-19: The Case Study of Youth Working in Factories and Industrial Parks (August 2020), 3; Interview with ProDESC, *supra* n. 1; Interviews with Canadian Labour Congress and FLEX, *supra* n. 3; Interview with a civil society organisation in Thailand, *supra* n. 5; Interview with HAART, *supra* n. 9; Interviews with IDSN and Human Development Organisation, *supra* n. 28; Interviews with Inclusivity Project and Nagorik Udyog, *supra* n. 33; Amnesty International, Human Rights Impact in Indonesia, *supra* n. 48, 7; Center for Policy Impact in Global Health, *supra* n. 163, 7; ILO, The Supply Chain Ripple Effect, *supra* n. 53, 13; and Labour Behind the Label, *supra* n. 3, 8. It is worth highlighting that the Independent Workers of Great Britain won a case before the High Court which held that gig economy workers were entitled to PPE. [2020] EWHC 3050.
- 232 Interview with AFL-CIO, *supra* n. 16; and Equidem, *supra* n. 72, 38, and 87.
- 233 Interview with AFL-CIO, *ibid.*, commenting on the COVID-19 outbreak in Amazon warehouses in the United States of America.
- 234 Interview with Anti-Racism Movement, *supra* n. 1; Interview with Timidria, *supra* n. 5; Interview with AFL-CIO, *ibid.*; Interview with PICUM, *supra* n. 42; and Freedom Fund, *supra* n. 177, 6.
- 235 Interview with Pakistan Dalit Solidarity Network, *supra* n. 1; Interview with Initiative pour la Résurgence du Mouvement Abolitionniste en Mauritanie, *supra* n. 11; Interviews with Inclusivity Project, Institute on Statelessness and Inclusion, Nagorik Udyog and Samata Foundation, *supra* n. 33; and Interview with Ivorian Community in Greece and Greek Forum for Refugees, *supra* n. 177.
- 236 Interview with Elom Empowerment, *supra* n. 9; and Interview with Inclusivity Project, *ibid.*
- 237 Business & Human Rights Resource Centre, *supra* n. 66; Equidem, *supra* n. 72, 76; and Human Rights Watch, *supra* n. 226.
- 238 Amnesty International, 'Why Do You Want to Rest?' Ongoing Abuse of Domestic Workers in Qatar (October 2020); Interview with Anti-Racism Movement, *supra* n. 1; Interview with Arbeit und Leben, *supra* n. 3; Interview with a civil society organisation in Thailand, *supra* n. 5; Interview with Ivorian Community in Greece and Greek Forum for Refugees, *supra* n. 177; and Equidem, *ibid.*, 23, 27, 50 and 77.
- 239 Interview with Ivorian Community in Greece and Greek Forum for Refugees, *ibid.*; Amnesty International, Human Rights Impact in Indonesia, *supra* n. 48, 11; and Labour Behind the Label, *supra* n. 3, 15.
- 240 See below for "Guiding Principles on Actions against Modern Slavery during Emergency Situations."
- 241 Who Profits from the Occupation, Exploited and Essential: Palestinian Labour under COVID-19 (June 2020), 6; and Amnesty International, Reality Check, *supra* n. 222, 24.
- 242 Interview with Arbeit und Leben, *supra* n. 3.
- 243 International Union Rights, Focus on the Impact of COVID-19 on Work and the Challenges for Union Rights (2020), 15; Interview with ITUC, *supra* n. 72; Business & Human Rights Resource Centre, Just Recovery, *supra* n. 196, 6; ILO, The Supply Chain Ripple Effect, *supra* n. 53, 14; and ITUC-Africa, *supra* n. 112, 83.
- 244 ETUC Briefing Note, *supra* n. 59, 5-6; and ITUC-Africa, *ibid.*, 110.
- 245 Business & Human Rights Resource Centre, Union Busting and Unfair Dismissals: Garment Workers during COVID-19 (2020); Interview with AFL-CIO *supra* n. 16; and ILO, The Supply Chain Ripple Effect, *supra* n. 53, 14.
- 246 Interviews with Arbeit und Leben and Canadian Labour Congress, *supra* n. 3; and Interview with ITUC, *supra* n. 72.
- 247 Interview with Anti-Racism Movement, *supra* n. 1; Interview with Initiative pour la Résurgence du Mouvement Abolitionniste en Mauritanie, *supra* n. 11; Interview with AFL-CIO, *supra* n. 16; Interview with English Collective of Prostitutes, *supra* n. 31; Interview with ICRSE, *supra* n. 32; and Interviews with Inclusivity Project, Institute on Statelessness and Inclusion and National Campaign for Dalit Human Rights, *supra* n. 33.
- 248 ILO and International Finance Cooperation, Progress and Potential: How Better Work is Improving Garment Workers' and Boosting Factory Competitiveness (2016).

Partage des bonnes pratiques en matière de protection des travailleurs et des victimes d'esclavage moderne pendant la pandémie de COVID-19

- 249 *The Legality of the Threat or Use of Nuclear Weapons*, I.C.J. Report 1996, para. 25; *Legal Consequences of the Construction of a Wall in the Occupied Palestinian Territories*, I.C.J. Reports 2004, para. 106; Committee on the Elimination of Discrimination against Women (CEDAW), General Recommendation No. 28 (The Core Obligations of State Parties under Article 2), CEDAW/C/GC/28 (2010), para. 11; Committee on the Rights of the Child (CRC), General Comment No. 16 (Obligations Regarding the Impact of Business Sector on Children's Rights, CRC/C/GC/16 (2013), para. 49; Human Rights Committee (HRC), General Comment No. 31 (The Nature of General Legal Obligations Imposed on States), CCPR/C/21/Rev.1/Add.1 (2004), para. 11; OHCHR, Protection of Economic, Social and Cultural Rights in Conflict, para. 12; Report of the Special Rapporteur on the Human Rights of Internally Displaced Persons, A/74/261 (2019), para. 7; Report of the Special Rapporteur on the Right to Adequate Housing, A/75/148 (2020), para. 12; and Report of the Special Rapporteur on the Right to Food, A/HRC/37/61 (2018); para. 68.
- 250 Recommended Principles and Guidelines on Human Rights and Human Trafficking, E/2002/68/Add.1 (2002), Principle 1.
- 251 Article 4 of the International Covenant on Civil and Political Rights 1966 (ICCPR); Article 15 of the European Convention on Human Rights 1950 (ECHR); and Article 27 of the American Convention on Human Rights 1969 (ACHR). See also *Siliadin v France*, App No. 73316/01 (2005), para. 112; *Rantsev v Cyprus and Russia*, App No. 25965/04 (2010), para. 283; *Stummer v Austria*, App No. 37452/02 (2011), para. 116; *CN v United Kingdom*, App No. 4239/08 (2012), para. 65; *S.M. v Croatia*, App No. 60561/14 (2020), para. 305; *Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés v Chad*, Comm. No. 74/92 (1995), para. 21; and *Media Rights Agenda and Others v Nigeria*, Comm. No. 224/98 (2000), para. 67.
- 252 Articles 33-35.
- 253 See also Joint Report of the Special Rapporteur on the Sale and Sexual Exploitation of Children and the Special Rapporteur on Trafficking in Persons, A/72/164 (2017), para. 64.
- 254 Article 6.
- 255 Joint Report, *supra* n. 253, para. 67.
- 256 Articles 7 and 8 of the Rome Statute of the International Criminal Court 1998. See also Article 38 of the CRC, its Optional Protocol on Children in Armed Conflict and Article 3 of the Worst Forms of Child Labour Convention.
- 257 CEDAW General Recommendation No. 30 (Women in Conflict Prevention, Conflict and Post-Conflict Situations), CEDAW/C/GC/30 (2013), paras. 23, 39-41, and 57; Report of the Special Rapporteur on Trafficking in Persons, A/HRC/32/41 (2016), paras. 48 and 64; *Rantsev v Cyprus and Russia*, *supra* n. 251, para. 285; *CN v United Kingdom*, *supra* n. 251, para. 66; and Report of the Special Rapporteur on Contemporary Forms of Slavery, *supra* n. 22, para. 67.
- 258 *Malone v United Kingdom*, App No. 8691/79 (1984), para. 81; *Bannikova v Russia*, App No. 18757/06 (2011), para. 33; and *Big Brother Watch and Others v United Kingdom*, App Nos. 58170/13, 62322/14 and 24960/15 (2018), para. 314.
- 259 Article 20 of the United Nations Convention against Transnational Organised Crime 2000.
- 260 Report of the Special Rapporteur on Trafficking in Persons, A/71/303 (2016), para. 59.
- 261 HRC General Comment No. 29 (Article 4: Derogation during a State of Emergency), CCPR/C/21/Rev.1/Add.11 (2001), para. 8; OHCHR, Emergency Measures and COVID-19: Guidance (April 2020); and Report of the Special Rapporteur on the Right to Privacy, A/75/146 (2020), para. 42.
- 262 *Heaney and McGuinness v Ireland*, App No. 34720/97 (2000); *Salduz v Turkey*, App No. 36391/02 (2008); *Judicial Guarantees in State of Emergency*, Advisory Opinion OC-9/87 (1987); Principles and Guidelines on the Right to a Fair Trial and Legal Assistance in Africa 2003, Non-Derogability Clause (R), HRC General Comment No. 29, *ibid.*, para. 16; and OHCHR, *ibid.*
- 263 Report of the Special Rapporteur on Contemporary Forms of Slavery, *supra* n. 22, para. 68.
- 264 Progress Report of the Advisory Committee of the Human Rights Council, A/HRC/36/52 (2017), para. 50; Report of the Independent Expert on the Effects of Foreign Debt, A/HRC/31/61 (2016), para. 21; and Report of the Special Rapporteur on Extreme Poverty and Human Rights, A/HRC/26/28 (2014), para. 27.
- 265 Recommended Principles and Guidelines, *supra* n. 250, Principle 16; and Report of the Special Rapporteur on Contemporary Forms of Slavery, *supra* n. 22, para. 68.
- 266 *Chowdury and Others v Greece*, App No. 21224/15 (2017), paras. 86-89, and 103-104; and *Rantsev v Cyprus and Russia*, *supra* n. 251, para. 284.
- 267 Report of the Special Rapporteur on Contemporary Forms of Slavery, *supra* n. 22, para. 70; and Report of the Special Rapporteur on Trafficking in Persons, *supra* n. 257, para. 56.
- 268 Articles 38 and 39 of the CRC and its Optional Protocols; Article 6 of the CEDAW, Article 11 of the Convention on the Rights of Persons with Disabilities 2006 (CRPD), Article 11 of the International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families 1990, Article 14 of the Protocol of the African Charter on Human and Peoples' Rights on the Rights of Older Persons in Africa 2016, Article 29 of the Inter-American Convention on Protecting the Rights of Older Persons 2015, and the Guiding Principles on Internal Displacement 1994, E/CN.4/1998/53/Add.2.
- 269 Protocol of 2014 to the Forced Labour Convention 1930; and the Worst Forms of Child Labour Convention.
- 270 Article 10 of the Council of Europe Convention on Action against Trafficking in Human Beings 2005; CEDAW General Recommendation No. 38 (Trafficking of Women and Girls in the Context of Global Migration), CEDAW/C/GC/38 (2020), para. 38; CRC and Committee on Migrant Workers (CMW), Joint General Comment No. 4/23 on State Obligations Regarding the Human Rights of Children in the Context of International Migration in Countries of Origin, Transit and Destination and Return, CMW/C/GC 4-CRC/C/GC/23 (2017), para. 43; and Report of the Special Rapporteur on Trafficking in Persons, *supra* n. 257, para. 56.
- 271 Report of the Special Rapporteur on Trafficking in Persons, *ibid.*
- 272 CEDAW General Recommendation No. 24 (Article 12 of the Convention (Women and Health), A/54/38/Rev.1, chap. I (1999), para. 16; Committee on Economic, Social and Cultural Rights (CESCR), General Comment No. 14 (Right to the Highest Attainable Standard of Health), E/C.12/2000/4 (2000), para. 34; CESCR General Comment No. 19 (Right to Social Security), E/C.12/GC/19 (2008), para. 59; and CMW General Comment No. 2 (Rights of Migrant Workers in an Irregular Situation and Members of Their Families), CMW/C/GC/2 (2013), para. 72.
- 273 Article 8 of the Inter-American Convention on the Prevention, Punishment and Eradication of Violence against Women 1994; CEDAW General Recommendation No. 26 (Women Migrant Workers), CEDAW/C/2009/WP.1/R (2008), para. 26; CESCR General Comment No. 12 (Right to Adequate Food), E/C.12/1999/5 (1999), paras. 19 and 38; CESCR General Comment No. 19, *ibid.*, para. 59; Recommended Principles and Guidelines on Human Rights and Human Trafficking, *supra* n. 250, Guideline 6; and Report of the Special Rapporteur on the Right to Food, *supra* n. 249.
- 274 CEDAW General Recommendation No. 35 (Gender-Based Violence), CEDAW/C/GC/35 (2017), para. 31.
- 275 CRC General Comment No. 1 (The Aims of Education), CRC/C/GC/2001/1 (2001), para. 16; Report of the Special Rapporteur on the Right to Education, A/HRC/8/10 (2008), para. 67; and CEDAW General Recommendation No. 30, *supra* n. 257, para. 52.
- 277 CESCR General Comment No. 23 (Right to Just and Favourable Conditions of Work), E/C.12/GC/23 (2016), para. 56; CRC General Comment No. 20 (Rights of the Child during Adolescence), CRC/C/GC/20 (2016), para. 80; Report of the Independent Expert on Minority Issues, A/HRC/16/45 (2010), paras. 48-51; Report of the Independent Expert on Older Persons, A/75/205 (2020), para. 57; and CEDAW General Recommendation No. 30, *supra* n. 257, paras. 42 and 57.
- 278 Recommended Principles and Guidelines on Human Rights and Human Trafficking, *supra* n. 250, Principle 9.
- 279 Article 16 of the Council of Europe Convention on Trafficking; and Report of the Special Rapporteur on Trafficking in Persons, *supra* n. 257, para. 56.
- 280 Article 12 of the Migrant Workers' Convention; Committee on the Elimination of Racial Discrimination (CERD), General Recommendation No. 22 (Article 5 of the Convention on Refugees and Displaced Persons, A/51/18 (1996), para. 2; CERD General Recommendation No. 30 (Discrimination against Non-Citizens), CERD/C/64/Misc.11/rev.3 (2005), para. 26; HRC General Comment No. 15 (Position of Aliens under the Covenant), HRI/GEN/1/Rev.1 (1986), para. 10; and CMW General Comment No. 2, *supra* n. 272, para. 51.
- 281 Article 33 of the Convention Relating to the Status of Refugees 1951; Article 31 of the Convention Relating to the Status of Stateless Persons 1954; Article 3 of the Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment 1984; CRC General Comment No. 6 (Treatment of Unaccompanied and Street Children, CRC/2005/GC/6 (2005), paras. 26-28, 58 and 82; Joint CRC/CMW General Comment No. 3/22 (General Principles Regarding the Human Rights of Children in the Context of International Migration), CMW/C/GC/3-CRC/C/GC/22 (2017), para. 46; CERD General Recommendation No. 30, *ibid.*, para. 27; CMW General Comment No. 2, *ibid.*, para. 50; and HRC General Comment No. 31, *supra* n. 249, para. 12.
- 282 *Mohammed Lemine Ould Barar v Sweden*, 28 E.H.R.R. CD 213 (1999); and UNHCR, Guidelines on International Protection: Applicability of Article 1A(2) of the 1951 Convention and/or the 1967 Protocol Relating to the Status of Refugees to the Victims of Trafficking and Persons at Risk of Being Trafficked (2006).
- 283 Final Research-Based Report of the Human Rights Council Advisory Committee on Best Practices and Main Challenges in the Promotion and Protection of Human Rights in Post-Disaster and Post-Conflict Situations, A/HRC/28/75 (2015), paras. 27-35; and CMW General Comment No. 2, *supra* n. 272, para. 18-20.
- 284 Ensuring that Businesses Respect Human Rights During the COVID-19 Crisis and Beyond: The Relevance of the UN Guiding Principles on Business and Human Rights, Statement by the UN Working Group on Business and Human Rights, <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25837&LangID=E>.
- 285 UN Guiding Principles on Business and Human Rights 2011, Principle 7.
- 286 Statement by the Working Group on Business and Human Rights, *supra* n. 284.
- 287 UN Guiding Principles on Business and Human Rights, *supra* n. 285, Principle 7.
- 288 CRC General Comment No. 16, *supra* n. 249, para. 52.
- 289 Article 2 of the ICCPR; Article 13 of the ECHR; Article 25 of the ACHR; Basic Principles and Guidelines on the Right to a Remedy and Reparation for Victims of Gross Violations of International Human Rights Law and Serious Violations of International Humanitarian Law, A/RES/60/147 (2006); CEDAW General Recommendation No. 30, *supra* n. 257, para. 81; CESCR Statement on the Coronavirus Disease, *supra* n. 229, para. 12; CESCR General Comment No. 23, *supra* n. 277, para. 70; HRC General Comment No. 29, *supra* n. 261, para. 14; HRC General Comment No. 32 (Right to Equality Before Courts and Tribunals and to a Fair Trial), CCPR/C/GC/32 (2007), para. 9; Report of the Special Rapporteur on Contemporary Forms of Slavery, *supra* n. 22, para. 69; and Report of the Special Rapporteur on Trafficking in Persons, *supra* n. 257, para. 56.

- 290 CESCR, General Comment No. 9 (Domestic Application of the Covenant), E/C.12/1998/24 (1998), para. 9; Report of the Special Rapporteur on Contemporary Forms of Slavery, Including Its Causes and Consequences, A/HRC/36/43 (2017), para. 17.
- 291 Basic Principles and Guidelines, *ibid.*
- 292 Report of the Special Rapporteur on Trafficking in Persons, *supra* n. 257, para. 56.
- 293 CEDAW General Recommendation No. 33 (Women's Access to Justice), CEDAW/C/GC/33 (2015), para. 19; CEDAW General Recommendation No. 35, *supra* n. 274, para. 33; UN Guiding Principles on Business and Human Rights, *supra* n. 285, Principle 25; and Report of the Special Rapporteur on Contemporary Forms of Slavery, *supra* n. 22, para. 71.
- 294 Report of the Working Group on Human Rights and Transnational Corporations and Other Business Enterprises, A/75/212 (2020), paras. 81 and 85.
- 295 CESCR General Comment No. 18 (Right to Work), E/C.12/GC/18 (2006), paras. 38, 42 and 51.
- 296 CESCR General Comment No. 24 (State Obligations in the Context of Business Activities), E/C.12/GC/24 (2017), para. 48.
- 297 *Habeas Corpus in Emergency Situations*, Advisory Opinion OC-8/87; HRC General Comment No. 35 (Liberty and Security of Persons), CCPR/C/GC/35 (2017), paras. 65-68; and Report of the Special Rapporteur on the Situation of Human Rights Defenders, A/HRC/43/51 (2019), para. 21.
- 298 HRC General Comment No. 35, *ibid.*, para. 7.
- 299 CESCR General Comment No. 23, *supra* n. 277, para. 70.
- 300 *Ibid.*, para. 52.
- 301 *Ibid.*
- 302 CESCR General Comment No. 18, *supra* n. 295, para. 34.
- 303 CESCR General Comment No. 23, *supra* n. 277, para. 78.
- 304 *Ibid.*, paras. 52 and 65.
- 305 CEDAW General Recommendation No. 13 (Equal Remuneration for Work of Equal Value), A/44/38 (1989); CERD General Recommendation No. 30, *supra* n. 280, para. 33; CESCR General Comment No. 23, *ibid.*, para. 47; CMW General Comment No. 2, *supra* n. 272, para. 62; and Joint CRC/CMW General Comment No. 4/23, *supra* n. 270, para. 46.
- 306 CESCR General Comment No. 23, *ibid.*, paras. 25, 59 and 70; and CMW General Comment No. 2, *ibid.*, para. 64.
- 307 CESCR General Comment No. 23, *ibid.*, para. 54.
- 308 Article 22 of the ICCPR; Article 8 of the ICESCR; and Article 15 of the CRC.
- 309 Report of the Special Rapporteur on Human Rights and Counter Terrorism, A/61/267 (2006), para. 21; Report of the Special Rapporteur on the Rights to Freedom of Peaceful Assembly and of Association, A/HRC/20/27 (2012), para. 16; CESCR General Comment No. 23, *supra* n. 277, para. 52; and HRC General Comment No. 31, *supra* n. 249, para. 6.
- 310 Report of the Special Rapporteur on Human Rights of Migrants, A/HRC/44/42 (2020); and HRC General Comment No. 15, *supra* n. 280, paras. 1 and 8.
- 311 Article 40 of the Migrant Workers' Convention.
- 312 Article 26, *ibid.*; CERD General Recommendation No. 30, *supra* n. 280, para. 35; and CMW General Comment No. 2, *supra* n. 272, para. 65.
- 313 Report of the Working Group on Discrimination against Women and Girls, A/HRC/44/51 (2020), paras. 53-55.
- 314 Report of the Special Rapporteur on Contemporary Forms of Slavery, *supra* n. 22, para. 71.
- 315 CESCR General Comments No. 7 (Forced Eviction), E/1998/22 (1998); and Report of the Special Rapporteur on the Right to Adequate Housing, *supra* n. 249, para. 11.
- 316 CESCR General Comment No. 19, *supra* n. 272, paras. 16 and 50; and CMW General Comment No. 2, *supra* n. 272, para. 67.
- 317 Report of the Special Rapporteur on Trafficking Persons, *supra* n. 260, para. 48.
- 318 *Ibid.*, paras. 50-52.
- 319 See also Article 4 of the CRC; Article 4 of the CRPD; Article 5 of the Protocol of 2014 to the Forced Labour Convention; Article 2 of the Protocol to Prevent, Suppress and Punish Trafficking in Persons, Especially Women and Children 2000; Article 4 of the Inter-American Convention on International Traffic in Minors 1994; and Article 1 of the Council of Europe Convention.
- 320 *Barcelona Traction, Light and Power Company, Limited (Belgium v. Spain)*, Judgment, I.C.J. Reports 1970, paras. 33-34.
- 321 United Nations Convention against Transnational Organized Crime 2000; and Part 9 of the Rome Statute.
- 322 Articles 1(3) and 55 of the UN Charter; CESCR General Comment No. 2 (International Technical Assistance Measures), E/1990/23 (1990), para. 8.
- 323 CESCR General Comment No. 18, *supra* n. 295, para. 30.
- 324 CESCR General Comment No. 23, *supra* n. 277, para. 71.
- 325 Special Rapporteur on the Negative Impact of the Unilateral Coercive Measures on the Enjoyment of Human Rights, COVID-19 Human Rights Guidance Note (May 2020).
- 326 CESCR General Comment No. 8 (The Relationship between Economic Sanctions and Respect for Economic, Social and Cultural Rights), E/C.12/1997/8 (1997), para. 3.
- 327 Report of the Special Rapporteur on Contemporary Forms of Slavery, *supra* n. 22, para. 83.
- 328 Guidance Note, *supra* n. 324.

MODERN SLAVERY & HUMAN RIGHTS

POLICY &
EVIDENCE
CENTRE

Led by the Bingham Centre

Le Centre de Politique et d'Évidence de l'Esclavage Moderne et des Droits de l'Homme a été créé grâce à l'investissement du financement publique pour améliorer la compréhension de l'esclavage moderne et transformer l'efficacité de la loi et des politiques conçues pour le surmonter. Avec une recherche d'haute qualité, le Centre rassemble des universitaires, décideurs politiques, entreprises, société civiles, survivants de l'esclavage moderne et le publique à une échelle jamais vue auparavant au Royaume-Uni, pour collaborer sur la résolution de ce défi mondial.

Le Centre est un consortium de six organisations académiques dirigé par le Bingham Center pour le Règne de la Loi et est financé par le Conseil de Recherche en Art et Sciences Humaines (AHRC), au nom du UK Recherche et Innovation (UKRI).

Our partners:



University of
Nottingham
Rights Lab

Bonavero
Institute
of Human
Rights



UNIVERSITY OF HULL | WILBERFORCE
INSTITUTE

The
**Alan Turing
Institute**



Arts and
Humanities
Research Council

Le Centre de Politique et d'Évidence de l'Esclavage Moderne et des Droits de l'Homme est financé et activement soutenu par le Conseil de Recherche en Art et Sciences Humaines (AHRC), faisant parti du UK Recherche et Innovation (UKRI), depuis les Fonds pour Priorités Stratégiques.

Modern Slavery and Human Rights Policy and Evidence Centre
c/o British Institute of International and Comparative Law
Charles Clore House, 17 Russell Square, London, WC1B 5JP

Une société à responsabilité limitée par garantie
Inscrite en Angleterre No. 615025
Organisme de bienfaisance enregistré No. 209425

office@modernslaverypec.org

www.modernslaverypec.org